

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du Lundi 8 avril 2019 à 20h30
PROCES-VERBAL**

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 33
Pouvoirs : 4
Votants : 37

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 02/04/2019

Le 8 Avril 2019, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Marie-Christine THEVENET (Remplaçante de Raymond MOUSSY), Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : Hubert BONNET (Pouvoir à Claude TRASSARD), Dominique DESFORGES (Pouvoir à Béatrice GUERIN), Jacky DUTRUC (Pouvoir à Noël CHEYNET), Chantal NOEL (Pouvoir à Yves DUMOULIN), Raymond MOUSSY (remplacé par Marie-Christine THEVENET).

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Michel DUROUSSIN (Rancé), Pierre LUCIDOR (Toussieux).

Secrétaire de séance : Marie Jeanne BEGUET.

Concernant le procès-verbal de la séance du dernier conseil communautaire, M. Bernard GRISON lit les remarques formulées par M. Bernard REY :

« - Page 2, pour ma remarque sur la subvention de 250k€ du CD01 pour le gymnase de St Didier de Formans, M. Samuel LACHAIZE avait précisé qu'il s'agissait de la seconde subvention de 250k€, soit un total de 500k€ inscrits.

Cette précision donnée en séance peut-elle être portée au PV ?

- page 3 pour la DSC, on parle de la délibération de 2014 et du bilan prévu. Il avait été rappelé que le bilan était prévu en 2016 et non en 2018, pour une éventuelle modification des critères en 2018.

Merci de bien vouloir également noter ce point au PV.

- Enfin page 7 qui avait raison sur le vote ou pas du rapport DOB ? »

M. Samuel LACHAIZE rappelle que lors des débats relatifs au DOB lors de la séance du 4 mars, M. Michel RAYMOND a posé la question sur le fondement et la nécessité de faire voter le conseil communautaire sur les orientations budgétaires. Il a été indiqué en séance que si cette formulation était illégale, elle serait corrigée au prochain conseil. Après recherches, il apparaît que :

- Cette rédaction résulte d'une demande des préfets intervenue en décembre 2015, après l'adoption de la loi NOTRe en août 2015 et avant la parution du décret sur le DOB en juin 2016.*
- Les préfets indiquaient par ce courrier aux communes et EPCI de plus de 10 000 habitants que le rapport présenté par l'exécutif devait faire l'objet d'un vote. Ainsi, nombreuses collectivités ont modifié la traditionnelle rédaction des DOB en ajoutant une formule d'adoption des orientations du DOB.*
- Le décret de juin 2016 n'a pas repris cette demande ; la forme de la délibération proposée ici a gardé la forme précédente.*
- Pour autant, le fait que le décret de juin 2016 ne prévoit pas un vote, ne rend pas pour autant illégal ce vote.*
- D'ailleurs, une preuve en est que le conseil communautaire avait déjà voté le DOB sous cette même forme en 2018, sans remarque du contrôle de légalité.*

Il est donc proposé de laisser les choses en l'état pour cette année, et de se réinterroger pour l'an prochain.

M. Michel RAYMOND signale qu'en effet, il est important de savoir que cette délibération n'est pas obligatoire.

Suite à ces remarques, le reste du compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Les points à l'ordre du jour appellent les éléments d'informations suivants :

1 Informations préalables données en séance

• Vie communautaire :

Arrivée de Mme Sylvie COLLET, pour cinq mois, aux Pôles Administration générale-Déplacements en remplacement de Mme Hélène DUBOST, en congé maternité.

• Subventions accordées :

Région Auvergne - Rhône Alpes

170 543 € pour l'opération « construction d'un multi-accueil de 36 places et RAM à Montfray »

Conseil départemental de l'Ain

5 363.76 € au titre de la mise à disposition d'équipements sportifs auprès des collègues

75 000 € versés à la société GIFETAL à Civrieux dans le cadre du soutien d'opérations immobilières des PME du territoire ressortissantes de l'une des filières d'excellence du Département de l'Ain

37 183 € versés à la société BMB Médical à Trévoux dans le cadre du soutien d'opérations immobilières des PME du territoire ressortissantes de l'une des filières d'excellence du Département de l'Ain

75 000 € versés à la société PHARMASEP à Civrieux dans le cadre du soutien d'opérations immobilières des PME du territoire ressortissantes de l'une des filières d'excellence du Département de l'Ain

2 Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil communautaire

a) Bureau/Délibérations

2019 B 11 Environnement-Autorisation d'exploitation accordée à la SAS SOFRADIM Production à Trévoux

2019 B 12 Environnement-Autorisation d'exploitation accordée à la SAS TDI à Fareins

2019 B 13 Assainissement-Demande de subvention-Remplacement du réseau EU-route de Trévoux à Misérieux

2019 B 14 Aménagement de l'espace-Avis CCDSV sur l'achat des parcelles AK455 et AK386p par l'EPF de l'Ain au nom de la commune de Trévoux

3 Finances - Présentation du diaporama budgétaire (Annexes 1 et 1bis : Diaporama et tableau)

Mme Brigitte COULON présente le diaporama qui reprend l'ensemble des éléments des comptes administratifs, des budgets primitifs, de la fiscalité pour chacun des 7 budgets de la CCDSV.

BUDGET PRINCIPAL

Dépenses de fonctionnement :

Epaves : Mme Nathalie BARDE demande si la CCDDV est chargée de l'enlèvement des épaves. M. Bernard GRISON lui répond qu'en vertu d'une convention signée avec le Conseil départemental de l'Ain (CD01), l'enlèvement est à la charge pour ½ pour la CCDSV et ½ pour le CD01.

SCOT : M. Pierre PERNET demande si l'augmentation de la participation au SCOT a été prévue. Mme Brigitte COULON lui répond que oui, puisqu'il a été porté une augmentation d'environ 20k€, correspondant à l'augmentation est de 0.5€ par habitant pour atteindre 2€ par habitant.

Recettes de fonctionnement :

Focus sur la TEOM : le montant demandé pour 2019 par le SMICTOM, qui exerce la compétence enlèvement et traitement des OM (ordures ménagères) pour la CCDSV, est inférieur à celui qui devrait être perçu par la CCDSV au titre de la Taxe sur les OM. Cette variation de 144k€ à taux constant est due à une augmentation des bases. Elle a été placée en provision pour être conservée afin de financer les investissements futurs dans ce domaine de compétence. Si toutefois le SMICTOM souhaitait percevoir cette somme, il pourrait la solliciter par DM.

Subventions de 2019 :

M. Frédéric VALLOS exprime ses regrets que la CCDSV n'ait pas accepté d'aider l'association qui investit 20k€ pour restaurer la chapelle de Saint Didier de Formans. Il informe le Conseil que cette association privée constituée de bénévoles consacre beaucoup de temps pour sauvegarder le patrimoine du territoire. Il dit qu'il a rencontré le président à ce sujet, qu'il a noté qu'il y avait un problème statutaire mais qu'il pense que la CCDSV aurait pu faire l'effort et mettre 10k€ sur un budget de 1M€. En conséquence, il votera contre les subventions aux associations. Il ajoute que la chapelle ne fait pas partie du patrimoine, comme cela a été débattu en commission ; il serait bien de relister le petit patrimoine sur le territoire. Il y a 2 chapelles qui ne sont pas affectées au culte sur le territoire, il pense qu'il serait bien d'ouvrir la réflexion sur ce point. Il pense qu'avec ce refus, on envoie un bien mauvais message à cette association qui investit 20k€.

Mme Marie Jeanne BEGUET dit d'abord qu'elle comprend que cette position puisse poser problème à la commune, mais on ne peut pas tout financer. Elle dit que la CCDSV a pris position sur ce point et a fait le choix de ne pas s'occuper des églises et des lieux de culte, que ce n'est d'ailleurs pas la question qu'ils soient ou non affectés au culte. Ici il s'agit d'une chapelle, et la CCDSV n'a jamais pris cette compétence-là. Cette position pourrait d'ailleurs être revue une autre année. Elle indique qu'on pourrait envisager à l'avenir de subventionner les associations patrimoniales en prévoyant une enveloppe annuelle, et ainsi peut-être subventionner une association par an mais il faut avoir en tête qu'elles sont nombreuses et présentes dans toutes les communes. Elle ajoute que, par contre, la Région finance ce type d'opérations.

M. Frédéric VALLOS et Mme Françoise DUVILLARD disent que la chapelle est propriété de la commune de Saint Didier de Formans et a été mise à disposition de l'association dans le cadre d'un bail emphytéotique de 20 ans. Mme Brigitte COULON dit que dans ce cas la chapelle entrerait dans le domaine public de la commune et l'association pourrait être subventionnée. M. Bernard GRISON répond que non, à partir du moment où elle a été mise à disposition par un bail, elle fait partie du domaine privé de la commune et pas du domaine public. La CCDSV n'est pas compétente pour subventionner cette association.

M. Michel RAYMOND n'est pas d'accord avec cette analyse, il suggère que la CCDSV fasse un fonds de concours à la commune qui pourrait le reverser à l'association. M. Daniel DOMPOINT et Mme Dominique VIAL disent que cette chapelle est exceptionnelle et devrait être sauvée et donc aidée.

M. Bernard GRISON dit que le débat sur la subvention à cette association n'est pas à l'ordre du jour, que le sujet peut être retravaillé, et que, en revanche, la CCDSV aidera la commune et l'association à établir ses demandes de subventions si elles le souhaitent.

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Mme Brigitte COULON rappelle que ce budget concerne des investissements lourds (stations d'épurations et réseaux) qui sont susceptibles de se poursuivre pendant plusieurs années et qui en plus, sont augmentés par des travaux supplémentaires initiés par une réglementation évolutive et contraignante. A cela s'ajoutent des riverains qui n'hésitent pas à entreprendre des actions en justice contre les installations, occasionnant des frais de justice importants.

Elle confirme qu'il a donc été prudent d'augmenter le prix du traitement de l'eau même si cela n'a pas été bien perçu par la population, d'autant que cela a évité d'alourdir la dette qui est déjà importante.

M. Bernard REY rappelle que la Police de l'eau avait alerté la CCDSV sur le fait qu'elle devrait maîtriser le nombre de permis de construire accordés sur son territoire pour permettre à ses équipements d'assainissement d'avoir la capacité de traiter les eaux usées.

BUDGET ZAE

Dette : deux emprunts arrivent à échéance en 2021 et 2022 et allègeront le poids de la dette.

Prospective budgétaire 2019 : pour le mandat futur, une enveloppe de 2,5 à 3 millions d'€ de potentiel financier sera disponible pour accompagner le développement économique du territoire.

BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Ce budget est pour le moment en déficit. Il s'agit d'un budget qui d'un côté, paye la dette contractée pour la construction de l'usine DUQUEINE et d'un autre côté, encaisse le loyer de l'usine. En 2019, 517k€ devrait être perçus en plus des loyers, par la vente de la ferme Noyerie (la Bergerie) et du local ex-Chat Asia. Cette recette servira à alléger la dette notamment pour la faire coïncider avec le loyer DUQUEINE.

BUDGET TRANSPORT

Une somme de 600k€ a déjà été provisionnée pour financer le futur BHNS. Le budget Transport parvient à dégager une somme de 122k€ par an pour le BHNS, or cela peut correspondre, comme l'a dit M. Jean-Claude AUBERT à une annuité de la dette pour un éventuel emprunt que serait éventuellement obligée de contractualiser la CCDSV quand elle sera sollicitée par ses partenaires pour la construction du BHNS.

4 Finances - Vote des délibérations afférentes

4.1 Budget Principal – Approbation du compte de gestion 2018

M. Bernard GRISON, Président, informe le conseil que le Compte de gestion 2018 du Budget Principal, dressé par Mme Béatrice GONZALES, Trésorière de la collectivité à Trévoux, est conforme au Compte administratif 2018 de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée.

Après en avoir délibéré et constatant sa conformité avec le Compte administratif de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le Compte de gestion 2018 du Budget Principal présenté par Madame la Trésorière.

4.2 Budget Assainissement Collectif – Approbation du compte de gestion 2018

M. Bernard GRISON, Président, informe le conseil que le Compte de gestion 2018 du Budget Assainissement Collectif, dressé par Mme Béatrice GONZALES, Trésorière de la collectivité à Trévoux, est conforme au Compte administratif 2018 de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée.

Après en avoir délibéré et constatant sa conformité avec le Compte administratif de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le Compte de gestion 2018 du Budget Assainissement Collectif présenté par Madame la Trésorière.

4.3 Budget Assainissement Non Collectif – Approbation du compte de gestion 2018

M. Bernard GRISON, Président, informe le conseil que le Compte de gestion 2018 du Budget Assainissement Non Collectif, dressé par Mme Béatrice GONZALES, Trésorière de la collectivité à Trévoux, est conforme au Compte administratif de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée.

Après en avoir délibéré et constatant sa conformité avec le Compte administratif de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le Compte de gestion 2018 du Budget Assainissement Non Collectif présenté par Madame la Trésorière.

4.4 Budget Aménagement des Zones d'activités – Approbation du compte de gestion 2018

M. Bernard GRISON, Président, informe le conseil que le Compte de gestion 2018 du Budget Aménagement Zones d'Activités, dressé par Mme Béatrice GONZALES, Trésorière de la collectivité à Trévoux, est conforme au Compte administratif de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée.

Après en avoir délibéré et constatant sa conformité avec le Compte administratif de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le Compte de gestion 2018 du Budget Aménagement Zones d'Activités présenté par Madame la Trésorière.

4.5 Budget Immobilier d'Entreprises – Approbation du compte de gestion 2018

M. Bernard GRISON, Président, informe le conseil que le Compte de gestion 2018 du Budget Immobilier d'Entreprises, dressé par Mme Béatrice GONZALES, Trésorière de la collectivité à Trévoux, est conforme au Compte administratif 2018 de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée.

Après en avoir délibéré et constatant sa conformité avec le Compte administratif de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le Compte de gestion 2018 du Budget Immobilier d'Entreprises présenté par Madame la Trésorière.

4.6 Budget Transport – Approbation du compte de gestion 2018

M. Bernard GRISON, Président, informe le conseil que le Compte de gestion 2018 du Budget Transport, dressé par Mme Béatrice GONZALES, Trésorière de la collectivité à Trévoux, est conforme au Compte administratif de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée.

Après en avoir délibéré et constatant sa conformité avec le Compte administratif de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le Compte de gestion 2018 du Budget Transport présenté par Madame la Trésorière.

4.7 Budget Gemapi – Approbation du compte de gestion 2018

M. Bernard GRISON, Président, informe le conseil que le Compte de gestion 2018 du Budget Gemapi, dressé par Mme Béatrice GONZALES, Trésorière de la collectivité à Trévoux, est conforme au Compte administratif 2018 de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée.

Après en avoir délibéré et constatant sa conformité avec le Compte administratif de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le Compte de gestion 2018 du Budget Gemapi présenté par Madame la Trésorière.

4.8 Budget Principal – Approbation du compte administratif 2018

Le Conseil communautaire élit à l'unanimité Mme Brigitte COULON, Présidente de séance pour le vote du Compte Administratif 2018 du Budget Principal, M. Bernard GRISON en exercice, se retire de la séance.

Madame la Présidente de séance donne lecture du Compte Administratif 2018 du Budget Principal devant le Conseil communautaire.

	SITUATION DE CLOTURE	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
1	Résultat de clôture de l'exercice 2017	357 906,23	2 351 404,23	2 709 310,46
2	Affectation 2017 faite en 2018		-1 366 852,42	-1 366 852,42
1bis	Régularisation résultat 2017 (Intégration résultat syndicat Avenir Saône Dombes dissout)	-202,99	202,99	0,00
2	Recettes 2018	2 515 924,50	15 611 499,41	18 127 423,91
3	Dépenses 2018	-3 105 681,85	-13 832 829,66	-16 938 511,51
4	Résultat 2018	-589 757,35	1 778 669,75	1 188 912,40
5	Résultat cumulé (réel de clôture 2018)	-232 054,11	2 763 424,55	2 531 370,44
6	Recettes Reports en 2019	1 501 478,69		1 501 478,69
7	Dépenses Reports en 2019	-2 299 950,52		-2 299 950,52
8	Résultat corrigé des restes à réaliser	-1 030 525,94	2 763 424,55	1 732 898,61

Calcul des résultats : (5) = (3) - (4)

(6) = (1) + (2) + (5)

(9) = (6) + (7) - (8)

Après délibération, il propose ce Compte Administratif 2018 au vote du Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité :

✓ **D'APPROUVER** le Compte Administratif 2018 du Budget Principal.

4.9 Budget Assainissement Collectif – Approbation du compte administratif 2018

Le Conseil communautaire élit à l'unanimité Mme Brigitte COULON, Présidente de séance pour le vote du Compte Administratif 2018 du Budget Assainissement Collectif, M. Bernard GRISON en exercice, se retire de la séance.

Madame la Présidente de séance donne lecture du Compte Administratif 2018 du Budget Assainissement Collectif devant le Conseil communautaire.

Après délibération, il propose ce Compte Administratif 2018 au vote du Conseil :

	SITUATION DE CLOTURE	Investissement	Fonctionnement	Total
1	Résultat de clôture de l'exercice 2017	-86 353,56	2 505 058,74	2 418 705,18
2	Affectations 2017 faites en 2018		0,00	0,00
3	Recettes 2018	1 388 491,83	3 655 226,44	5 043 718,27
4	Dépenses 2018	-2 283 995,88	-2 484 801,03	-4 768 796,91
5	Résultat 2018	-895 504,05	1 170 425,41	274 921,36
6	Résultat cumulé (réel de clôture 2018)	-981 857,61	3 675 484,15	2 693 626,54

7	Recettes Reports 2019	199 272,60		199 272,60
8	Dépenses Reports 2019	-1 618 146,00		-1 618 146,00
9	Résultat corrigé des restes à réalliser	-2 400 731,01	3 675 484,15	1 274 753,14

Calcul des résultats : (5) = (3) - (4)

(6) = (1) + (2) + (5)

(9) = (6) + (7) - (8)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité :

✓ **D'APPROUVER** le Compte Administratif 2018 du Budget Assainissement Collectif.

4.10 Budget Assainissement Non Collectif – Approbation du compte administratif 2018

Le Conseil communautaire élit à l'unanimité Mme Brigitte COULON, Présidente de séance pour le vote du Compte Administratif 2018 du Budget Assainissement Non Collectif, M. Bernard GRISON en exercice, se retire de la séance.

Madame la Présidente de séance donne lecture du Compte Administratif 2018 du Budget Assainissement Non Collectif devant le Conseil communautaire,

Après délibération, il propose ce Compte Administratif 2018 au vote du Conseil.

	SITUATION DE CLOTURE	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
1	Résultat de clôture de l'exercice 2017	0,00	1 999,24	1 999,24
2	Affectations 2017 faites en 2018		0,00	0,00
3	Recettes 2018	0,00	174 306,41	174 306,41
4	Dépenses 2018	0,00	-207 390,45	-207 390,45
5	Résultat 2018	0,00	-33 084,04	-33 084,04
6	Résultat cumulé (réel de clôture 2018)	0,00	-31 084,80	-31 084,80
7	Recettes Reports en 2019	0,00		0,00
8	Dépenses Reports en 2019	0,00		0,00
9	Résultat corrigé des restes à réaliser	0,00	-31 084,80	-31 084,80

Calcul des résultats : (5) = (3) - (4)

(6) = (1) + (2) + (5)

(9) = (6) + (7) - (8)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité :

✓ **D'APPROUVER** le Compte Administratif 2018 du Budget Assainissement Non Collectif.

4.11 Budget Aménagement des Zones d'activités – Approbation du compte administratif 2018

Le Conseil communautaire élit à l'unanimité Mme Brigitte COULON, Présidente de séance pour le vote du Compte Administratif 2018 du Budget Aménagement des Zones d'Activités, M. Bernard GRISON en exercice, se retire de la séance.

Madame la Présidente de séance donne lecture du Compte Administratif 2018 du Budget Aménagement des Zones d'Activités devant le Conseil communautaire.

Après délibération, il propose ce Compte Administratif 2018 au vote du Conseil.

	SITUATION DE CLOTURE	Investissement	Fonctionnement	Total
1	Résultat de clôture de l'exercice 2017	-1 769 370,88	319 339,54	-1 450 031,34
2	Affectation 2017 faite en 2018		-317 541,22	-317 541,22
2bis	Régularisation résultats 2017	0,00	-1 798,32	-1 798,32
3	Recettes 2018	5 223 174,57	6 066 685,38	11 289 859,95
4	Dépenses 2018	-5 339 075,83	-5 803 027,84	-11 142 103,67
5	Résultat 2018	-115 901,26	263 657,54	147 756,28
6	Résultat cumulé (réel de clôture 2018)	-1 885 272,14	263 657,54	-1 621 614,60
7	Recettes Reports 2019			
8	Dépenses Reports 2019			
9	Résultat corrigé des restes à réaliser	-1 885 272,14	263 657,54	-1 621 614,60

Calcul des résultats : (5) = (3) - (4)

(6) = (1) + (2) + (5)

(9) = (6) + (7) - (8)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le Compte Administratif 2018 du Budget Aménagement des Zones d'Activités.

4.12 Budget Immobilier d'Entreprises – Approbation du compte administratif 2018

Le Conseil communautaire élit à l'unanimité Madame Brigitte COULON, Présidente de séance pour le vote du Compte Administratif 2018 du Budget Immobilier d'Entreprises, M. Bernard GRISON en exercice, se retire de la séance.

Madame la Présidente de séance donne lecture du Compte Administratif 2018 du Budget Immobilier d'Entreprises devant le Conseil communautaire.

Après délibération, il propose ce Compte Administratif 2018 au vote du Conseil.

	RESULTAT DE CLOTURE	Investissement	Fonctionnement	Total
1	Résultat de clôture de l'exercice 2017	-539 851,74	131 450,74	-408 401,00
2	Affectations 2017 faites en 2018		-131 450,74	-131 450,74
3	Recettes 2018	284 650,98	469 255,75	753 906,73
4	Dépenses 2018	-378 523,19	-253 506,65	-632 029,84
5	Résultat 2018	-93 872,21	215 749,10	121 876,89
6	Résultat cumulé (réel de clôture 2018)	-633 723,95	215 749,10	-417 974,85
7	Recettes Reports 2019	0,00		0,00
8	Dépenses Reports 2019	0,00		0,00
9	Résultat corrigé des restes à réaliser	-633 723,95	215 749,10	-417 974,85

Calcul des résultats : (5) = (3) - (4)

$$(6) = (1) + (2) + (5)$$

$$(9) = (6) + (7) - (8)$$

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le Compte Administratif 2018 du Budget Immobilier d'Entreprises.

4.13 Budget Transport – Approbation du compte administratif 2018

Le Conseil communautaire élit à l'unanimité Mme Brigitte COULON, Présidente de séance pour le vote du Compte Administratif 2018 du Budget Transport, M. Bernard GRISON en exercice, se retire de la séance.

Madame la Présidente de séance donne lecture du Compte Administratif 2018 du Budget Transport devant le Conseil communautaire.

Après délibération, il propose ce Compte Administratif 2018 au vote du Conseil.

	SITUATION DE CLOTURE	Investissement	Fonctionnement	Total
1	Résultat de clôture de l'exercice 2017	-16 338,61	838 478,22	822 139,61
1	Régularisation résultats 2017	-50,00	0,00	-50,00
2	Affectations 2017 faites en 2018		-49 888,61	-49 888,61
3	Recettes 2018	76 218,17	1 499 650,56	1 575 868,73
4	Dépenses 2018	-5 025,69	-1 502 078,70	-1 507 104,39
5	Résultat 2018	71 192,48	-2 428,14	68 764,34
6	Résultat cumulé (réel de clôture 2018)	54 803,87	786 161,47	840 965,34
7	Recettes Reports en 2019	0,00		0,00
8	Dépenses Reports en 2019	-50 000,00		-50 000,00
9	Résultat corrigé des restes à réaliser	4 803,87	786 161,47	790 965,34

Calcul des résultats : (5) = (3) - (4)

$$(6) = (1) + (2) + (5)$$

$$(9) = (6) + (7) - (8)$$

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le Compte Administratif 2018 du Budget Transport.

4.14 Budget Gemapi – Approbation du compte administratif 2018

Le Conseil communautaire élit à l'unanimité Mme Brigitte COULON, Présidente de séance pour le vote du Compte Administratif 2018 du Budget Gemapi, M. Bernard GRISON en exercice, se retire de la séance.

Madame la Présidente de séance donne lecture du Compte Administratif 2018 du Budget Gemapi devant le Conseil communautaire.

Après délibération, il propose ce Compte Administratif 2018 au vote du Conseil.

	SITUATION DE CLOTURE	Investissement	Fonctionnement	Total
1	Résultat de clôture de l'exercice 2017	117 411,50	118 747,92	236 159,42
2	Affectations 2017 faites en 2018		-44 833,80	-44 833,80
3	Recettes 2018	64 800,80	430 912,00	495 712,80
4	Dépenses 2018	-31 703,44	-337 039,57	-368 743,01
5	Résultat 2018	33 097,36	93 872,43	126 969,79
6	Résultat cumulé (réel de clôture 2018)	150 508,86	167 786,55	318 295,41
7	Recettes Reports 2018 en 2019	53 490,00		53 490,00
8	Dépenses Reports 2018 en 2019	-46 100,90		-46 100,90
9	Résultat 2018 corrigé des restes à réaliser	157 897,96	167 786,55	325 684,51

Calcul des résultats : (5) = (3) - (4)

(6) = (1) + (2) + (5)

(9) = (6) + (7) - (8)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le Compte Administratif 2018 du Budget Gemapi.

4.15 Budget Principal – Affectation du résultat 2018

M. Bernard GRISON, Président, expose au conseil que l'exercice de 2018 dégage un résultat d'exploitation de **2 763 424,55€**. Cet excédent est affecté conformément au tableau ci-dessous :

	SITUATION DE CLOTURE	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
1	Résultat de clôture de l'exercice 2017	357 906,23	2 351 404,23	2 709 310,46
2	Affectation 2017 faite en 2018		-1 366 852,42	-1 366 852,42
1bis	Régularisation résultat 2017	-202,99	202,99	0,00
2	Recettes 2018	2 515 924,50	15 611 499,41	18 127 423,91
3	Dépenses 2018	-3 105 681,85	-13 832 829,66	-16 938 511,51
4	Résultat 2018	-589 757,35	1 778 669,75	1 188 912,40
5	Résultat cumulé (réel de clôture 2018)	-232 054,11	2 763 424,55	2 531 370,44
6	Recettes Reports en 2019	1 501 478,69		1 501 478,69
7	Dépenses Reports en 2019	-2 299 950,52		-2 299 950,52
8	Résultat corrigé des restes à réaliser	-1 030 525,94	2 763 424,55	1 732 898,61

Calcul des résultats :

(5) = (3) - (4)

(6) = (1) + (2) + (5)

(9) = (6) + (7) - (8)

REPRISE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
DISPONIBLE en fonctionnement	2 763 424,55	
BESOIN en investissement	-1 030 525,94	
<i>DEFICIT maintenu en investissement</i>	0,00	
REPORT en fonctionnement		1 732 898,61
INVESTSSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Compte 001 résultat d'investissement	-232 054,11	0,00
Compte Restes à réaliser	-2 299 950,52	1 501 478,69
Compte 1068 Excédent de fonctionnement		1 030 525,94
Compte 16 emprunt à contracter		0,00
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Compte 002 - disponible reporté		1 732 898,61

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'AFFECTER** le résultat d'exploitation de 2018 conformément au tableau ci-dessus.

4.16 Budget Assainissement Collectif – Affectation du résultat 2018

M. Bernard GRISON, Président, expose au conseil que l'exercice de 2018 dégage un résultat d'exploitation de **3 675 484,15 €**. Cet excédent est affecté conformément au tableau ci-dessous :

	SITUATION DE CLOTURE	Investissement	Fonctionnement	Total
1	Résultat de clôture de l'exercice 2017	-86 353,56	2 505 058,74	2 418 705,18
2	Affectations 2017 faites en 2018		0,00	0,00
3	Recettes 2018	1 388 491,83	3 655 226,44	5 043 718,27
4	Dépenses 2018	-2 283 995,88	-2 484 801,03	-4 768 796,91
5	Résultat 2018	-895 504,05	1 170 425,41	274 921,36
6	Résultat cumulé (réel de clôture 2018)	-981 857,61	3 675 484,15	2 693 626,54
7	Recettes Reports 2019	199 272,60		199 272,60
8	Dépenses Reports 2019	-1 618 146,00		-1 618 146,00
9	Résultat corrigé des restes à réaliser	-2 400 731,01	3 675 484,15	1 274 753,14

Calcul des résultats : (5) = (3) - (4)

(6) = (1) + (2) + (5)

(9) = (6) + (7) - (8)

REPRISE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
DISPONIBLE en fonctionnement	3 675 484,15	
BESOIN en investissement	-2 400 731,01	
DEFICIT maintenu en investissement	0,00	
REPORT en fonctionnement		1 274 753,14
INVESTSSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Compte 001 résultat d'investissement	-981 857,61	0,00
Compte Restes à réaliser	-1 618 146,00	199 272,60
Compte 1068 Excédent de fonctionnement		2 400 731,01
Compte 16 emprunt à contracter		0,00
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Compte 002 - disponible reporté		0,00

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- ✓ **D'AFFECTER** le résultat d'exploitation de 2018 conformément au tableau ci-dessus.

4.17 - Budget Assainissement Non Collectif – Affectation du résultat 2018

M. Bernard GRISON, Président, expose au conseil que l'exercice de 2018 dégage un résultat d'exploitation de -31 084,80 €. Ce déficit est affecté conformément au tableau ci-dessous :

	SITUATION DE CLOTURE	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
1	Résultat de clôture de l'exercice 2017	0,00	1 999,24	1 999,24
2	Affectations 2017 faites en 2018		0,00	0,00
3	Recettes 2018	0,00	174 306,41	174 306,41
4	Dépenses 2018	0,00	-207 390,45	-207 390,45
5	Résultat 2018	0,00	-33 084,04	-33 084,04
6	Résultat cumulé (réel de clôture 2018)	0,00	-31 084,80	-31 084,80
7	Recettes Reports en 2019	0,00		0,00
8	Dépenses Reports en 2019	0,00		0,00
9	Résultat corrigé des restes à réaliser	0,00	-31 084,80	-31 084,80

Calcul des résultats : (5) = (3) - (4)

(6) = (1) + (2) + (5)

(9) = (6) + (7) - (8)

REPRISE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
DISPONIBLE en fonctionnement	-31 084,80	
BESOIN en investissement	0,00	
DEFICIT maintenu en investissement	0,00	
REPORT en fonctionnement		-31 084,80
INVESTSSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Compte 001 résultat d'investissement		0,00
Compte Restes à réaliser	0,00	
Compte 1068 Excédent de fonctionnement		
compte 16 emprunt à contracter		0,00
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
compte 002 - disponible reporté	-31 084,80	0,00

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- ✓ **D'AFFECTER** le résultat d'exploitation de 2018 conformément au tableau ci-dessus.

4.18 Budget Aménagement des Zones d'activités – Affectation du résultat 2018

M. Bernard GRISON, Président, expose au conseil que l'exercice de 2018 dégage un résultat d'exploitation de 263 657,54 €. Cet excédent est affecté conformément au tableau ci-dessous :

	SITUATION DE CLOTURE	Investissement	Fonctionnement	Total
1	Résultat de clôture de l'exercice 2017	-1 769 370,88	319 339,54	-1 450 031,34
2	Affectation 2017 faite en 2018		-317 541,22	-317 541,22
2bis	Régularisation résultats 2017	0,00	-1 798,32	-1 798,32
3	Recettes 2018	5 223 174,57	6 066 685,38	11 289 859,95
4	Dépenses 2018	-5 339 075,83	-5 803 027,84	-11 142 103,67
5	Résultat 2018	-115 901,26	263 657,54	147 756,28
6	Résultat cumulé (réel de clôture 2018)	-1 885 272,14	263 657,54	-1 621 614,60
7	Recettes Reports 2019			
8	Dépenses Reports 2019			
9	Résultat corrigé des restes à réaliser	-1 885 272,14	263 657,54	-1 621 614,60

Calcul des résultats : (5) = (3) - (4)

(6) = (1) + (2) + (5)

(9) = (6) + (7) - (8)

REPRISE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
DISPONIBLE en fonctionnement	263 657,54	
BESOIN en investissement	-1 885 272,14	
<i>DEFICIT maintenu en investissement</i>	-1 621 614,60	
REPORT en fonctionnement		0,00
INVESTSSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Compte 001 résultat d'investissement	-1 885 272,14	0,00
Compte Restes à réaliser	0,00	0,00
Compte 1068 Excédent de fonctionnement		263 657,54
compte 16 emprunt à contracter		1 621 614,60
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Compte 002 - disponible reporté		0,00

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- ✓ **DE REPRENDRE** le résultat d'exploitation de 2018 conformément au tableau ci-dessus.

4.19 Budget Immobilier d'Entreprises – Affectation du résultat 2018

M. Bernard GRISON, Président, expose au conseil que l'exercice de 2018 dégage un résultat d'exploitation de **215 749,10 €**. Cet excédent est affecté conformément au tableau ci-dessous :

	RESULTAT DE CLOTURE	Investissement	Fonctionnement	Total
1	Résultat de clôture de l'exercice 2017	-539 851,74	131 450,74	-408 401,00
2	Affectations 2017 faites en 2018		-131 450,74	-131 450,74
3	Recettes 2018	284 650,98	469 255,75	753 906,73
4	Dépenses 2018	-378 523,19	-253 506,65	-632 029,84
5	Résultat 2018	-93 872,21	215 749,10	121 876,89
6	Résultat cumulé (réel de clôture 2018)	-633 723,95	215 749,10	-417 974,85
7	Recettes Reports 2019	0,00		0,00
8	Dépenses Reports 2019	0,00		0,00
9	Résultat corrigé des restes à réaliser	-633 723,95	215 749,10	-417 974,85

Calcul des résultats : (5) = (3) - (4)

(6) = (1) + (2) + (5)

(9) = (6) + (7) - (8)

REPRISE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
DISPONIBLE en fonctionnement	215 749,10	
BESOIN en investissement	-633 723,95	
DEFICIT maintenu en investissement	-417 974,85	
REPORT en fonctionnement		0,00
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Compte 001 résultat d'investissement	-633 723,95	0,00
Compte Restes à réaliser	0,00	0,00
Compte 1068 Excédent de fonctionnement		215 749,10
compte 16 emprunt à contracter		417 974,85
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
compte 002 - disponible reporté		0,00

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- ✓ D'AFFECTER le résultat d'exploitation de 2018 conformément au tableau ci-dessus.

4.20 Budget Transport – Affectation du résultat 2018

M. Bernard GRISON, Président, expose au conseil que l'exercice de 2018 dégage un résultat d'exploitation de **786 161,47 €**. Cet excédent est affecté conformément au tableau ci-dessous :

	SITUATION DE CLOTURE	Investissement	Fonctionnement	Total
1	Résultat de clôture de l'exercice 2017	-16 338,61	838 478,22	822 139,61
1	Régularisation résultats 2017	-50,00	0,00	-50,00
2	Affectations 2017 faites en 2018		-49 888,61	-49 888,61
3	Recettes 2018	76 218,17	1 499 650,56	1 575 868,73
4	Dépenses 2018	-5 025,69	-1 502 078,70	-1 507 104,39
5	Résultat 2018	71 192,48	-2 428,14	68 764,34
6	Résultat cumulé (réel de clôture 2018)	54 803,87	786 161,47	840 965,34
7	Recettes Reports en 2019	0,00		0,00
8	Dépenses Reports en 2019	-50 000,00		-50 000,00
9	Résultat corrigé des restes à réaliser	4 803,87	786 161,47	790 965,34

Calcul des résultats : (5) = (3) - (4)

(6) = (1) + (2) + (5)

(9) = (6) + (7) - (8)

REPRISE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
DISPONIBLE en fonctionnement	786 161,47	
BESOIN en investissement	0,00	
DEFICIT maintenu en investissement	0,00	
REPORT en fonctionnement		786 161,47
INVESTSSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Compte 001 résultat d'investissement	0,00	54 803,87
Compte Restes à réaliser	-50 000,00	0,00
Compte 1068 Excédent de fonctionnement		0,00
compte 16 emprunt à contracter		0,00
<i>total</i>	<i>-50 000,00</i>	<i>54 803,87</i>
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Compte 002 - disponible reporté		786 161,47

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- ✓ **D'AFFECTER** le résultat d'exploitation de 2018 conformément au tableau ci-dessus.

4.21 Budget Gemapi – Affectation du résultat 2018

M. Bernard GRISON, Président, expose au conseil que l'exercice de 2018 dégage un résultat d'exploitation de **167 786,55 €**. Cet excédent est affecté conformément au tableau ci-dessous :

	SITUATION DE CLOTURE	Investissement	Fonctionnement	Total
1	Résultat de clôture de l'exercice 2017	117 411,50	118 747,92	236 159,42
2	Affectations 2017 faites en 2018		-44 833,80	-44 833,80

3	Recettes 2018	64 800,80	430 912,00	495 712,80
4	Dépenses 2018	-31 703,44	-337 039,57	-368 743,01
5	Résultat 2018	33 097,36	93 872,43	126 969,79
6	Résultat cumulé (réel de clôture 2018)	150 508,86	167 786,55	318 295,41
7	Recettes Reports 2018 en 2019	53 490,00		53 490,00
8	Dépenses Reports 2018 en 2019	-46 100,90		-46 100,90
9	Résultat 2018 corrigé des restes à réaliser	157 897,96	167 786,55	325 684,51

Calcul des résultats : (5) = (3) - (4)

(6) = (1) + (2) + (5)

(9) = (6) + (7) - (8)

REPRISE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
DISPONIBLE en fonctionnement	167 786,55	
BESOIN en investissement	0,00	
<i>DEFICIT maintenu en investissement</i>	0,00	
REPORT en fonctionnement		167 786,55
INVESTSSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Compte 001 résultat d'investissement	0,00	150 508,86
Compte Restes à réaliser	-46 100,90	53 490,00
Compte 1068 Excédent de fonctionnement		0,00
compte 16 emprunt à contracter		0,00
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
compte 002 - disponible reporté		167 786,55

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- ✓ **D'AFFECTER** le résultat d'exploitation de 2018 conformément au tableau ci-dessus.

4.22 Finances – Fiscalité Directe Locale 2019

Vu le Code général des impôts,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat et la délibération intervenus à l'occasion de la présentation du Rapport sur les Orientations Budgétaires lors de la séance du Conseil communautaire du 04 mars 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **DE FIXER :**
 - Le taux de **CFE** (Contribution Foncière des Entreprises) à **22,17 %** ;
 - Le taux de **TH** (Taxe d'Habitation) à **6,70 %** ;
 - Le taux de **TFB** (Taxe sur le Foncier Bâti) à **0,012 %** ;
 - Le taux de **TFNB** (Taxe sur le Foncier Non Bâti) à **2,02 %**.

4.23 Finances – Taux TEOM 2019

M. Bernard GRISON, Président, rappelle que la CCDSV perçoit la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur la totalité de son territoire en lieu et place du SMICTOM Saône Dombes et lui verser une participation d'un montant équivalent à la taxe prélevée (délibération 2014C94 du 13 octobre 2014).

Il précise que les bases de la TEOM sur les 19 communes sont affectées d'un taux différent selon un zonage établi en fonction du service rendu :

- **Zone 2 : Plus d'un service par semaine** pour les communes de : Beaugerard, Frans, Massieux, Reyrieux, Trévoux (centre-ville).
- **Zone 3 : Un service par semaine** pour les communes de : Ambérieux en Dombes, Ars sur Formans, Civrieux, Fareins, Misérieux, Parcieux, Rancé, Saint Bernard, Saint Didier de Formans, Sainte Euphémie, Saint Jean de Thurigneux, Savigneux, Toussieux, Trévoux (hors centre-ville), Villeneuve,

Les taux de la taxe ont été harmonisés sur l'ensemble du territoire dès l'année 2015 en maintenant le zonage selon le service rendu.

Au vu du budget primitif 2019 voté par le SMICTOM, il est proposé de ne pas augmenter le taux de la TEOM en 2019 et de le maintenir à celui de 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **DE FIXER** les taux de la TEOM à appliquer aux deux zonages du territoire communautaire selon le tableau suivant :

Commune	Zones	Nombre de services par semaine	Rappel taux 2018	Taux 2019
Beaugerard, Frans, Massieux, Reyrieux, Trévoux (centre-ville)	Zone 2	Plus d'un service	9.62%	9.62%
Ambérieux en Dombes, Ars sur Formans, Civrieux, Fareins, Misérieux, Parcieux, Rancé, Saint Bernard, Saint Didier de Formans, Saint Jean de Thurigneux, Sainte Euphémie, Savigneux, Toussieux, Trévoux, Villeneuve	Zone 3	1 service	7.62%	7.62%

4.24 Budget Principal – Vote du Budget primitif 2019

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2019C09 en date du 4 mars 2019 actant de l'existence d'un rapport sur les orientations budgétaires, de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires et adoptant les orientations budgétaires telles que présentées dans ce rapport,

Vu les délibérations relatives au compte administratif 2018, au compte de gestion 2018 et à l'affectation du résultat du budget Principal 2018,

Vu le rapport budgétaire relatif à la présentation du compte administratif 2018 et du budget primitif 2019,

M. Bernard GRISON, Président, présente au Conseil communautaire le projet de budget primitif 2019 du **Budget Principal** comprenant les propositions nouvelles suivantes :

Sections	Montant
Fonctionnement dépenses	17 254 550,00
Fonctionnement recettes	17 254 550,00
Investissement dépenses (hors RAR)	6 684 023,84
Investissement recettes (hors RAR)	7 482 495,67

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à 36 Voix Pour et 1 Abstention (Michel RAYMOND) :

- ✓ **D'ADOPTER** le Budget Primitif du Budget Principal pour 2019 tel que présenté ci-dessus.

M. Michel RAYMOND s'abstient parce qu'il considère que les dépenses de fonctionnement ne cessent d'augmenter.

4.25 Budget Principal – Vote des AP/CP 2019

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2019C09 en date du 4 mars 2019 actant de l'existence d'un rapport sur les orientations budgétaires, de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires et adoptant les orientations budgétaires telles que présentées dans ce rapport,

Vu les délibérations relatives au compte administratif 2018, au compte de gestion 2018 et à l'affectation du résultat du budget Principal 2018,

Vu le rapport budgétaire relatif à la présentation du compte administratif 2018 et du budget primitif 2019,

M. Bernard GRISON, Président, présente au Conseil communautaire les autorisations de programmes et les crédits de paiement du **budget principal primitif 2019** :

Détail des AP/CP : Autorisations de Programmes (AP) avec Crédits de Paiements (CP) :

N°	Dépenses	Rappel montant initial total AP (délib 2018)	Crédits consommés (CP) en 2018	Nouveau montant total AP/CP	2 019	2 020	2 021	2 022
1000	APCP Equipement sportif collège Saint Didier	6 929 073,00	0,00	6 929 073,00	100 000,00	500 000,00	3 000 000,00	3 329 073,00
1001	APCP Accessibilité arrêts de bus	460 000,00	68 938,07	460 000,00	161 062,00	115 000,00	114 999,93	0,00
1002	APCP Requalification des ZI	400 000,00	139 205,35	1 650 683,00	611 478,00	400 000,00	400 000,00	99 999,65
1003	APCP Itinéraires de randonnées et Chemin du curé d'Ars	150 000,00	0,00	150 000,00	20 000,00	65 000,00	65 000,00	0,00
1004	APCP Bords de Saône- Via Saôna	1 000 000,00	5 940,00	4 405 940,00	1 050 000,00	1 200 000,00	1 150 000,00	1 000 000,00
1005	APCP Bords de Saône - Infrastructures	348 000,00	0,00	348 000,00	200 000,00	80 000,00	68 000,00	0,00
1006	APCP MEF	1 000 000,00	11 688,00	1 000 000,00	88 312,00	400 000,00	500 000,00	0,00
	TOTAL AP/CP	10 287 073,00	225 771,42	14 943 696,00	2 230 852,00	2 760 000,00	5 297 999,93	4 429 072,65

	Recettes	Rappel montant initial total AP (délib 2018)	Crédits consommés en 2018	Nouveau montant total AP/CP	2 019	2 020	2 021	2 022
1000	APCP Equipement sportif collège Saint Didier	2 267 582	0	2 217 582	17 582	200 000	1 000 000	1 000 000
1001	APCP Accessibilité arrêts de bus	185 000	0	135 000	45 000	45 000	45 000	0
1002	APCP Requalification des ZI	201 168	0	200 000	60 000	60 000	60 000	20 000
1003	APCP Itinéraires de randonnées et Chemin du curé d'Ars	80 000	0	80 000	0	80 000	0	0
1004	APCP Bords de Saône- Via Saôna	500 000	0	3 450 000	200 000	500 000	1 200 000	1 550 000
1005	APCP Bords de Saône - Infrastructures	148 000	0	54 000	27 000	27 000	0	0
1006	APCP MEF	300 000	0	300 000		100 000	200 000	
	TOTAL AP/CP	3 681 750	0	6 436 582	349 582	1 012 000	2 505 000	2 570 000

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité,

✓ **D'ADOPTER** les AP/CP telles que présentées ci-dessus.

4.26 Budget Assainissement Collectif – Vote du Budget primitif 2019

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2019C09 en date du 4 mars 2019 actant de l'existence d'un rapport sur les orientations budgétaires, de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires et adoptant les orientations budgétaires telles que présentées dans ce rapport,

Vu la délibération relative au compte administratif 2018, di compte de gestion 2018, et à l'affectation du résultat 2018 du Budget Assainissement Collectif,

Vu le rapport budgétaire relatif à la présentation du compte administratif 2018 et du budget primitif 2019,

M. Bernard GRISON, Président, présente au Conseil communautaire le projet de budget primitif 2019 du Budget Assainissement Collectif comprenant les propositions nouvelles suivantes :

Sections	Montant
Fonctionnement dépenses	5 771 517,74
Fonctionnement recettes	5 771 517,74
Investissement dépenses (hors RAR)	10 375 055,12
Investissement recettes (hors RAR)	11 793 928,92

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'ADOPTER** le Budget Primitif du Budget Assainissement Collectif pour 2019 tel que présenté ci-dessus.

4.27 Budget Assainissement Collectif – Vote des AP/CP 2019

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2019C09 en date du 4 mars 2019 actant de l'existence d'un rapport sur les orientations budgétaires, de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires et adoptant les orientations budgétaires telles que présentées dans ce rapport,

Vu la délibération relative au compte administratif 2018, le compte de gestion 2018 et à l'affectation du résultat 2018 du budget Assainissement collectif,

Vu le rapport budgétaire relatif à la présentation du compte administratif 2018 et du budget primitif 2019 du budget assainissement collectif

M. Bernard GRISON, Président, présente au Conseil communautaire les autorisations de programmes et les crédits de paiement du **budget assainissement collectif 2019** :

Détail des AP/CP : Autorisations de Programmes (AP) avec Crédits de Paiements (CP) :

N°	Dépenses en €	Montant initial total AP	CP 2019	CP 2020	CP 2021
1000	AP/CP STEP Fareins	2 400 000	1 000 000	1 300 000	100 000
1001	AP/CP STEP ST Didier de Formans	6 538 000	3 000 000	3 000 000	538 000
	Total des dépenses AP/CP	8 938 000	4 000 000	4 300 000	638 000

N°	Recettes en €	Montant initial total AP	CP 2019	CP 2020	CP 2021
1000	AP/CP STEP Fareins	140 000	140 000	0	0
	Total des dépenses AP/CP	140 000	140 000	0	0

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité

- ✓ **D'ADOPTER** les AP/CP telles que présentées ci-dessus.

4.28 Budget Assainissement Non Collectif – Vote du Budget primitif 2019

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2019C09 en date du 4 mars 2019 actant de l'existence d'un rapport sur les orientations budgétaires, de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires et adoptant les orientations budgétaires telles que présentées dans ce rapport,

Vu la délibération relative au compte administratif 2018, du compte de gestion 2018 et à l'affectation du résultat 20108 du budget Assainissement Non Collectif,

Vu le rapport budgétaire relatif à la présentation du compte administratif 2018 et du budget primitif 2019,

M. Bernard GRISON, Président, présente au Conseil communautaire le projet de budget primitif 2019 du Budget Assainissement Non Collectif comprenant les propositions nouvelles suivantes :

Sections	Montant
Fonctionnement dépenses	124 500,00
Fonctionnement recettes	124 500,00
Investissement dépenses	0,00
Investissement recettes	0,00

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'ADOPTER** le Budget Primitif du Budget Assainissement Non Collectif pour 2019 tel que présenté ci-dessus.

4.29 Budget Aménagement des Zones d'activités – Vote du Budget primitif 2019

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2019C09 en date du 4 mars 2019 actant de l'existence d'un rapport sur les orientations budgétaires, de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires et adoptant les orientations budgétaires telles que présentées dans ce rapport,

Vu la délibération relative au compte administratif 2018, le compte de gestion 2018 et à l'affectation du résultat 2018 du budget Aménagement des Zones d'Activités,

Vu le rapport budgétaire relatif à la présentation du compte administratif 2018 et du budget primitif 2019,

M. Bernard GRISON, Président, présente au Conseil communautaire le projet de budget primitif 2019 du **Budget Aménagement des Zones d'Activités** comprenant les propositions nouvelles suivantes :

Sections	Montant
Fonctionnement dépenses	7 174 236,44
Fonctionnement recettes	7 174 236,44
Investissement dépenses (hors RAR)	5 471 416,75
Investissement recettes (hors RAR)	5 471 416,75

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'ADOPTER** le Budget Primitif du Budget Aménagement des Zones d'Activités pour 2019 tel que présenté ci-dessus.

4.30 Budget Immobilier d'Entreprises – Vote du Budget primitif 2019

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2019C09 en date du 4 mars 2019 actant de l'existence d'un rapport sur les orientations budgétaires, de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires et adoptant les orientations budgétaires telles que présentées dans ce rapport,

Vu la délibération relative au compte administratif 2018, au compte de gestion 2018 et à l'affectation du résultat 2018 du budget Immobilier d'Entreprises,

Vu le rapport budgétaire relatif à la présentation du compte administratif 2018 et du budget primitif 2019,

M. Bernard GRISON, Président, présente au Conseil communautaire le projet de budget primitif 2019 du Budget Immobilier d'Entreprises comprenant les propositions nouvelles suivantes :

Sections	Montant
Fonctionnement dépenses	464 949,60
Fonctionnement recettes	464 949,60
Investissement dépenses (hors RAR)	1 080 949,34
Investissement recettes (hors RAR)	1 080 949,34

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'ADOPTER** le Budget Primitif du Budget Immobilier d'Entreprises pour 2019 tel que présenté ci-dessus.

4.31 Budget Transport – Vote du Budget primitif 2019

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2019C09 en date du 4 mars 2019 actant de l'existence d'un rapport sur les orientations budgétaires, de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires et adoptant les orientations budgétaires telles que présentées dans ce rapport,

Vu la délibération relative au compte administratif 2018, le compte de gestion 2018 et à l'affectation du résultat 2018 du budget Transport,

Vu le rapport budgétaire relatif à la présentation du compte administratif 2018 et du budget primitif 2019,

M. Bernard GRISON, Président, présente au Conseil communautaire le projet de budget primitif 2019 du **Budget Transport** comprenant les propositions nouvelles suivantes :

Sections	Montant
Fonctionnement dépenses	3 166 961,47
Fonctionnement recettes	3 166 961,47
Investissement dépenses (hors RAR)	129 864,33
Investissement recettes (hors RAR)	179 864,33

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'ADOPTER** le Budget Primitif du Budget Transport pour 2019 tel que présenté ci-dessus.

4.32 Budget Gemapi – Vote du Budget primitif 2019

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2019C09 en date du 4 mars 2019 actant de l'existence d'un rapport sur les orientations budgétaires, de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires et adoptant les orientations budgétaires telles que présentées dans ce rapport,

Vu la délibération relative au compte administratif 2018, le compte de gestion 2018 et à l'affectation du résultat 2018 du budget Gemapi,

Vu le rapport budgétaire relatif à la présentation du compte administratif 2018 et du budget primitif 2019,

M. Bernard GRISON, Président, présente au Conseil communautaire le projet de budget primitif 2019 du Budget Gemapi comprenant les propositions nouvelles suivantes :

Sections	Montant
Fonctionnement dépenses	605 786,55
Fonctionnement recettes	605 786,55
Investissement dépenses (hors RAR)	495 797,96
Investissement recettes (hors RAR)	488 408,86

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'ADOPTER** le Budget Primitif du Budget Gemapi pour 2019 tel que présenté ci-dessus.

5 Finances - Subventions aux associations

M. Bernard GRISON, Président, présente le tableau récapitulant les demandes de subventions des associations pour 2019.

Ces demandes ont été examinées successivement par les commissions correspondantes, puis par le bureau.

Ces propositions sont débattues l'une après l'autre.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à 34 Voix Pour, 2 Voix Contre Frédéric VALLOS, Dominique VIAL) et 1 Abstention (Daniel DOMPOINT) :

- ✓ **D'ATTRIBUER** aux associations pour 2019 les subventions selon le tableau suivant :

Compte	Demandeur	Objet	Montant 2019	Vote / Remarques
	1 - Compétences communautaires			
657341	Lecture publique			
	Communes	Équipement bibliothèques	31 000	Accord unanimité
	Sous-Total		31 000	
65738	Aménagement rural			
	AFR Reyrieux	Fonctionnement	1 650	Accord unanimité
	Sous-Total		1 650	
65748	Tourisme			
		Fonctionnement	175 000	Accord unanimité
	OT Ars - Trévoux SV	Subvention exceptionnelle conditionnée au non versement des fonds Leader	25 000	Accord unanimité
	Véloroute V50 / ADT Haute Saône		1 000	Accord unanimité
	Sous-Total		201 000	
65748	Action sociale			
	Val'Horizon-Trévoux	Fonctionnement	480 767	Accord unanimité M. RAYMOND ne participe pas au vote
		Investissements	3 200	
	Espace talançonnais-Reyrieux	Fonctionnement	164 000	Accord unanimité
		Investissements	2 500	Accord unanimité
	MJC Reyrieux	Prévention jeunesse / Carambolage	500	Accord unanimité
	Sous-Total		650 967	
65748	Enseignement musical			
	Harmonie Trévoux - Ecole	Fonctionnement	62 000	Accord unanimité
	Ecole musique de Fareins	Fonctionnement	12 500	Accord unanimité
	Batterie Fanfare de Frans	Fonctionnement	1 400	Accord unanimité
	Sous-Total		75 900	

65748	Développement économique - emploi - formation			
	Initiatives Dombes Saône Dombes	Fonctionnement	30 576	Accord unanimité
	Mission Locale Jeunes	Fonctionnement	17 000	Accord unanimité
	Élan Création	Fonctionnement	4 000	Accord unanimité M. RAYMOND ne participe pas au vote
	Sous-Total		51 576	
65748	Culture - Patrimoine			
	Privals	Conseil petit patrimoine	1 000	Accord unanimité
	MJC Reyrieux	Rallye culturel	500	Accord unanimité
	Astrid	Mise en valeur patrimoine	1 000	Accord unanimité Mme Marie Jeanne BEGUET ne participe pas au vote
	Les Passeurs - Cinéma	Fonctionnement	22 000	Accord unanimité
	Sous-Total		24 500	
	2 - Image de la Communauté			
65748	Autres			
	Association Madassokoba	Coopération décentralisée	1 000	Accord unanimité
	Association Les Rives du temps	Alternance annuelle, marché et spectacle	3 000	Accord unanimité
	MJC Reyrieux	Festival "Les Eclatantes"	1 500	Accord unanimité
	MJC Reyrieux	Arts de rue et cirques	500	Accord unanimité
	Jazz à Fareins	Festival de jazz	1 500	Accord unanimité
	Des vertes et des pas mures		1 500	Accord unanimité
	Comit'act	De l'Ain à l'autre : musiques actuelles	1 500	Accord unanimité
	Festival Berlimbimbroque	Festival de théâtre	1 500	Accord unanimité
	Maison de l'Europe et des Européens	Défense de l'idée européenne	390	Accord unanimité
	Total image de la Communauté :		12 390	
	Total général :		1 048 983	

6 Finances - Etat des cessions 2018 (Annexe 2 : Bilan des cessions et des acquisitions 2018)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-37 en vertu desquels les établissements publics de coopération intercommunale doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières ; Ce bilan est annexé au compte administratif.

Vu le bilan des acquisitions et cessions immobilières de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée pour l'année 2018, relatives aux différents budgets communautaires,

Le Conseil communautaire :

- ✓ **PREND ACTE** du bilan des acquisitions et cessions immobilières de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée pour l'année 2018 annexé au compte administratif 2018.

7 Développement économique - CRAC du Parc d'activités de Montfray à Fareins pour 2018 établi par la SERL – Contrôle du concédant (Annexe 3 : CRAC 2018)

M. Richard SIMMINI, Vice-Président chargé du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, rappelle que l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté du Parc d'activités de Montfray à Fareins a été confié à la Société d'Equipement du Rhône et de Lyon (SERL), par voie de concession, notifiée à l'aménageur le 21 avril 2008 pour une durée de douze ans (soit jusqu'au 21 avril 2020).

Le traité de concession prévoit en son article 17, conformément aux articles L300-5 du code de l'urbanisme et L.1523-2 du code général des collectivités territoriales, que l'aménageur présente à la collectivité concédante pour examen et approbation, un compte-rendu financier comportant notamment en annexes :

- Le bilan prévisionnel global actualisé ;
- Le plan global de trésorerie actualisé de l'opération ;
- Un tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice écoulé ;
- Une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération au cours de l'exercice écoulé, comparée aux prévisions initiales et sur les prévisions de l'année à venir ;
- Le cas échéant, le bilan de la mise en œuvre des conventions d'avances ;
- Le cas échéant, le compte-rendu d'utilisation des subventions versées par les autres personnes publiques, de l'échéancier de ces subventions et de leur encaissement effectif.

M. Richard SIMMINI indique qu'à ce stade d'avancement du traité de concession, le CRAC doit refléter au plus près la réalité opérationnelle et la fiabilité du résultat final de fin de traité.

Le CRAC 2018, correspondant en effet à la onzième année du traité de concession, est présenté au Conseil communautaire.

A l'issue de cette présentation, M. Richard SIMMINI informe le Conseil, que le montant des dépenses est conforme au déroulement de l'opération et prend en compte les réserves formulées par la CCDSV lors du vote du CRAC 2017 concernant les provisions pour dépenses, les frais financiers, les frais généraux et les frais liées aux travaux, à l'exception des frais de commercialisation pour lesquels la SERL n'a pas changé de position. Il est également convenu le principe d'un avenant au contrat entérinant les modalités de rachat des terrains invendus ; celui-ci est à finaliser avec la SERL et sera prochainement soumis au conseil communautaire.

Concernant les recettes, il indique que le CRAC 2018 a été établi sur des hypothèses plus réalistes que l'année précédente et qu'il tient compte cependant d'une commercialisation intégrale avant avril 2020 des phases 1 et 2. Il précise que cette hypothèse reste néanmoins optimiste et permet d'envisager l'apparition d'un boni d'opération important.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le compte-rendu annuel 2018 de la ZAC du Parc d'activités de Montfray à Fareins, établi par la SERL, moyennant quelques réserves ;
- ✓ **D'EMETTRE DES RESERVES** sur les points suivants :
 - La non-nécessité à ce stade du traité de délibérer pour approuver des versements complémentaires de la Communauté de communes à l'aménageur en 2020 : rachat des emprises publiques (366 k€) et participation complémentaire (338 k€) ;
 - La détermination de ces montants en fonction du bilan final de clôture de l'opération.

8 Transport – Accessibilité des arrêts de bus en commun des réseaux Saônibus et cars de l'Ain – Complète la délibération 2017C94 (Annexe 4 : projet de convention)

M. Jean-Claude AUBERT, Vice-Président en charge de l'Aménagement de l'espace et des Transports, rappelle que dans le cadre de son schéma directeur transports – agenda d'accessibilité programmée, la CCDSV a identifié 72 arrêts à rendre accessibles et que les travaux sont programmés sur 6 ans avec une liste de dérogations pour les impossibilités techniques avérées.

13 arrêts de bus avaient été programmés en 2016, première année de réalisation des travaux de mise en accessibilité.

Certains arrêts de bus du réseau Saônibus, communs au réseau départemental, ont été intégrés dans l'agenda d'accessibilité programmée des transports du Département de l'Ain et inversement pour celui de la CCDSV.

Pour les arrêts utilisés par les deux autorités organisatrices de la mobilité, la CCDSV et le Conseil départemental de l'Ain, il convient de répartir équitablement entre ces deux entités la prise en charge de cette mise en accessibilité dans le cadre d'une convention.

Par délibération 2017C94 du 11 septembre 2017, le Conseil communautaire avait approuvé la convention relative aux travaux de mise en accessibilité des 2 arrêts de bus communs aux réseaux Saônibus et Cars de l'Ain pour l'année 2016, à savoir l'arrêt Beluison Nord et l'arrêt Combattants Nord et Sud.

La mise en accessibilité de l'arrêt église de Reyrieux n'ayant pas été intégré dans la convention initiale, il convient d'ajouter cet arrêt comme un arrêt commun aux deux réseaux transports pour un montant de 10 371.14 € HT.

Le Conseil départemental de l'Ain contribuera à ces travaux pour un montant forfaitaire de 50 %, soit 5 185.57 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **DE DIRE** que cette délibération complète la délibération 2017C94 du 11 septembre 2017 ;
- ✓ **D'APPROUVER** la nouvelle convention avec le Conseil départemental de l'Ain et les communes de Reyrieux et Trévoux pour la mise en accessibilité des 3 arrêts de bus communs aux réseaux Saônibus et Cars de l'Ain, à savoir l'arrêt Beluison Nord (Trévoux), l'arrêt Combattants Nord et Sud (Trévoux) et l'arrêt Eglise (Reyrieux) pour un montant estimé à 20 216.96 € HT décomposé ainsi : Arrêt Beluison Nord (Trévoux) : 8 545,82 € HT, arrêt Combattants Nord et Sud (Trévoux) : 1 300 € HT et arrêt Eglise (Reyrieux) : 10 371.14 € HT ;
- ✓ **D'APPROUVER** le montant de la participation à verser par le Département de l'Ain d'un montant de 10 108.48 € HT, correspondant à 50 % des coûts des travaux HT des 3 arrêts mentionnés ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président à signer cette convention ainsi que tout document s'y rapportant ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants, en dépense et recette, sont inscrits au BP principal 2019.

9 Transport/Travaux - Convention de mandat pour les travaux de mise aux normes et d'accessibilité des arrêts de bus feux de Balmont à Reyrieux, Beluison Sud et Passerelle à Trévoux (Annexe 5 : projet de convention)

M. Jean-Claude AUBERT, Vice-Président en charge de l'Aménagement de l'espace et des Transports, rappelle que le Conseil communautaire a validé son schéma directeur transports – agenda d'accessibilité programmée. Ce schéma fait l'état des lieux du réseau Saônibus et définit les travaux d'aménagement des arrêts à réaliser pour répondre aux normes d'accessibilité. 72 arrêts ont été identifiés et les travaux sont programmés sur les 6 années à venir avec une liste des demandes de dérogations pour les impossibilités techniques avérées.

En concertation avec M. Jacky DUTRUC, Vice-Président en charge des Travaux, 14 arrêts de bus ont été programmés en 2018, troisième année de réalisation des travaux de mise en accessibilité.

Certains arrêts de bus du réseau Saônibus communs au réseau départemental, ont été intégrés dans l'agenda d'accessibilité programmée des transports du Département de l'Ain et inversement pour celui de la CCDSV. Un accord de co-financement de 50 % chacun a été arrêté entre les deux autorités organisatrices de la mobilité pour la mise en accessibilité de ces arrêts communs dans le cadre d'une convention.

Cette convention prévoit que la CCDSV assurera la maîtrise d'ouvrage de la mise en accessibilité des arrêts communs suivants pour un montant estimé à 86 227.28 € HT, décomposé ainsi :

- Arrêt Feux de Balmont à Reyrieux : 22 191.27 € HT
- Arrêt Beluison Sud à Trévoux : 26 018.87 € HT
- Arrêt Passerelle à Trévoux : 38 017.14 € HT

Le Conseil départemental de l'Ain contribuera à ces travaux pour un montant forfaitaire de 50 %, soit de 43 113.64 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** la convention avec le Conseil départemental de l'Ain et les communes de Reyrieux et Trévoux pour les arrêts de bus « Feux de Balmont » à Reyrieux, « Beluison Sud et Passerelle » à Trévoux qui prévoit que la maîtrise d'ouvrage de la réalisation du quai bus aux normes soit portée par la CCDSV pour un coût de 86 227.28 € HT, et une participation de 50 % du Conseil départemental de l'Ain, soit un montant forfaitaire de 43 113.64 € HT ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président à signer cette convention ainsi que tout document s'y rapportant ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants, en dépense et recette, sont inscrits au BP principal 2019.

10 Travaux – Piste cyclable entre Trévoux et Saint Bernard – Acquisition de parcelles (Annexe 6 : Plan)

M. Etienne SERRAT, Vice-Président en charge des Aménagements cyclables, rappelle que la Communauté de communes a aménagé en 2011 une piste cyclable entre Trévoux et Saint-Bernard en bordure de la RD 6. Cette piste traverse des terrains privés, aussi il convient de régulariser la situation.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

Parcelles propriété de Mme BERTHIER :

- Parcelle indiquée C sur le plan de division issue de la division de la parcelle AL-37 pour 25 m²
- Parcelle indiquée D sur le plan de division issue de la division de la parcelle AL 49 pour 266 m²

Parcelle propriété de Mme DOMENGET et M. DUPRE :

- Parcelle AL 50 pour 277 m²

La parcelle C est située en zone UB du PLU de Saint Bernard, les parcelles D et AL 50 sont en zone N du PLU de Saint Bernard.

Mme BERTHIER a donné son accord pour céder les parcelles indiquées C et D au prix de 150€/m² pour la portion en zone UB et 0.5€/m² pour la portion en zone N. Soit un total de $25 \times 150 + 266 \times 0.5 = 3\,883$ € qui sera arrondi à 4 000 €.

Mme DOMENGET et M. DUPRE (Enfants de Mme DUPRE Marie décédée) ont donné leur accord pour céder la parcelle AL 50 au prix de 0.5€/m², soit $277 \times 0.5 = 138.5$ € qui sera arrondi à 150 €.

L'ensemble des frais relatifs à ces acquisitions sera pris en charge par la Communauté de communes Dombes Saône Vallée.

Les crédits sont inscrits au budget principal, section investissement, opération 16.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** les acquisitions partielles de la parcelle cadastrée AL 37 située sur la commune de Saint Bernard pour une surface de 25 m², et de la parcelle AL 49 située sur la commune de Saint Bernard pour une surface de 266 m² appartenant à Mme BERTHIER, au prix de 4 000 € ;
- ✓ **D'APPROUVER** l'acquisition de la parcelle cadastrée AL 50 située sur la commune de Saint Bernard pour une surface de 277 m² appartenant à Mme DOMENGET et M. DUPRE, au prix de 150 € ;
- ✓ **DE DIRE** que la communauté prendra à sa charge tous les frais annexes nécessaires à ces acquisitions ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à procéder à la signature de l'acte d'acquisition à intervenir et toutes pièces administratives, techniques et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2019, opération 16.

11 Travaux - Convention constitutive d'un groupement de commande pour la mise en place d'un contrat de performance énergétique, avec un marché d'exploitation des installations de génie climatique des bâtiments communaux et intercommunaux (Annexe 7 : Projet de convention)

M. Bernard GRISON, Président, informe le conseil que pour parvenir à maîtriser au mieux les dépenses publiques et rationaliser la commande publique, la commune de Trévoux, la commune de Saint Bernard et la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée ont décidé de mutualiser l'exploitation des installations génie climatique de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et des communes de Trévoux et Saint Bernard.

Pour cela, ces collectivités ont décidé de constituer un groupement de commandes, qui a pour objectif la coordination et le regroupement de l'exploitation de leurs installations génie climatique et, afin de réaliser des économies d'échelle, et une mutualisation de la procédure de passation des marchés, en application des dispositions du nouveau code des marchés publics.

La présente convention a pour objet de créer un groupement de commandes dit « d'intégration partielle », c'est-à-dire dans lequel la collectivité coordonnatrice du groupement est chargée d'organiser l'ensemble des opérations nécessaires à la satisfaction du besoin, relatives à la préparation et la passation du marché de performance énergétique, comprenant l'exploitation des installations de génie climatique à passer jusqu'à leur notification y compris le suivi administratif des contrats, pour satisfaire les besoins suivants :

Un contrat de performance énergétique comprend 3 parties :

- P1 La fourniture du combustible gaz
- P2 la maintenance des chaufferies
- P3 le gros entretien (garantie totale)

La convention définit également le rôle du coordonnateur et de l'ensemble des membres du groupement.

L'adhésion au groupement s'effectuera par la signature de la convention constitutive du groupement de commande par une personne habilitée, après approbation du principe de cette adhésion par leur assemblée délibérante.

La convention prévoit notamment, outre la désignation de la commune de Trévoux en tant que coordonnateur, la passation d'un marché public de type appel d'offres ouvert européen de fournitures et services. Elle désigne également la Commission d'Appel d'Offres de la commune de Trévoux comme étant compétente pour l'attribution des marchés passés par le groupement et détermine le montant de la participation financière de chaque membre pour l'indemnisation du coordonnateur et la publication de l'appel d'offres (400 € par membre).

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive jointe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le principe de constitution d'un groupement de commande dit « d'intégration partielle » permettant l'exploitation des installations de génie climatique de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et des communes de Trévoux et Saint Bernard ;
- ✓ **D'APPROUVER** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la mise en place d'un contrat de performance énergétique, annexée à la présente délibération ;
- ✓ **D'AUTORISER** le président à signer la convention de groupement ;
- ✓ **D'AUTORISER** le maire de Trévoux à signer en tant que représentant légal de la commune de Trévoux coordonnateur du groupement, pour le compte de la Communauté de communes, le marché passé sur le fondement de cette convention et tous les actes administratifs qui en découleront ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits résultant de l'exécution des contrats passés dans le cadre de ladite convention seront prévus au budget principal 2019 et suivants.

M. Olivier EYRAUD fait part de son inquiétude lorsque la CCDSV crée des groupements de commandes. La procédure de marchés publics écarte les petites entreprises du secteur. M. Bernard GRISON partage cette idée mais il rappelle que le critère de proximité ne peut être utilisé dans les consultations et qu'il n'est donc pas possible de favoriser les entreprises du secteur.

12 Administration générale – Convention constitutive d'un groupement de commande pour l'achat de fournitures de bureau (Annexe 8 : Projet de convention)

Vu l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de fournitures de bureau.

M. Marc PECHOUX, Vice-Président chargé de l'Administration générale, rappelle que pour parvenir à maîtriser au mieux les dépenses publiques et à rationaliser la commande publique, la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et ses communes membres ont décidé de mutualiser l'achat en commun de fournitures et de services. Cette démarche correspond à l'axe 1 du schéma de mutualisation de la Communauté de Communes et de ses communes membres approuvé le 13 juin 2016.

Il rappelle également que dans le cadre de ce schéma de mutualisation la constitution en 2018 d'un premier groupement d'achat entre la Communauté de Communes et plusieurs de ses communes membres a permis la passation d'un Vu l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de fournitures de bureau.

M. Marc PECHOUX, Vice-Président chargé de l'Administration générale, rappelle que pour parvenir à maîtriser au mieux les dépenses publiques et à rationaliser la commande publique, la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et ses communes membres ont décidé de mutualiser l'achat en commun de fournitures et de services. Cette démarche correspond à l'axe 1 du schéma de mutualisation de la Communauté de Communes et de ses communes membres approuvé le 13 juin 2016.

Il rappelle également que dans le cadre de ce schéma de mutualisation la constitution en 2018 d'un premier groupement d'achat entre la Communauté de Communes et plusieurs de ses communes membres a permis la passation d'un marché public de type accord-cadre à bons de commande permettant l'achat et la maintenance de systèmes d'impression.

Il propose la constitution, conformément aux articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la Commande Publique, d'un nouveau groupement de commandes dit « intégré partiel », entre la Communauté de Communes et ses communes membres, destiné à permettre l'achat mutualisé de fournitures de bureau.

L'adhésion au groupement s'effectuera par la signature de la convention constitutive du groupement de commande par une personne habilitée, après approbation du principe de cette adhésion par leur assemblée délibérante.

La convention prévoit notamment, outre la désignation de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée en tant que coordonnateur, la passation d'un marché public de type accord-cadre à bons de commande tel que défini à l'article L. 2125-1, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique au moyen d'une procédure de type appel d'offre prévue à l'article L. 2124-2 du même code.

Elle désigne également la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes comme étant compétente pour l'attribution des marchés passés par le groupement et détermine le montant de la participation financière de chaque membre pour l'indemnisation du coordonnateur (100 € par membre).

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive jointe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le principe de constitution d'un groupement de commande dit « d'intégration partielle » permettant l'achat mutualisé de fournitures de bureau ;

- **D'APPROUVER** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de fournitures de bureau, annexée à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** le président à signer la convention de groupement ;
- **D'AUTORISER** le président à signer, pour le compte de la CCDSV, coordonnateur du groupement, le marché passé sur le fondement de cette convention et tous les actes administratifs qui en découleront ;
- **DE DIRE** que les crédits résultant de l'exécution des contrats passés dans le cadre de ladite convention seront prévus aux budgets de la CCDSV.

M. Marc PECHOUX demande aux communes de délibérer le plus rapidement possible sur ce groupement afin de permettre de lancer le marché du groupement cet automne.

13 Administration générale – Syndicat des Rivières Dombes – Chalaronne – Bords de Saône – Election d'un délégué suppléant

M. Bernard GRISON, Président, informe le Conseil communautaire que la commune de Villeneuve a fait savoir qu'un délégué de la communauté au SRDCBS, issu de cette commune, souhaite être remplacé au sein de ce syndicat.

M. Raymond MOUSSY, maire de Villeneuve, a démissionné de son siège de délégué-suppléant.

La commune propose de pourvoir au siège vacant par la désignation de M. David POMMIER, conseiller municipal.

Il est fait appel à candidature en séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'ELIRE :**
- M. David POMMIER en tant que délégué-suppléant au Syndicat des Rivières Dombes – Chalaronne – Bords de Saône ;

14 Assainissement –Création du réseau d'assainissement à Saint Bernard – Chemins du Bois du Lys et de Fétan, avenue de la grande Seiglière et des Helvètes – Acquisition de la parcelle AL37 à Saint Bernard (Annexe 9 : Plan)

M. Bernard REY, Vice-Président en charge de l'Assainissement, informe que dans le cadre des travaux de création d'un réseau d'assainissement collectif sur le secteur composé du chemin du Bois du Lys, chemin de Fétan, Avenue de la Grande Seiglière et avenue des Helvètes sur la commune de Saint-Bernard, un poste de refoulement doit être créé. Afin de permettre l'implantation de ce poste, la CCDSV doit procéder à l'achat d'une partie de la parcelle AL 37 (bornage en cours, numérotation à venir) pour une surface totale de 20 m². Il s'agit de terrain constructible et situé en zone UB du PLU de Saint Bernard.

Un accord à l'amiable est intervenu avec les propriétaires M. et Mme MENDES Luis José et Maria Amélia, sur la base d'un prix de 136.44 €/m².

Le cout du terrain est de 2 729 €. La CCDSV prend à sa charge les frais de géomètre et de notaire nécessaires à cette transaction.

Les crédits sont inscrits au budget assainissement collectif, section investissement, opération 76 – compte 2111/0761605.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** l'acquisition partielle de la parcelle cadastrée n° AL 37 située sur la commune de Saint-Bernard pour une surface de 20 m², appartenant à M. et Mme MENDES, au prix de 136.44 €/m², soit 2 729.00 € ;

- ✓ **DE DIRE** que la CCDSV prend à sa charge les frais de géomètre et de notaire correspondants ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à procéder à la signature de l'acte d'acquisition à intervenir et toutes pièces administratives, techniques et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- ✓ **DIRE** que les crédits seront inscrits au budget annexe de l'assainissement collectif 2019.

15 Assainissement – Création d'une nouvelle station de traitement à Villeneuve - Prime d'éviction - M. PETIT Emmanuel, exploitant agricole de la parcelle D 1200 à Villeneuve

M. Bernard REY, Vice-Président en charge de l'Assainissement, rappelle le projet de renouvellement de la station de traitement des eaux usées sur la commune de Villeneuve, située en zonage collectif.

La voie d'accès au tènement passe sur une parcelle privée cadastrée D 1200 (anciennement D962). L'acquisition d'une partie de cette parcelle est nécessaire afin de permettre l'accès à la future installation pour son exploitation et son entretien. Comme le prévoit le protocole de la chambre d'agriculture de l'Ain du 28 Juin 2012 relatif aux indemnités d'éviction, l'exploitant, M. PETIT Emmanuel, est éligible à une prime pour compenser la perte de cette surface arable.

Il s'agit de terrains agricoles cultivés et situés en zone N du PLU de Villeneuve. Un accord amiable est intervenu avec l'exploitant sur la base d'un prix de 1.55 €/m². La surface totale concernée par cette prime est de 260 m², soit un montant de prime de 403.00 €. Le prix se décompose comme suit :

- ✓ Indemnités des préjudices (issues du protocole départemental de l'Ain, Juin 2012) : perte d'exploitation (0.67€/m²), fumures et arrières fumures (0.10€/m²), indemnités pour déséquilibre d'exploitation (0.20€/m²), perte de récolte (0.24€/m²) et indemnité de configuration gênantes des terrains après emprise (0.34€/m²).

Les crédits sont inscrits au budget assainissement collectif, section investissement, opération 54 – compte 2111/812192.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** l'attribution d'une prime d'éviction au profit de M. PETIT Emmanuel, agriculteur exploitant de la parcelle cadastrée n° **D 1200** située sur la commune de Villeneuve pour une surface de 260 m², au prix de 1.55€/m², soit 403.00 € ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président à procéder au paiement de cette prime et toutes pièces administratives, techniques et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget annexe de l'assainissement collectif 2019

16 Assainissement – Assainissement du chemin du Bois du Lys à Saint Bernard – Conventions de servitude de tréfond d'une conduite d'eaux usées – Parcelles AL n°16 et AL n°18 - Saint Bernard (Annexes 10 et 11 : Projets de conventions)

M. REY Bernard, Vice-Président en charge de l'Assainissement, explique la création d'un réseau d'assainissement sur le chemin du Bois du Lys, les avenues des Helvétès et de la Grande Seiglière sur la commune de Saint-Bernard, situé en zonage collectif. Les travaux, programmés en 2019, seront réalisés en partie en terrain privé, sur les parcelles suivantes :

- AL n°16, propriété de M. et Mme GAY Jean-Pierre et Monique,
- AL n°18, propriété de M. GROSSET Guillaume et Mme LABROSSE Marie,

M. REY Bernard explique la nécessité de constituer une servitude de tréfond avec les propriétaires afin de fixer les modalités d'exploitation et d'entretien de ladite canalisation d'eaux usées sur les parcelles précédemment citées (projets de convention en cours de rédaction).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** la constitution d'une convention de servitude de tréfonds pour le passage d'une conduite d'eaux usées publique sur la **parcelle AL n°16** située au 137 chemin du Bois du Lys sur la commune de Saint-Bernard ;
- ✓ **D'APPROUVER** la constitution d'une convention de servitude de tréfonds pour le passage d'une conduite d'eaux usées publique sur la **parcelle AL n°18** située au 128 chemin du Bois Faguin sur la commune de Saint-Bernard ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président à procéder à la signature des conventions et de ces servitudes, à procéder aux dépenses, et à signer toutes les pièces administratives, techniques et comptables concernant ce projet d'assainissement ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au Budget annexe de l'assainissement collectif.

17 Assainissement - Approbation du projet de zonage d'assainissement de la commune de Beauregard

M. Bernard REY, Vice-Président en charge de l'Assainissement, rappelle que les articles L.2224-8, L.2224-10 et R.2224-6 et suivants du code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2224-10 précisent que les communes ou les établissements publics de coopération compétents délimitent, après enquête publique :

- Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées.
- Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont seulement tenues, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et, si elles le décident, leur entretien.

La Communauté de communes Dombes Saône vallée, compétente en matière d'assainissement, a élaboré en concertation étroite avec la commune de Beauregard le plan de zonage d'assainissement des eaux usées institué par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992.

Le projet de plan a été soumis à enquête publique du 23 novembre 2018 au 24 décembre 2018. Le commissaire enquêteur a rendu ses conclusions favorables le 28/01/2019.

La carte sera opposable aux tiers après transmission au contrôle de légalité du dossier de plan de zonage approuvé, insertion dans un journal habilité et affichage pendant 1 mois minimum dans la commune et à la CCDSV.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le plan de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Beauregard.
- ✓ **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents relatifs à ce plan de zonage.

18 Assainissement – Révision du zonage d'assainissement de la commune d'Ambérieux-en-Dombes

M. Bernard REY, Vice-Président chargé de l'Assainissement, rappelle au Conseil que les articles L.2224-8, L.2224-10 et R.2224-6 et suivants du code général des collectivités territoriales précisent que les communes ou les établissements publics de coopération compétents délimitent, après enquête publique :

- Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;
- Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont seulement tenues, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et, si elles le décident, leur entretien.

Les communes doivent disposer d'un zonage d'assainissement d'eaux usées tenu à jour et en cohérence avec les documents d'urbanisme en vigueur.

La Communauté de communes Dombes Saône Vallée, compétente en matière d'assainissement, a révisé en concertation étroite avec la commune d'Ambérieux en Dombes le plan de zonage d'assainissement des eaux usées.

Ce document institué par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, consiste à définir pour l'ensemble des zones bâties ou à bâtir le mode d'assainissement (collectif ou non collectif) pour chacune de ces zones.

Le projet de plan de zonage doit être approuvé par le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée.

La carte peut être consultée à la CCDSV.

Après approbation du projet de plan celui-ci sera soumis à enquête publique pendant 1 mois minimum, le commissaire enquêteur étant désigné par le tribunal administratif. L'enquête publique fera l'objet de publicité à deux reprises dans 2 journaux locaux.

L'approbation définitive du plan de zonage interviendra après rapport et conclusions du commissaire enquêteur et intégration au dossier final des éventuelles remarques de l'enquête publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'ARRETER ET ADOPTER** le projet de plan de zonage d'assainissement de la commune d'Ambérieux en Dombes ;
- ✓ **D'APPROUVER** la mise à l'enquête publique du plan de zonage d'assainissement de la commune d'Ambérieux en Dombes ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents liés à ce plan de zonage.

19 Autorisation de déposer requête valant pourvoi en cassation devant le Conseil d'Etat

Monsieur le Président informe le conseil communautaire qu'il a été nécessaire de compléter l'ordre du jour par une décision l'autorisant à représenter la Communauté de Communes devant de Conseil d'Etat, délégation qui ne lui avait pas été accordée dans la délibération de 2014.

M. Michel RAYMOND alerte le Président sur le fait que la délibération risque d'être considérée comme irrégulière parce qu'elle a été ajoutée à l'ordre du jour en dehors du délai légal. Compte tenu du sujet abordé, il suggère d'opter pour un conseil extraordinaire qui votera alors sur cette délégation.

Le Président se range à l'avis de M. Michel RAYMOND et propose qu'un conseil extraordinaire se tienne à la CCDSV le 15 avril 2019 à 18h00, dans la salle du conseil, ce seul point sera abordé.

20 Questions diverses

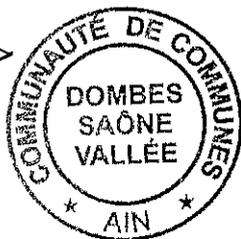
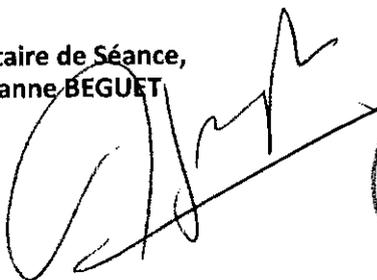
20.1) *M. Jean-Claude AUBERT demande si la CCDSV reprend bien la compétence du SMICTOM en 2020. M. Bernard GRISON répond que c'est prévu, et qu'on attend les derniers éléments administratifs de la CCVSC.*

20.2) Magazine sur le sport :

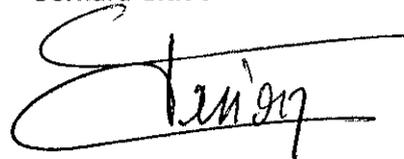
M. Yves DUMOULIN informe le Conseil que le thème du magazine intercommunal qui sortira cet été sera le sport. Une cartographie des équipements sera établie contenant un maximum d'information sur le sujet. Les communes seront donc sollicitées sur le sujet (nombre d'associations sportives, nombre de licenciés, présence de sportifs de haut niveau...). Un questionnaire leur sera transmis et M. Yves DUMOULIN leur demande d'y répondre le plus rapidement possible.

La séance est levée à 22h30.

La Secrétaire de Séance,
Marie Jeanne BÉGUET



Le Président,
Bernard GRISON



Comptes administratifs 2018 et Budgets 2019

DOMBES SAÔNE VALLÉE NOUS RAPPROCHE

- ☒ Commission finances du 27 mars 2019
- ☒ Bureau Communautaire du 28 mars 2019
- ☒ Conseil Communautaire du 8 avril 2019

Budget principal

Budget Principal

Situation de clôture 2019

SITUATION DE CLOTURE	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Résultat de clôture de l'exercice 2017	357 906,23	2 351 404,23	2 709 310,46
Affectation 2017 faite en 2018		-1 366 852,42	-1 366 852,42
Régularisation résultat 2017	-202,99	202,99	0,00
Recettes 2018	2 515 924,50	15 611 499,41	18 127 423,91
Dépenses 2018	-3 105 681,85	-13 832 829,66	-16 938 511,51
Résultat 2018	-589 757,35	1 778 669,75	1 188 912,40
Résultat cumulé (réel de clôture 2018)	-232 054,11	2 763 424,55	2 531 370,44
Recettes Reports en 2019	1 501 478,69		1 501 478,69
Dépenses Reports en 2019	-2 299 950,52		-2 299 950,52
Résultat corrigé des restes à réaliser	-1 030 525,94	2 763 424,55	1 732 898,61

Budget Principal 2019

Affectation du résultat 2018 en 2019

REPRISE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
DISPONIBLE en fonctionnement	2 763 424,55	
BESOIN en investissement	-1 030 525,94	
<i>DEFICIT maintenu en investissement</i>	0,00	
REPORT en fonctionnement		1 732 898,61
INVESTSSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Compte 001 résultat d'investissement	-232 054,11	0,00
Compte Restes à réaliser	-2 299 950,52	1 501 478,69
Compte 1068 Excédent de fonctionnement		1 030 525,94
Compte 16 emprunt à contracter		0,00
<i>total</i>	<i>-2 532 004,63</i>	<i>2 532 004,63</i>
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Compte 002 – disponible reporté		1 732 898,61

Budget Principal

Evolution CAF brute et nette

CAF	CA 2016	Budget 2017 voté	CA 2017 réel	CA 2017 "corrigé"	Budget 2018 voté + DM	CA 2018
CAF BRUTE	1 859 168	1 165 995	3 098 519	1 543 518,61	620 168	2 482 318
EMPRUNTS	-606 309	-675 000	-672 880	-672 880,00	-590 710	-590 127
CAF NETTE	1 252 858	490 995	2 425 639	870 638,61	29 458	1 892 191

* Sans rôle complémentaire
Sans vente Michaud

Evolution CAF brute entre BP18 et CA18

L'écart de 1 863 k€ se décompose comme suit (en k€):

recettes exceptionnelles	dépenses qui auraient du avoir lieu	évolutions pérennes	écart habituel BP/CA (réalisation/prévision)	total
641,7	638,6	390,8	191,9	1863,0
<ul style="list-style-type: none"> - vente local Assedic 330 - Rôles complémentaires 248 - Remboursement de salaires (maladie) : 52 	<ul style="list-style-type: none"> - Fibre optique 200 - Panneau APRR 26 - Retard facture eau/énergie : 70 - Décalage ouverture crèche Fareins : 70 - Décalage étude PCAET 20 - Entretien bâtiments 80 - Défaut facturation partenaires 20 - Masse salariale 150 	<ul style="list-style-type: none"> - Fiscalité : 393 - Dotations : -58 - Suppression taxes foncières, concours : 60 	Crédits prévus mais non consommés	
<p>Soit 582k€ à ajouter à la CAF prévue au BP18, toutes choses étant égales par ailleurs</p>				



Budget principal Fonctionnement et fiscalité 2019

Budget Principal – BP 2019 – Fonct. Dépenses

BALANCE DE FONCTIONNEMENT (par chapitres)	Dépenses		
	BP + DM 2018	CA 2018	BP 2019
011 - Charges à caractère général	1 959 545,00	1 580 207,27	2 049 165,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 960 206,00	1 799 725,74	2 063 907,00
014 - Atténuations de produits	4 543 038,00	4 540 926,34	4 532 053,00
65 - Autres charges de gestion courante	5 066 561,00	4 775 010,38	5 076 046,00
Total charges de gestion courantes	13 529 350,00	12 695 869,73	13 721 171,00
66 - Charges financières	271 100,00	242 354,61	241 000,00
67 - Charges exceptionnelles	7 000,00	3 118,32	8 000,00
68 - Dotations et provisions	0,00	0,00	144 153,59
022 - Dépenses imprévues	63 700,00	0,00	149 178,68
Total dépenses réelles de fonctionnement	13 871 150,00	12 941 342,66	14 263 503,27
023 - Virement à la section d'investis.	1 172 147,00	0	2 507 400,00
042 – Opérations d'ordre entre sections	561 487,00	891 487,00	483 646,73
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	1 733 634,00	891 487,00	2 991 046,73
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	15 604 784,00	13 832 829,66	17 254 550,00
002 - Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	15 604 784,00	13 832 829,66	17 254 550,00

Budget Principal – CA 2018 – Fonct. Dépenses

Chapitre 011 : charges à caractère général : 1580k€

CA18 inférieur de -379k€ par rapport à BP18 :

Principales dépenses non réalisées(en k€) :

- Crèche de Montfray **-70** (report de l'ouverture)
- Eau et assainissement, énergie **-70** (retards de facturations)
- Etudes PCAET **-20** (retard du lancement de la mission d'étude de l'AMO portée par le SIEA)
- Entretien et maintenance bâtiments **-100** (absence de personnels aux ST)
- Crèche Mille et une étoiles **-20** (retard de facturation)
- Honoraires (avocats, notaires....) : **-11**
- Taxes foncières : **-17** (surestimation taxe foncière locaux Michaux vendus en 2016 et 2017)
- Divers non réalisés : **-70**

Budget Principal – BP 2019 – Fonct. Dépenses

Chapitre 011 : charges à caractère général : 2 049k€

Evolution +89,6 k€ de BP à BP (+100k€ prévu au DOB)

Principales variations par rapport au BP18 (en k€) :

- Crèche Fareins : +50k€ en 19 (70k€ inscrits en 18)
- Étude PCAET : +15k€ en 19, (20k€ en 2018)
- Eau/énergie : +10/an
- Taxe foncière : -20 k€
- Pub pour marchés publics : +20k€
- Voirie : +15k€
- Fonds forêt et ONF pour forêt de Cibeins: +7k€
- Divers : -7k€

Budget Principal – CA 2018 – Fonct. Dépenses

Chapitre 012 : charges de personnel : 1 799,7€

CA18 inférieur de -144k€ par rapport à BP18 :

Principales variations de dépenses (en k€) :

- Vacances de postes suite à des mutations et avant recrutement (ST et médiathèque): **-85**
- Report ou retard de recrutements (services environnement PCAET et transport) : **-45**
- Écart sur prévision : **-30**
- Inscription erronée taxe d'aménagement sur chap 012 : **+16**

Budget Principal – BP 2019 – Fonct. Dépenses

Chapitre 012 : charges de personnel : 2 063k€

Evolution de BP à BP : +120k€ (idem DOB)

Principales variations par rapport au BP18 (en k€) :

- 20k€ effectif complet
- 20k€ : ½ ingénieur 6 mois sur autorisation END (remb. par budget assainissement)
- 40k€ : ingénieur PLUi 6 mois
- 30k€ : 1 gardien de gymnase
- 10k€ : Tickets restaurant

Budget Principal – BP 2019 – Fonct. Dépenses

Chapitre 014 : atténuation de produits : 4 532 k€

CA 18 conforme au BP 18 (-2k€)

Evolution -10,9k€ de BP à BP

Principales dépenses (en k€) concernées :

- Attribution de compensation : 2 460k€
- DSC : Dotation de solidarité communautaire : 1 830k€ (vote du conseil du 04/03/2019)
- FNGIR : notifié par Préfecture : 161,4k€
- FPIC : prévision d'un montant pour la CCDSV +5k€ par rapport à 2018 : 80k€

Rappel FPIC : la CCDSV ne verse que sa part de FPIC, les communes doivent prévoir leur propre participation dans leur budget communal

Budget Principal – CA 2018 – Fonct. Dépenses

Chap 65 : autres charges de gestion courante : 4 775k€

CA18 inférieur de -292k€ par rapport à BP18

Principales dépenses non réalisées(en k€) :

- SIEA : **-200** (pas de versement participation CCDSV en 2018)
- CD01 : **-26** (report participation panneaux touristiques A6)
- Programme Leader **-8,6** (report participation poste animateur)
- Grands passage participation CCDSV aux dégâts dans les communes **-14** (2 communes indemnisées, estimation BP 2018 : 30k€)
- Subventions aux associations **-30** (réserve du BP 2018 non utilisée)
- Participation service ADS inférieure à prévision

Budget Principal – BP 2019 – Fonct. Dépenses

Chap 65 : autres charges de gestion courante : 5 076 k€

Evolution de BP à BP : +9k€ (+109 prévu au DOB)

Principales dépenses et variations (en k€) :

- Subventions aux associations : **1 048k€** (-24k€) (office tourisme et Val'Horizon)
- SMICTOM : produit appelé **2 684k€** (soit +104k€ sur BP18)
- Participation fibre optique SIEA : **122k€** en 19, soit -78k€ par rapport à BP 18 (au lieu de 360k€ prévu au DOB)
- Panneau APRR : **26k€** en 19 (inscrits en 18)
- SDIS : **509k€** (soit +10k€)
- Versement au service ADS (-16), au SCOT(+20) : **215k€**
- Indemnités des élus : **150k€**

Budget Principal – BP 2019 – Fonct. Dépenses

Chapitre 66 : charges financières : 241 k€

CA 18 inférieur au BP 18 de 30k€ : non réalisation ligne trésorerie

Evolution de BP à BP : -30k€ (-15k€ prévu au DOB)

- Intérêt de la dette 2019 : 225 (contre 255k€ en 2018)
- ICNE 2018: 15k€
- Frais bancaires (notamment utilisation CB et TIPI) : +1k€

Chapitre 67 : charges exceptionnelles : 8 k€

Intérêts moratoires : 5k€ + frais exceptionnels dont enlèvement épaves 3k€

Chapitre 68 : provision financière : 144 k€

Mise en provision pour risques et charges de crédits pour anticiper la reprise de l'exercice de la compétence traitement des ordures ménagères à l'horizon 2020

Dépenses imprévues et opérations d'ordre :

- Dépenses imprévues : 149k€
- Opérations d'ordre :
 - amortissement des biens : 483,6k€
 - virement à la section d'investissement : 2 507,4k€

Budget Principal – BP 2019 – Fonct. Recettes

BALANCE DE FONCTIONNEMENT (par chapitres)	Recette		
	BP + DM 2018	CA 2018	BP + DM 2019
013 - Atténuations de charges	406 000,00	464 377,08	432 316,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	42 000,00	44 112,83	43 500,00
73 - Impôts et taxes	11 094 063,00	11 720 062,66	12 035 088,59
74 - Dotations, subventions et participations	2 814 563,00	2 752 421,61	2 730 950,00
75 - Autres produits de gestion courante	70 992,00	81 339,35	60 804,02
Total recettes de gestion courante	14 427 618,00	15 062 313,53	15 302 658,61
76 - Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 - Produits exceptionnels	0,00	356 774,02	8 400,00
78 - Transferts de charges	0,00	0,00	0,00
Total recettes réelles de fonctionnement	14 427 618,00	15 419 087,55	15 311 058,61
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	192 412,00	192 411,86	210 592,78
043 - Opérations d'ordre dans la section	0,00	0,00	0,00
Total recettes d'ordre de fonctionnement	192 412,00	192 411,86	210 592,78
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14 620 030,00	15 611 499,41	15 521 651,39
002 - Résultat de fonctionnement reporté	984 754,00	0,00	1 732 898,61
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	15 604 784,00	15 611 499,41	17 254 550,00

Budget Principal – BP 2019 – Fonct. Recettes

Chapitre 013 : atténuation de charges : 432 k€

CA 18 supérieur au BP 18 de 58k€ : remboursements pour arrêts maladie plus importants que prévu

Evolution de BP à BP : -26k€ (-15k€prévu au DOB)

- Remboursements sur les salaires : **432 k€**
 - Assainissement collectif **236 k€**
 - Assainissement non collectif : **10 k€**
 - Transport : **94 k€**
 - Gemapi : **57 k€**
 - Plan Climat Air Energie (50% avec CCVSC) : **20 k€**
 - Remboursements cotisations sociales sur maladies : **15 k€**

Chapitre 70 : produit des services : 43,5 k€ - stable

- Location emplacements et fluides aire accueil gens du voyage : **23,5 k€**
- Billetterie saison EOLIA : **11k€**
- Subvention Centre National du Cinéma : **9k€**

Budget Principal – BP 2019 – Fonct. Recettes

Chapitre 73 : CA 2018 Fiscalité perçue

	CA 17 état 1386)	BP 18	CA 18 état 1386	pourcentage CA18/CA17
TH	3 222 055	3 287 055	3 339 134	3,6%
TFB	4 418	4 418	4 647	5,2%
TFNB	20 937	20 937	20 947	0,0%
taxe additionnelle FNB	58 183	58 183	54 324	-6,6%
CFE	2 644 247	2 744 247	2 997 168	13,3%
total	5 949 840	6 114 840	6 416 220	7,8%
rôle supplémentaire	1 328 607	-	248 001	-81,3%
TASCOM	201 838	201 838	158 791	-21,3%
CVAE	1 592 608	1 860 043	1 853 319	16,4%
IFER	145 225	145 225	150 743	3,8%
attribution compensation négative	119 521	119 521	119 521	0,0%
TEOM	2 594 617	2 594 617	2 713 302	4,6%
taxe de séjour	58 195	58 195	60 165	3,4%
total chapitre 73	11 990 451	11 094 279	11 720 062	-2,3%
sans rôle supplémentaire	10 661 844	11 094 279	11 472 061	7,6%
population	37 535	38 120		

Budget Principal – BP 2019 – Fonct. Recettes

Chapitre 73 : Fiscalité 2019 produit estimé attendu

	CA 18 état 1386	BP 19 scenario prudent	évolution annuelle du produit	BP 19 scenario optimiste	évolution annuelle du produit	BP 2019 proposé	écart BP19/CA18	évolution annuelle du produit	Observ.
TH	3 339 134	3 389 221	1,5%	3 456 004	3,5%	3 485 608	146 474	4,39%	Notifié
TFB	4 647	4 740	2,0%	4 833	4,0%	4 782	135	2,91%	Notifié
TFNB	20 947	20 947	0,0%	20 947		21 392	445	2,12%	Notifié
taxe additionnelle FNB	54 324	48 892	-10,0%	51 065	-6,0%	55 012	688	1,27%	Notifié
CFE	2 997 168	3 087 083	3,0%	3 147 026	5,0%	3 088 946	91 778	3,06%	Notifié
total	6 416 220	6 550 883	2,1%	6 679 875	4,1%	6 655 740	239 520	3,73%	
rôle supplémentaire	248 001		-100,0%	100 000	-59,7%	50 000	- 198 001	-79,84%	estimé
TASCOM	158 791	140 000	-11,8%	160 379	1,0%	158 792	1	0,00%	Notifié
CVAE	1 853 319	2 008 770	8,4%	2 008 770	8,4%	2 008 770	155 451	8,39%	Notifié
IFER	150 743	150 743	0,0%	155 265	3,0%	152 706	1 963	1,30%	Notifié
attribution compensation négative	119 521	119 521	0,0%	119 521	3,0%	119 521	-	0,00%	Notifié
TEOM	2 713 302	2 713 302	0,0%	2 767 568	2,0%	2 828 493	115 191	4,25%	Bases notifiées
taxe de séjour	60 165	60 165	0,0%	61 067	1,5%	61 067	902	1,50%	estimé
total chapitre 73	11 720 062	11 743 384	0,2%	12 052 445	2,8%	12 035 089	315 027	2,69%	
sans rôle supplémentaire	11 472 061	11 743 384	2,4%	11 952 445	4,2%	11 985 089	513 028	4,47%	
population		38 793		38 793		38 793			

Budget Principal – BP 2019 – Fonct. Recettes

Chapitre 73 : TEOM

La situation du SMICTOM est la suivante :

fonctionnement	BP18	CA 18	BP19
total dépenses réelles	3 994 402	3 750 619	4 183 250
TOTAL DEPENSES	4 953 447	4 098 735	5 020 229
total recettes réelles	3 987 569	4 130 798	4 190 609
TOTAL RECETTES	4 046 245	4 209 335	4 249 286
TOTAL DEPENSES	4 953 447	4 098 735	5 020 229
TOTAL RECETTES	4 046 245	4 209 335	4 249 286
résultat annuel de l'exercice	- 907 202	110 600	- 770 943
résultat cumulé ou excédent reporté (002)		770 943	
CAF nette = CAF brute (pas d'emprunt)=(recettes réelles-dépenses réelles)	- 6 833	380 179	7 359

	investissement	fonctionnement	
résultat cloture 2017	598 146	907 201	
résultat 2018	-488705	110601	
résultat cumulé	109 440	1 017 803	
RAR 2018	256 300		résultat cumulé 2018
résultat 2018 corrigé des RAR	-246 860	1 017 803	770 943

Budget Principal – BP 2019 – Fonct. Recettes

Chapitre 73 : TEOM

Si le budget est réalisé en 2019 selon les prévisions, il n’y aura **plus d’excédent de fonctionnement** et la **CAF brute sera insuffisante** pour permettre des investissements et le moindre emprunt.

Le BP19 du SMICTOM est construit avec un produit de TEOM demandé à la CCDSV de **2 684 339€**

L’estimation 2019, en appliquant les taux 2018 aux bases notifiées, donnent un produit de **2 828 493€**.

Budget Principal – BP 2019 – Fonct. Recettes

Chapitre 73 : TEOM

- Au vu de la situation financière projetée du budget du SMICTOM à fin 2019
- Au vu de la faiblesse de la CAF brute, synonyme d'incapacité à emprunter
- En prévision d'une reprise de la compétence en cas d'une dissolution du SMICTOM en fin 2019
- Estimant, **dans une logique de gestion à long terme**, qu'une baisse des taux ne serait pas cohérente avec le besoin de financement futur de la compétence OM

Il convient :

1. de maintenir les taux de la TEOM
2. D'inscrire le produit correspondant en recettes : 2 828k€
3. de provisionner l'excédent entre le produit de TEOM appelé par le SMICTOM et le produit 2019 inscrit par CCDSV, soit une provision de 144k€ (au compte 6865 – provision pour risques et charges financiers) – provision qui pourra répondre à un éventuel appel de produit de TEOM complémentaire par le SMICTOM

Budget Principal – BP 2019 – Fonct. Recettes

Chapitre 73 : fiscalité : 12 035 k€ - taux soumis au vote

Evolution de BP à BP : +941k€

➔ **Proposition de vote : pas d'augmentation de la fiscalité en 2019**

- le taux de **CFE** (Contribution Foncière des Entreprises) : **22,17 %**
- le taux de **TH** (Taxe d'Habitation) : **6,70 %**
- le taux de **TFB** (Taxe sur le Foncier Bâti) : **0,012 %**
- le taux de **TFNB** (Taxe sur le Foncier Non Bâti) : **2,02 %**

➔ **Maintien des taux de TEOM en 2019 (taxe d'enlèvement des ordures ménagères)**

- Zone 2, plus d'un service par semaine pour les communes : **9,62 %**
- Zone 3 un service par semaine pour les communes **7,62%**

Budget Principal – CA 2018– Fonct. Recettes

Chapitre 74 : dotations : 2 752,4€

CA18 inférieur de -62k€ par rapport à BP18 :

Principaux écarts de recettes (en k€) :

- dotation d'intercommunalité : +27k€
- dotation de compensation des groupements : -96k€
- CAF de l'Ain : -3,5€ (anticipation participation pour crèche Montfray non perçue)
- PCAET : -15k€ (non perçu)
- ADS : -16,5€ (reversement des communes pour dossiers traités)
- Gymnases participation AURA et Dpt01 à l'utilisation : +15k€
- FCTVA sur fonctionnement : +6,5k€

Budget Principal – BP 2019 – Fonct. Recettes

Chapitre 74 : dotations et participations : 2 730,9k€

(pas de notification des dotations au 21/03/2019)

Principales recettes (en k€) :

- dotation d'intercommunalité : **545** (-5% en prévisionnel soit -30k€ / CA18)
- dotation de compensation des groupements : **1 230** (-50 en prévisionnel sur CA)
- CAF de l'Ain : **325,7** (+25k€ pour crèche de Montfray)
- DCRTP : **144** (idem 2018, notifié)
- dot compensation TH : **115** (+10 au vu de la réforme de la TH)
- remboursement des communes ADS : **75**
- PAH, culture : **17,5** (idem 2018)
- gymnases (Région, CD01, Agglo Villefranche) : **191** (idem 2018)
- FCTVA : **65,9** solde 2018 et année 2019 (suite info préfecture Ain)

Budget Principal – BP 2019 – Fonct. Recettes

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante (loyers) : 60 k€

Evolution de BP à BP : -10k€

- loyer Gymnase du lycée : -6k€



Budget principal Investissements 2019

BALANCE INVESTISSEMENT (par Chapitre)	Dépense				
	BP 2018	CA 2018	REPORTS en 2019	Nouveaux CREDITS 2019	BP 2019
204 - Subventions d'équipement versées	190 648,00	62 286,52	71 546,00	70 000,00	141 546,00
20 - Immobilisations incorporelles	319 383,85	75 603,06	128 712,57	71 720,00	200 432,57
21 - Immobilisations corporelles	248 581,70	129 458,52	106 535,80	163 650,00	270 185,80
23 - Immobilisations en cours	6 440 698,10	1 693 900,71	1 992 390,15	3 400 784,00	5 393 174,15
Total dépenses d'équipement	7 199 311,65	1 961 248,81	2 299 184,52	3 706 154,00	6 005 338,52
16 – Capital Emprunts et cautions	602 710,00	596 967,01	766,00	2 334 234,00	2 335 000,00
26 – Participations capital SIC	160 000,00		0,00	0,00	0,00
27 - Autres immobilisations financières	317 181,00	317 180,67	0,00	101 181,00	101 181,00
020 – Dépenses imprévues	121 689,00		0,00	99 807,95	99 807,95
Total dépenses financières	1 201 580,00	914 147,68	766,00	2 535 222,95	2 535 988,95
45 - Opérations pour compte de tiers	42 688,35	37 873,50	0,00	0,00	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	192 412,00	192 411,86	0,00	210 592,78	210 592,78
041 - Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total opérations d'ordre	192 412,00	192 411,86	0,00	210 592,78	210 592,78
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
001 - Solde d'exécution reporté	0,00	0,00	0,00	232 054,11	232 054,11
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 635 992,00	3 105 681,85	2 299 950,52	6 684 023,84	8 983 974,36

Budget Principal – BP 2019 – Invest. Recettes

BALANCE INVESTISSEMENT (par Chapitre)	Recettes				
	BP + DM 2018	CA 2018	REPORTS en 2019	Nouveaux CREDITS 2019	BP 2019
13 - Subventions d'investissement	2 205 852,00	72 477,93	1 479 368,49	766 878,00	2 246 246,49
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 736 000,00	6 750,00	766,00	2 261 234,00	2 262 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	19 263,00		0,00	0,00	0,00
23 – Immo. En cours - Cautions marchés publics	60 000,00		0,00	60 000,00	60 000,00
Total recettes d'équipement	4 021 115,00	79 227,93	1 480 134,49	3 088 112,00	4 568 246,49
10222 - FCTVA	339 796,00	157 013,00	0,00	372 811,00	372 811,00
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	1 366 852,42	1 366 852,42	0,00	1 030 525,94	1 030 525,94
Total recettes financières	1 706 648,42	1 523 865,42	0,00	1 403 336,94	1 403 336,94
45 - Opérations pour compte de tiers	42 688,35	21 344,15	21 344,20	0,00	21 344,20
021 - Virement de la section de fonct.	1 172 147,00		0,00	2 507 400,00	2 507 400,00
024 - Produits de cessions	790 000,00		0,00	0,00	0,00
040 - Opérations ordre transfert entre sect.	561 487,00	891 487,00	0,00	483 646,73	483 646,73
041 - Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recettes d'ordre d'investissement	2 523 634,00	891 487,00	0,00	2 991 046,73	2 991 046,72
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	8 294 085,77	2 515 924,50	1 501 478,69	7 482 495,67	8 983 974,35
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	357 906,23	357 906,23	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 651 992,00	2 873 830,73	1 501 478,69	7 482 495,67	8 983 974,36

Budget Principal – CA 2018 – Invest Dépenses

CA inférieur de 5 546k€ au BP18

Principales opérations concernées (en K€)

- Report gymnase St Didier de Formans -1 148k€ (études 4 saisons)
- Retard démarrage réhabilitation musée d'Ars (appel d'offres infructueux et reprise des études) -395k€
- Retard de la réfection de la toiture du gymnase de Reyrieux (appel d'offres infructueux et reprise des études) -448k€
- Décalage de paiements de travaux pour crèche de Montfray sur 2019 : -464k€
- Retard du maître d'œuvre dans les études de scénographie de la maison éclusière -141k€
- Absence de facturation sur le PA de Montfray (réseau électrique) -597k€
- Annulation du projet Local Lab -160k€
- Report d'opérations – compléments d'études de définition : Véloroute 50 (244k€) et MEF (500k€)
- Retard pris dans diverses opérations du fait des vacances de postes au service technique : travaux de requalification des ZI -126k€ ; travaux d'infrastructures Bords de Saône -150k€ et des pistes cyclables -70k ; travaux sur les bâtiments CCDSV-318k€ ;

Investissements 2019 Opérations – Dépenses

➔ Proposition de vote sur autorisations de programmes (AP) / crédits de paiement (CP)

	Dépenses	montant initial total AP (délib 2018)	crédits consommés en 2018	Nouveau montant total AP	2 019	2 020	2 021	2 022
1000	APCP Equipement sportif collège Saint Didier	6 929 073	0	6 929 073	100 000	500 000	3 000 000	3 329 073
1001	APCP Accessibilité arrêts de bus	460 000	68 938,07	460 000	161 062	115 000	114 999,93	0
1002	APCP Requalification des ZI	400 000	139 205,35	1 650 683	611 478	400 000	400 000	99 999,65
1003	APCP Itinéraires de randonnées et Chemin du curé d'Ars	150 000	0	150 000	20 000	65 000	65 000	0
1004	APCP Bords de Saône- Via Saôna	1 000 000	5 940,00	4 405 940	1 050 000	1 200 000	1 150 000	1 000 000
1005	APCP Bords de Saône - Infrastructures	348 000	0	348 000	200 000	80 000	68 000	0
1006	APCP MEF	1 000 000	11 688,00	1 000 000	88 312	400 000	500 000	0
	TOTAL AP/CP	10 287 073	225 771,42	14 943 696	2 230 852	2 760 000	5 297 999,93	4 429 072,65

Investissements 2019 Opérations – *Dépenses*

➔ **Proposition de vote sur**

les opérations engagées / projets décidés

	Dépenses	CA 2018	REPORT en 2019	Nvx Crédits 2019	TOTAL Reports + Nx Crédits
101	Accessibilité arrêts de bus	71 115	0	0	161 062
1001 AP/CP		68 938	0	161 062	
102	Crèche de Montfray - Fareins	1 167 195	294 048	0	294 048
75	Equipements sportifs nouveau collège-travaux	16 806	166 654	0	266 654
1000 APCP		0	0	100 000	
92	Historial du Curé d'Ars	15 590	395 124	68 400	463 524
	TOTAL	1 339 643	855 825	329 462	1 185 287

Investissements 2019 Opérations – Dépenses

Economie

	Dépenses	CA 2018	REPORT en 2018	Nvx Crédits 2019	TOTAL Reports + Nx Crédits
57	Requalification des ZI	92 387	63 750	0	675 228
1002 AP/CP		139 205	0	611 478	
78	Parc d'activités de Montfray	56 045	595 622	150 000	745 622
91	ORC-Phase 3	10 288	0	0	0
108	Aides aux entreprises	0	7 120	20 000	27 120
	TOTAL	297 925	666 492	781 478	1 447 970

Investissements 2019 Opérations – Dépenses

Tourisme

	Dépenses	CA 2018	REPORT en 2018	Nvx Crédits 2019	TOTAL Reports + Nx Crédits
16	Pistes cyclables	0	0	70 000	90 000
1003 AP/CP	Itinéraire des chemins de randonnées et chemin du curé d'Ars	0		20 000	
42	Valorisation des bords de Saône	60 953	61 343	0	261 343
1005 AP/CP	Bords de Saône - Infrastructures	0	0	200 000	
47	Schéma de développement touristique	0	20 157	0	20 157
58	Contrat Tourisme et Loisirs Adaptés	1 300	0	0	0
		0	0	0	0
96	Aménagement de la maison éclusière	6 588	140 912	30 000	170 912
103	Bords de Saône- Via Saôna	50 765	0	0	1 050 000
1004 AP/CP		5 940	0	1 050 000	
	TOTAL	125 546	222 412	1 370 000	1 592 412

Investissements 2019 Opérations – Dépenses

Culture

	Dépenses	CA 2018	REPORT en 2018	Nvx Crédits 2019	TOTAL Reports + Nx Crédits
62	Actions PAH (expo itinérantes)	2 125	4 100	39 031	43 131
68	Restauration du petit patrimoine	4 510	0	21 490	21 490
85	Extension réseau bibliothèques	540	0	25 860	25 860
86	Création identité CCDSV (site internet)	588	0	23 759	23 759
89	Moulin de Reyrieux	0	0	10 000	10 000
97	Extension PAH	0	15 780	51 720	67 500
109	Espace culturel - création mezzanine	0	50 000	0	50 000
	TOTAL	7 763	69 880	171 860	241 740

Sports

	Dépenses	CA 2018	REPORT en 2018	Nvx Crédits 2019	TOTAL Reports + Nx Crédits
107	Toiture Gymnase de Reyrieux	1 680	51 240	397 080	448 320
110	Mur escalade Gymnase de Reyrieux	0	50 000	0	50 000
	TOTAL	1 680	101 240	397 080	498 320

Investissements 2019 Opérations – Dépenses

Bâtiments

	Dépenses	Domaines	CA 2018	REPORT en 2018	Nvx Crédits 2019	TOTAL Reports + Nx Crédits
49	Travaux de bâtiments	Adtion générale	34 083	239 602	250 000	567 666
		Culture	2 472	10 528	0	
		Social	54 920	55 782	0	
		Sports	19 336	11 755	0	
1006 AP/CP	MEF	Adtion générale	11 688		88 312	88 312
56	Acquisition de matériel	Adtion générale	47 401	50 218	50 000	100 218
		Culture	4 166	389	0	389
		Sports	269	0	0	0
		Tourisme	2 665	0	0	0
	TOTAL		177 000	368 272	388 312	756 584

Environnement

	Dépenses	Domaine	CA 2018	REPORT en 2018	Nvx Crédits 2019	TOTAL Reports + Nx Crédits
21	Schéma Directeur Assainissement	Environnement	6 003	11 152	15 000	26 152
61	Parc de Cibeins	Environnement	5 688	3 911	42 962	46 873
	TOTAL		11 691	15 063	57 962	73 025

Investissements 2019 Opérations – Dépenses

Autres opérations

	Dépenses	CA 2018	REPORT en 2018	Nvx Crédits 2019	TOTAL Reports + Nx Crédits
34	Ligne Lyon / Trévoux	0	0	50 000	50 000
HO	Enveloppe pour opportunités	0	0	100 000	100 000
	TOTAL	0	0	150 000	150 000

Hors opérations d'équipement

	Dépenses	CA 2018	REPORT en 2018	Nvx Crédits 2019	TOTAL Reports + Nx Crédits
001	Solde d'exécution reporté	0	0	232 054	232 054
020	Dépenses Imprévues	0	0	99 808	99 808
040	Amortissements des subventions	192 412	0	210 593	210 593
16	Emprunts	590 127	0	2 322 000	2 322 000
16	Caution aire accueil	6 840	766	12 234	13 000
23	Caution marchés publics		0	60 000	60 000
26	Participation capital SIC		0	0	0
27	participation EPF (fin verst SERL)	317 181	0	101 181	101 181
45	Opérations pour compte de tiers	37 874	0	0	0
	TOTAL	1 144 433	766	3 037 870	3 038 636
	TOTAL GENERAL	3 105 682	2 299 951	6 684 024	8 983 974

Investissements 2019 Opérations – Recettes

➔ Proposition de vote sur

autorisations de programmes (AP) / crédits de paiement (CP)

	Recettes	montant initial total AP (délib 2018)	crédits consommés en 2018	Nouveau montant total AP	2 019	2 020	2 021	2 022
1000	APCP Equipement sportif collège Saint Didier	2 267 582	0	2 217 582	17 582	200 000	1 000 000	1 000 000
1001	APCP Accessibilité arrêts de bus	185 000	0	135 000	45 000	45 000	45 000	0
1002	APCP Requalification des ZI	201 168	0	200 000	60 000	60 000	60 000	20 000
1003	APCP Itinéraires de randonnées et Chemin du curé d'Ars	80 000	0	80 000	0	80 000	0	0
1004	APCP Bords de Saône- Via Saôna	500 000	0	3 450 000	200 000	500 000	1 200 000	1 550 000
1005	APCP Bords de Saône - Infrastructures	148 000	0	54 000	27 000	27 000	0	0
1006	APCP MEF	300 000	0	300 000		100 000	200 000	0
	TOTAL AP/CP	3 681 750	0	6 436 582	349 582	1 012 000	2 505 000	2 570 000

Investissements 2019 Opérations – Recettes

➔ Proposition de vote sur

les opérations engagées / projets décidés

	Recettes	CA 2018	REPORT en 2018	Nouveaux Crédits estimés 2019	TOTAL Reports + Nx Crédits
101	Accessibilité arrêts de bus	15 057	0	0	45 000
1001 AP/CP		0	0	45 000	
102	Crèche de Montfray - Fareins	0	851 770	300 000	1 151 770
75	Equipements sportifs nouveau collège-travaux	0	116 000	0	133 582
1000 APCP		0	0	17 582	
92	Historial du Curé d'Ars	0	200 000	39 000	239 000
	TOTAL	15 057	1 167 770	401 582	1 569 352

Investissements 2019 Opérations – Recettes

Economie

	Recettes	CA 2018	REPORT en 2018	Nouveaux Crédits estimés 2019	TOTAL Reports + Nx Crédits
57	Requalification des ZI	0	38 958	5 010	103 968
1002 AP/CP		0	0	60 000	
70	Locaux MICHAUD	0	0	0	0
78	Parc d'activités de Montfray	3 392	111 019	0	111 019
91	ORC-Phase 3	0	0	18 786	18 786
108	Aides aux entreprises	0	0	0	0
	TOTAL	3 392	149 977	83 796	233 773

Investissements 2019 Opérations – Recettes

Tourisme

	Recettes	CA 2018	REPORT en 2018	Nouveaux Crédits estimés 2019	TOTAL Reports + Nx Crédits
16	Pistes cyclables	0	0	35 000	35 000
1003 AP/CP	Itinéraire des chemins de randonnées et chemin du curé d'Ars	0	0	0	
42	Valorisation des bords de Saône	0	0	0	27 000
1005 AP/CP	Bords de Saône - Infrastructures	0	0	27 000	
47	Schéma de développement touristique	0	6 446	0	6 446
58	Contrat Tourisme et Loisirs Adaptés	4 431	0	0	0
		0	0	0	0
89	Restauration moulin de Reyrieux	0	0	0	0
96	Aménagement de la maison éclusière	0	82 765	0	82 765
103	Bords de Saône- Via Saôna	21 000	24 711	10 000	234 711
1004 AP/CP		0	0	200 000	
	TOTAL	25 431	113 922	272 000	385 922

Investissements 2019 Opérations – Recettes

Culture

	Recettes	CA 2018	REPORT en 2018	Nouveaux Crédits estimés 2019	TOTAL Reports + Nx Crédits
45	Espace culturel	0	0	0	0
62	Actions PAH (expo itinérantes)	28 066	0	2 000	2 000
68	Restauration du petit patrimoine	0	0	4 500	4 500
85	Extension réseau bibliothèques	0	0	0	0
86	Création identité CCDSV	0	0	0	0
97	Extension PAH	0	0	0	0
109	Espace culturel - création mezzanine	0	0	0	0
	TOTAL	28 066	0	6 500	6 500

Sports

	Recettes	CA 2018	REPORT en 2018	Nouveaux Crédits estimés 2019	TOTAL Reports + Nx Crédits
107	Toiture Gymnase de Reyrieux	0	47 699	0	47 699
110	Mur escalade Gymnase de Reyrieux	0	0	0	0
	TOTAL	0	47 699	0	47 699

Investissements 2019 Opérations – Recettes

Environnement

	Recettes	CA 2018	REPORT en 2018	Nouveaux Crédits estimés 2018	TOTAL Reports + Nx Crédits
21	Schéma Directeur Assainissement	0	0	3 000	3 000
61	Parc de Cibeins	0	0	0	0
	TOTAL	0	0	3 000	3 000

Hors opérations d'équipement

	Recettes	CA 2018	REPORT en 2018	Nouveaux Crédits estimés 2018	TOTAL Reports + Nx Crédits
001	Solde d'exécution reporté	357 906	0	0	0
021	Virement de la section de fonct.	0	0	2 507 400	2 507 400
024	Produits des cessions	0	0	0	0
040	Amortissement des biens	561 487	0	483 647	483 647
040	Plus value suite cession	330 000	0	0	0
10222	FCTVA	157 013	0	372 811	372 811
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 366 852	0	1 030 526	1 030 526
16	Emprunts	0	0	2 250 000	2 250 000
16	Cautions aire accueil	6 750	766	11 234	12 000
23	Cautions marchés publics		0	60 000	60 000
45	Opérations pour compte de tiers	21 344	21 344	0	21 344
	TOTAL	2 801 353	22 110	6 715 618	6 737 728
	TOTAL GENERAL	2 873 831	1 501 478	7 482 496	8 983 974



Budget principal

Dette et engagements hors bilan

Budget Principal - Etat prévisionnel dette 2019

Montant du prêt	Intitulé prêt	Intérêt	Capital	Maturité	capital restant dû 31/12/2019
381 000	siège social (taux estimé 1,10)	1 084,69	24 695,56	2022	74 398,70
1 600 000	complexe sportif	20 635,12	124 339,62	2022	406 269,15
1 800 000	complexe sportif	25 039,94	89 931,47	2028	993 489,19
600 000	Espace Culturel	18 319,22	37 587,48	2027	368 603,61
1 000 000	Espace Culturel	30 532,03	62 645,80	2027	614 339,39
1 200 000	Espace Culturel	39 898,54	74 698,54	2027	744 573,28
750 000	Espace Culturel	22 348,82	46 938,36	2027	461 475,51
150 000	ex SIEL Vestiaires gymnase Lycée (taux estimé 2.71%)	1 231,86	9 195,77	2023	38 183,30
221 187,06	Ex Synd collèges- Gym Trévoux	5 105,46	22 432,22	2023	100 374,27
1 759 000,00	Préfinancement travaux parc Montfray	41 535,00	1 759 000,00	28/05/19	0,00
1 500 000,00	gymnase collège St Didier de F	18 444,36	52 259,39	2041	1 345 542,32
	Total	224 175,04	2 303 724,21		5 147 248,72

**Emprunt Parc Montfray : remboursement en une fois du capital – montant capital remboursé hors
emprunt in fine : 544 k€**

En 2019, contractualisation d'un nouvel emprunt in fine court de 1 500k€

Budget Principal – Engagements hors bilan 2019

Montant	Année départ	Intitulé de l'engagement	Annuité 2019	Année maturité	K restant dû 31/12/2019
809 445 €	2012	Portage foncier EPF 01 : terrain gymnase et collège St Didier (3ha) + réserve foncière (4ha)	101 181 €	2019	0€
39 000 €	2020	Portage foncier EPF 01 : terrain gare Reyrieux (env. 3 000m ²) (en cours)	0 €	2023	39 000€
596 000 €	2017	Caution de l'emprunt du SIEA pour CCDSV : 2.93% de l'annuité sur 20M€ sur 30 ans et 1 mois taux fixe 2,49% + commission 0.10% du contrat de prêt	27 897	2047	554 797€

Portage foncier de la gare de Reyrieux. Signature de la convention prévue en 2019, premier versement de l'annuité en 2020

Frais de portage = **1,5% par an**



Vote des subventions aux associations

Subventions aux associations : proposition de vote 2019

Domaines	Objet	Versé 2018	2019 sub demandée	proposition de vote
1 - Compétences communautaires				
Lecture publique				
Communes	Equipement bibliothèques	31 000	31 000	31 000
Aménagement rural				
AFR Reyrieux	Fonctionnement	0	3300	1650
Tourisme				
OT Ars - Trévoux SV	Fonctionnement	175 000	175 000	175 000
	Subv 2019 exceptionnelle et conditionnée au non versement des fonds Leader	40 000	25 000	25 000
Véloroute 50 ADT Haute Saône	Fonctionnement	1000	1000	1000
Action sociale				
Val'Horizon-Trevoux	Fonctionnement	488 440	480 767	480 767
	Investissements	1 260	9 000	3 200
Espace talançonnais-Reyrieux	Fonctionnement	164 000	174 000	164 000
	Investissements	2 500	2 500	2 500
MJC Reyrieux	Prévention jeunesse Carambolage	500	500	500
Sous-Total		656 700	666 767	650 967

Subventions aux associations : proposition de vote 2019

Domaines	Objet	Versé 2018	2019 sub demandée	proposition de vote
1 - Compétences communautaires (suite)				
Enseignement musical				
Harmonie Trévoux - Ecole	Fonctionnement	60 000	62 000	62 000
	évènement exceptionnel - jubilé	1000	0	0
Ecole musique de Fareins	Fonctionnement	13 000	12 500	12 500
Batterie Fanfare de Frans	Fonctionnement	1 400	1 600	1 400
Sous-Total		77 400	76 100	75 900
Développement économique - emploi - formation				
Val de Saône Dombes Init	Fonctionnement	30 576	30 576	30 576
Mission Locale Jeunes	Fonctionnement	17 000	28 848	17 000
Elan Création	Fonctionnement	5 770	4 000	4 000
Sous-Total		53 346	63 424	51 576

Subventions aux associations : proposition de vote 2019

Domaines	Objet	Versé 2018	2019 sub demandée	proposition de vote
1 - Compétences communautaires (suite)				
Culture - Patrimoine				
PRIVALS	Conseil petit patrimoine	1 000	1 000	1 000
MJC Reyrieux	Rallye culturel	0	500	500
Patrimoine des pays de l'Ain	L'Ain de château en châ.	0	500	0
St Didier commune rurale	Restauration chapelle	0	10 000	0
Astrid	Mise en valeur patrimoine	1 000	1 000	1 000
Ass. Les Passeurs - Cinéma	Fonctionnement	22 000	35 000	22 000
Sous-Total		24 000	48 000	24 500
Environnement				
SPINOSA	fête de la nature	300	0	0
Sous-Total		300	0	0
Total compétences communautaires		1 059 577	1 089 591	1 036 593

Subventions aux associations : proposition de vote 2019

Domaines	Objet	Versé 2018	2019 sub demandée	proposition de vote
2 - Image de la Communauté				
Association Madassokoba	Coopération décentralisée	1 000	1 500	1 000
Association Les Rives du temps	En alternance, marché et spectacle son et lumières	3 000	6 000	3 000
MJC Reyrieux	"Chœur des entreprises de la CCDSV"	1000	0	0
MJC Reyrieux	Festival "Les Eclatantes"	1 500	1 500	1 500
MJC Reyrieux	Arts de rue et Cirques	0	1 200	500
Jazz à Fareins	Festival de jazz la saône Swingue	1 500	2 000	1 500
Des vertes et des pas mures		0	2000	1500
Art Fareins	Biennale "sculptures et jardins"	1800	0	0
Comit'act	De l'Ain à l'autre : musiques actuelles	1 500	3 000	1 500
Festival Berlimbroque	Festival de théâtre	1 500	2 000	1 500
maison de l'Europe et des Européens	défense de l'idée européenne	382	390	390
Sous total image de la communauté :		13 182	19 590	12 390
Totaux :		1 072 759	1 109 181	1 048 983
Subventions exceptionnelles en cours d'année				30 000
TOTAL GENERAL				1 078 983

Budget

Assainissement collectif

Budget Assainissement collectif

Situation de clôture 2018

	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat de clôture de l'exercice 2017	-86 353,56	2 505 058,74	2 418 705,18
Affectations 2017 faites en 2018		0,00	0,00
Recettes 2018	1 388 491,83	3 655 226,44	5 043 718,27
Dépenses 2018	-2 283 995,88	-2 484 801,03	-4 768 796,91
Résultat 2018	-895 504,05	1 170 425,41	274 921,36
Résultat cumulé (réel de clôture 2018)	-981 857,61	3 675 484,15	2 693 626,54
Recettes Reports 2019	199 272,60		199 272,60
Dépenses Reports 2019	-1 618 146,00		-1 618 146,00
Résultat corrigé des restes à réaliser	-2 400 731,01	3 675 484,15	1 274 753,14

Budget Assainissement collectif

Affectation du résultat 2018 en 2019

REPRISE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
DISPONIBLE en fonctionnement	3 675 484,15	
BESOIN en investissement	-2 400 731,01	
DEFICIT maintenu en investissement	0,00	
REPORT en fonctionnement		1 274 753,14
INVESTSSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Compte 001 résultat d'investissement	-981 857,61	0,00
Compte Restes à réaliser	-1 618 146,00	199 272,60
Compte 1068 Excédent de fonctionnement		2 400 731,01
Compte 16 emprunt à contracter		0,00
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Compte 002 - disponible reporté		1 274 753,14

Budget Assainissement collectif

BP 2019 – Fonctionnement Dépenses

Chap	S/Ch	Dépenses de fonctionnement	BP 2018	CA 2018	BP 2019
	60	Achats et variation des stocks	1 823 360,00	1 471 845,21	1 665 492,00
	61	Services extérieurs	265 700,00	267 153,06	322 600,00
	62	Autres services	33 000,00	19 776,15	32 800,00
	63	Impôts et taxes	2 000,00	1 262,67	2 000,00
011		Charges à caractère général	2 124 060,00	1 760 037,09	2 022 892,00
012		Charges de personnel et frais assimilés	202 000,00	202 000,00	236 135,00
65		Autres charges de gestion courante	13 000,00	9 593,00	10 000,00
Total des dépenses de gestion courante			2 339 060,00	1 971 630,09	2 269 027,00
66		Charges financières	138 100,00	133 555,37	138 100,00
67		Charges exceptionnelles	25 000,00	11 689,94	27 000,00
68		Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00
022		Dépenses imprévues	298,74	0,00	46 980,83
Total dépenses réelles de fonctionnement			2 502 458,74	2 116 875,40	2 481 107,83
023		Virement à la section d'investissement	3 702 100,00	0,00	2 890 000,00
042		Opérations ordre transfert entre sect.	368 000,00	367 925,63	400 409,91
043		Opérations ordre à intérieur sect. de fonct.	0,00	0,00	0,00
Total dépenses d'ordre de fonctionnement			4 070 100,00	367 925,63	3 290 409,91
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			6 572 558,74	2 484 801,03	5 771 517,74
D 002 RESULTAT REPORTE			0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			6 572 558,74	2 484 801,03	5 771 517,74

Budget Assainissement collectif

BP 2019 – Fonctionnement Recettes

Chap	S/Ch	Recettes de fonctionnement	BP 2018	CA 2018	BP 2019
013		Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00
70		Produit des services du domaine	3 853 000,00	3 463 837,13	4 303 436,30
74		Dotations, subventions, participations	80 000,00	65 448,35	50 000,00
75		Autres produits de gestion courante	2 000,00	4,64	2 000,00
Total des recettes de gestion courante			3 935 000,00	3 529 290,12	4 355 436,30
76		Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77		Produits exceptionnels	20 000,00	13 658,97	10 000,00
78		Transfert de charges	0,00	0,00	0,00
Total recettes réelles de fonctionnement			3 955 000,00	3 542 949,09	4 365 436,30
042		Opérations ordre transfert entre sections	112 500,00	112 277,35	131 328,30
043		Opérations d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct.	0,00	0,00	0,00
Total recettes d'ordre de fonctionnement			112 500,00	112 277,35	131 328,30
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			4 067 500,00	3 655 226,44	4 496 764,60
R 002 RESULTAT REPORTE			2 505 058,74	0,00	1 274 753,14
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			6 572 558,74	3 655 226,44	5 771 517,74

Budget assainissement collectif - Dette prévisionnelle 2019

Montant du prêt	Intitulé prêt	Intérêt	Capital	Maturité	capital restant dû 31/12/2019
51 119	Civrieux emprunt transféré	268,44	4 693,06	2019	0,00
224 618	Civrieux emprunt transféré	6 128,69	10 478,39	2027	106 258,57
600 000	STEP Bords de Saône	18 319,22	37 587,48	2027	368 603,61
57 582	avance agence eau STEP St J. Thuri	0,00	5 758,20	2020	5 758,20
500 000	STEP Bords de Saône	17 349,35	28 932,06	2027	302 829,22
500 000	STEP Bords de saône	14 899,22	31 292,25	2027	307 650,34
2 000 000	STEP Bords de saône	39 375,00	100 000,00	2029	1 500 000,00
1 000 000	STEP Bords de saône	19 500,79	32 490,69	2040	874 169,97
188 418,94	SAVIGNEUX-emprunt transféré	5 852,19	8 744,29	2032	140 812,62
95 459,68	ARS Sur FORMANS	2 172,66	7 758,28	2025	52 761,46
127 999,96	VILLENEUVE	1 236,67	10 666,68	2025	63 999,94
235 731,70	AMBERIEUX EN DOMBES	7 068,14	15 186,18	2022	153 693,85
23 400,33	AMBERIEUX EN DOMBES	548,15	3 145,91	2021	6 820,50
18 295,65	AMBERIEUX EN DOMBES	35,36	2 148,15	2019	0,00
56 391,50	AMBERIEUX EN DOMBES	260,55	5 905,39	2023	24 809,40
5 679 016,83	total budget assainissement	133 014,43	304 787,01		3 908 167,68

Budget Assainissement collectif 2019

Evolution CAF Nette

CAF	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
CAF BRUTE	1 661 815	1 066 644	964 982	1 232 712	1 426 074
EMPRUNTS (remb capital)	-193 886	-277 991	-309 263	-317 510	-326 127
CAF NETTE	1 467 929	788 654	655 719	915 203	1 099 946

Assainissement collectif

Investissement

Budget Assainissement collectif 2019

Investissement – dépenses - 2018-2021

Des opérations contraintes et obligatoires :

- 6 Stations d’Epuración à mettre aux normes : **11 M€**
- Extensions de réseau : **1,7 M€**
- Travaux de réhabilitation des réseaux et autres: **7 M€**
- Des reports des programmes précédents : **1 M€**
- Des travaux réalisés en 2018 : **2M€**
- Une ligne de travaux non affectés (nouvelles obligations, effondrements, extensions non prévues,...) : **550k€/an**
- Des remboursements en capital d’emprunts déjà souscrits : **1,25 M€**

=> Soit 25,6 M€ en montant budgétaire pour la période 2018-2021

Budget Assainissement collectif

BP 2019 – Investissement Dépenses

Chap	Dépenses d'investissement	CA 2018	Reports 2018 en 2019	nouveaux crédits 2019	BP 2019
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisation incorporelles (études...)	10 099,77	0,00	0,00	1 048,00
21	Immobilisations corporelles (achats...)	143 447,29	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (travaux...)	1 629 733,03	1 600 644,40	8 884 253,25	10 483 849,65
Total des dépenses d'équipement		1 783 280,09	1 600 644,40	8 884 253,25	10 484 897,65
10	Dotations, fonds divers et réserves	7 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts et de dettes	326 127,44	0,00	311 000,00	311 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	46 616,36	46 616,36
Total des dépenses financières		333 127,44	0,00	357 616,36	357 616,36
45	Total des opérations pour tiers	55 311,00	17 501,60	0,00	17 501,60
Total dépenses réelles d'investissement		2 171 718,53	1 618 146,00	9 241 869,61	10 860 015,61
040	Opérations d'ordre entre sections	112 277,35	0,00	131 328,30	131 328,30
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
Total dépenses d'ordre d'investissement		112 277,35	0,00	151 328,30	151 328,30
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 283 995,88	1 618 146,00	9 393 197,91	11 011 343,91
D 001	RESULTAT NEGATIF REPORTE	86 353,56	0,00	981 857,61	981 857,61
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 370 349,44	1 618 146,00	10 375 055,52	11 993 201,52

Budget Assainissement collectif 2019

Investissement – dépenses - calendrier

Opérations	Montant reportés	Crédits nouveaux			état d'avancement
		2019	2020	2021	
Réseaux +step bords de saône	179 000	282 000	-	-	Contentieux en cours
Nvelle step VILLENEUVE	237 000	764 000	-	-	Chantier en cours (70 % de réalisé)
Programmes annuels en cours yc 2018	847 000	2 136 000	-	-	60 % en étude ou chantier/40% soldé
Nvelle STEP FAREINS	69 000	1 000 000	1 300 000	100 000	Etude en cours (Stade DCE)
Nvelle STEP ST-DIDIER-DE-FORMANS	234 000	3 000 000	3 000 000	538 000	Consultation des entreprises en cours
Nelle STEP RANCE	35 000	403 000	-	-	Démarrage de chantier
Nvelle step ARS-SUR-FORMANS	-	-	450 000	-	Etude à lancer
Programme 2019	-	800 000	1 228 000	-	80% en études, 20 % à lancer
Programmes 2020-2021	-		1 800 000	1 800 000	Etude à lancer
Extension de réseaux suite zonages d'assainissement	-	-	400 000		Etude à lancer
Ecoquartier TREVOUX	-	-	-	150 000	Etude à lancer
Extension réseau REYRIEUX	-	-	-	150 000	Etude à lancer
Opérations pour tiers	17 500	-	-	-	En cours
Total montant budgétaire	1 618 500	8 385 000	8 178 000	2 738 000	

Budget Assainissement collectif

BP 2019 – Investissement Recettes

Chap	Recettes d'investissement	CA 2018	Reports 2018 en 2019	nouveaux crédits 2019	BP 2019
13	Subventions d'investissement	952 588,00	181 771,00	1 122 788,00	1 304 559,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	4 960 000,00	4 960 000,00
20	Immobilisation incorporelles (études...)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		952 588,00	181 771,00	6 082 788,00	6 264 559,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	2 400 731,01	2 400 731,01
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	2 400 731,01	2 400 731,01
45	Total des opérations pour tiers	67 978,20	17 501,60	0,00	17 501,60
Total recettes réelles d'investissement		1 020 566,20	199 272,60	8 483 519,01	8 682 791,61
021	Virement de la section de fonct.	0,00	0,00	2 890 000,00	2 890 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections	367 925,63	0,00	400 409,91	400 409,91
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
Total recettes d'ordre d'investissement		367 925,63	0,00	3 310 409,91	3 310 409,91
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 388 491,83	199 272,60	11 793 928,92	11 993 201,52
R 001	RESULTAT POSITIF REPORTE	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 388 491,83	199 272,60	11 793 928,92	11 993 201,52

Budget Assainissement collectif 2019

➔ Proposition de vote sur

Autorisations de programmes (AP) / crédits de paiement (CP)

	Dépenses	montant initial total AP	2 019	2 020	2 021
1000	AP/CP STEP Fareins	2 400 000	1 000 000	1 300 000	100 000
1001	AP/CP STEP ST Didier de Formans	6 538 000	3 000 000	3 000 000	538 000
	TOTAL AP/CP	8 938 000	4 000 000	4 300 000	638 000

	Recettes	montant initial total AP	2 019	2 020	2 021
1000	AP/CP STEP Fareins	140 000	140 000	0	0
	TOTAL AP/CP	140 000	140 000	0	0

Budget Assainissement collectif 2019

Investissements 2019 Opérations – Dépenses

DEPENSES	Reports 2018	Nouveaux crédits 2019	Total 2019
001 - solde d'exécution en investissement	0,00	981 857,61	981 857,61
Sous total Opérations d'ordre et autres	17 501,60	508 944,66	526 446,26
HO – opération non affecté	0,00	500 000,00	500 000,00
21 - STEP des bords de Saône	179 053,49	281 843,24	460 896,73
52 - Savigneux- Juis	25 647,47	0,00	25 647,47
54 - Villeneuve-Construction d'une STEP	237 191,54	763 595,12	1 000 786,66
65 - Programme 2014	0,00	0,00	0,00
66 - Schéma Directeur RPM	0,00	0,00	0,00
67 - Programme 2015	0,00	0,00	0,00
69 - Programme 2016	2 031,58	67 200,00	69 231,58
70 - Fareins-Nouvelle station d'épuration	68 933,18	0,00	68 933,18
71 -Programme 2017	351 594,46	643 710,55	995 305,01
72 - SAVIGNEUX - réseaux Fontaines	0,00	0,00	0,00
73 -Programme 2018	467 348,38	1 424 962,20	1 892 310,58
74 - Nouvelle STEP de Saint Didier de Formans	233 852,87	0,00	233 852,87
75 -Nouvelle STEP de Rancé	34 991,43	402 942,14	437 933,57
76 –Programme 2019	0,00	800 000,00	800 000,00
1000 –APCP STEP Fareins	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
1001 –APCP STEP ST Didier de Formans	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00
Sous -total dépenses d'équipement	1 600 644,40	8 884 253,25	10 484 897,65
Total dépenses d'investissement	1 618 146,00	10 375 055,52	11 493 201,52

Budget Assainissement collectif 2019

Investissements 2019 Opérations – Recettes

RECETTES	Reports 2018	Nouveaux crédits 2019	Total 2019
001 - solde d'exécution en investissement	0,00	0,00	0,00
Sous total Opérations d'ordre et autres	17 501,60	10 671 140,92	10 688 642,52
21 - STEP des bords de Saône	0,00	227 000,00	227 000,00
34 – STEP de Civrieux	177 950,00	0,00	177 950,00
54 - Villeneuve-Construction d'une STEP	3 821,00	361 980,00	365 801,00
67 - Programme 2015	0,00	2 170,00	2 170,00
69 - Programme 2016	0,00	55 427,00	55 427,00
71 -Programme 2017	0,00	122 108,00	122 108,00
73 -Programme 2018	0,00	140 828,00	140 828,00
75 -Nouvelle STEP de Rancé	0,00	73 275,00	73 275,00
1000 –APCP STEP Fareins	0,00	140 000,00	140 000,00
Sous -total dépenses d'équipement	181 771,00	1 122 788,00	1 304 559,00
Total dépenses d'investissement	199 272,60	11 793 928,92	11 993 201,52

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF (DOB)

FONCTIONNEMENT	CA 2017	BP + DM 2018	CA 2018		BP 2019	BP 2020	BP 2021
TOTAL des Recettes de fonctionnement	3 325 437	4 067 500	3 655 226		4 365 436	4 365 436	4 365 436
TOTAL des Dépenses de fonctionnement (montant budgétaire)	2 347 056	2 870 459	2 484 801		2 465 892	2 643 971	2 843 094
INVESTISSEMENT	CA 2017	RAR17 + BP/DM 2018	CA 2018	RAR 2018	BP 2019 nouveaux	BP 2020	BP 2021
TOTAL des Recettes réelles	1 326 198	2 322 162	1 388 492	199 273	1 122 788	650 000	750 000
Total des dépenses budgétaires		9 163 808	2 283 996	1 618 146	9 240 253	9 035 600	3 597 000
Solde Invest - résultat année n	-1 061 510	-6 841 646	-895 504		-8 117 465	-8 385 600	-2 847 000
Résultat investissement de clôture année N-1	975 082	-86 354	-86 354			0	0
résultat de clôture investissement année n	-86 354		-981 858				
Résultat global d'investissement corrigé des restes à réaliser	436 446		-2 400 731		-8 117 465	-8 385 600	-2 847 000
excédent de fonctionnement (résultat de cloture année n)	2 505 059	2 505 059	3 675 484		1 274 754		
résultat corrigé des restes à réaliser	2 941 505		1 274 754				
excédent reporté n sur n+1 (002)	2 505 059		1 274 754				
CAF brute	1 232 711	1 452 541	1 426 074		1 899 544	1 721 465	1 522 342
Capacité ou besoin de financement (Nouvel emprunt)					5 249 167	7 135 017	2 023 575
Nouvel encours cumulé			4 539 082		4 212 954	9 155 943	15 820 133
CAF NETTE	915 202	1 125 541	1 099 946		1 593 544	1 250 583	823 425
capacité de désendettement en années (encours/CAF brute)			3,2		2,2	5,3	10,4

Budget

Assainissement non collectif

Budget Assainissement non collectif

Situation de clôture 2018

SITUATION DE CLOTURE	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Résultat de clôture de l'exercice 2017	0,00	1 999,24	1 999,24
Affectation 2017 faite en 2018		0,00	0,00
Recettes 2018	0,00	174 306,41	174 306,41
Dépenses 2018	0,00	-207 390,45	-207 390,45
Résultat 2018	0,00	-33 084,04	-33 084,04
Résultat cumulé (réel de clôture 2018)	0,00	-31 084,80	-31 084,80
Recettes Reports en 2019	0,00		0,00
Dépenses Reports en 2019	0,00		0,00
Résultat corrigé des restes à réaliser	0,00	-31 084,80	-31 084,80

Affectation du résultat

Report en fonctionnement du déficit de 2018 : 31 084,80€ (c/D002)

Budget Assainissement non collectif

BP 2019 – Fonctionnement

Imput.	Dépenses de fonctionnement	BP 2018	CA 2018	BP 2019
011	Charges à caractère général	36 400,00	34 852,82	32 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	20 000,00	19 577,17	10 000,00
65	Autres charges de gestion courante	500,00	413,41	500,00
Total des dépenses de gestion des services		56 900,00	54 843,40	42 500,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	157 100,00	152 547,05	50 500,00
022	Dépenses imprévues	899,24	0,00	415,20
Total dépenses réelles de fonctionnement		214 899,24	207 390,45	93 415,20
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		214 899,24	207 390,45	93 415,20
D 002 RESULTAT REPORTE		0,00	0,00	31 084,80
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		214 899,24	207 390,45	124 500,00

Budget Assainissement non collectif

BP 2019 – Fonctionnement

Imput.	Recettes de fonctionnement	BP 2018	CA 2018	BP 2019
70	Produit des services du domaine	48 900,00	39 760,03	44 500,00
74	Dotations, subventions, participations	10 400,00	2 464,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1,22	0,00
Total des recettes de gestion des services		59 300,00	42 225,25	44 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	153 600,00	132 081,16	80 000,00
78	Transfert de charges	0,00	0,00	0,00
Total recettes réelles de fonctionnement		212 900,00	174 306,41	124 500,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sect.	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct.	0,00	0,00	0,00
Total recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		212 900,00	174 306,41	124 500,00
R 002 RESULTAT REPORTE		1 999,24	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		214 899,24	174 306,41	124 500,00

Budget Assainissement non collectif

Evolution Résultats

RESULTATS	INVEST.	FONCT.	TOTAL	CAF BRUTE	K emprunts	CAF NETTE
2014	0	22 405	22 405	22 363	0	22 363
2015	0	9 379	9 379	-13 026	0	-13 026
2016	0	2 879	2 879	-6 500	0	-6 500
2017	0	1 999	1 999	-880	0	-880
2018	0	-31 085	-31 085	-33 084	0	-33 084



Budget Aménagement des zones d'activités économiques

Budget Aménagement ZAE

Situation de clôture 2018

SITUATION DE CLOTURE	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat de clôture de l'exercice 2017	-1 769 370,88	319 339,54	-1 450 031,34
Affectations 2017 faites en 2018		-317 541,22	-317 541,22
Régularisation résultat 2017	0,00	-1 798,32	-1 798,32
Recettes 2018	5 223 174,57	6 066 685,38	11 289 859,95
Dépenses 2018	-5 339 075,83	-5 803 027,84	-11 142 103,67
Résultat 2018	-115 901,26	263 657,54	147 756,28
Résultat cumulé (réel de clôture 2018)	-1 885 272,14	263 657,54	-1 621 614,60
Recettes Reports 2019			
Dépenses Reports 2019			
Résultat corrigé des restes à réaliser	-1 885 272,14	263 657,54	-1 621 614,60

Budget Aménagement ZAE

Reprise du résultat 2018 en 2019

REPRISE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
DISPONIBLE en fonctionnement	263 657,54	
BESOIN en investissement	-1 885 272,14	
<i>DEFICIT maintenu en investissement</i>	-1 621 614,60	
REPORT en fonctionnement		0,00
INVESTSSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Compte 001 résultat d'investissement	-1 885 272,14	0,00
Compte Restes à réaliser	0,00	0,00
Compte 1068 Excédent de fonctionnement		263 657,54
Compte 16 emprunt à contracter		1 621 614,60
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Compte 002 - disponible reporté		0,00

Budget Aménagement ZAE

Evolution des résultats

RESULTATS	INVEST.	FONCT.	TOTAL	CAF BRUTE	K emprunts	CAF NETTE
2014	32 606	328 048	360 654	30 723	-243 023	-212 300
2015	-1 558 523	327 504	-1 231 019	-544	-240 532	-241 076
2016	-2 010 709	596 342	-1 414 367	268 838	-241 503	27 335
2017	-1 769 371	319 340	-1 450 031	203 600	-239 237	-35 637
2018	-1 885 272	263 658	-1 621 615	65 330	-235 115	-169 785

Budget Aménagement ZAE BP 2019 Fonction.

Imput.	Dépenses de fonctionnement	BP 2018	CA 2018	BP 2019
60	Achats et variation des stocks	2 339 450,00	804 730,66	1 673 100,00
61	Services extérieurs	0,00	14,89	0,00
63	Impôts et taxes	22 900,00	17 202,70	38 500,00
011	Charges à caractère général	2 362 350,00	821 948,25	1 711 600,00
65	Autres charges gestion courante	3 498,51	2 406,80	104 806,60
66	Frais financiers	54 800,00	53 506,73	52 100,00
67	Charges exceptionnelles	19 600,00	19 532,71	47 654,17
68	Provisions pour charges	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	3 660,46	0,00	54 114,78
Total des opérations réelles		2 443 908,97	897 394,49	1 970 275,55
023	Virement à la section d'investissement	182 000,00	0,00	100 000,00
7133	Valeur du stock au 31/12/2018	4 905 633,35	4 905 633,35	5 103 960,89
042	Opérations ordre entre sections	4 905 633,35	4 905 633,35	5 103 960,89
043	Frais accessoires	54 800,00	0,00	0,00
Total des opérations d'ordre		5 142 433,35	4 905 633,35	5 203 960,89
Total Dépenses		7 586 342,32	5 803 027,84	7 174 236,44

Budget Aménagement ZAE BP 2019 Fonction.

Imput.	Recettes de fonctionnement	BP 2018	CA 2018	BP 2019
7015	Ventes de terrains	812 100,00	826 565,00	3 918 085,00
70878	Autres redevables	0,00	0,00	0,00
70	Produit services domaine	812 100,00	826 565,00	3 918 085,00
74	Dotations, subventions, particip	82 000,00	0,00	437 753,00
75	Autres produits gestion courante	129 100,00	136 159,49	10 000,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
Total des opérations réelles		1 023 200,00	962 724,49	4 365 838,00
7133 (042)	Valeur stock au 31/12/2019	6 508 342,32	5 103 960,89	2 808 398,44
796 (043)	Transferts de charges	54 800,00	0,00	0,00
Total des opérations d'ordre		6 563 142,32	5 103 960,89	2 808 398,44
Total Recettes		7 586 342,32	6 066 685,38	7 174 236,44
R002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
Total Recettes cumulées		7 586 342,32	6 066 685,38	7 174 236,44

Budget Aménagement ZAE BP 2019 Investissement.

Imput.	Dépenses d'investissement	BP 2018	CA 2018	BP 2019
10	Dotation, fonds divers	0,00	0,00	0,00
1641	Capital des emprunts	235 200,00	235 114,94	234 800,00
1678	Remboursement emprunt	0,00	0,00	540 946,17
16	Remboursement emprunts dettes	0,00	0,00	2 000,00
Total des opérations réelles		235 200,00	235 114,94	777 746,17
3351 (040)	Valeur estimée stock au 31/12/2019	6 508 342,32	5 103 960,89	2 808 398,44
Total des opérations d'ordre		6 508 342,32	5 103 960,89	2 808 398,44
Total Dépenses		6 743 542,32	5 339 075,83	3 586 144,61
D001	Solde d'exécution reporté	1 769 370,88	1 769 370,88	1 885 272,14
Total des Dépenses d'investissement		8 512 913,20	7 108 446,71	5 471 416,75

Imput.	Recettes d'investissement	BP 2018	CA 2018	BP 2019
1068	Dotation, fonds	319 339,54	317 541,22	265 455,86
1641	Emprunts	3 104 150,00	0,00	0,00
1687	Avance remboursable	1 790,31	0,00	2 000,00
16	Remboursement emprunts dettes	3 105 940,31	0,00	2 000,00
Total des opérations réelles		3 425 279,85	317 541,22	267 455,86
021	Virement de la section de fonctionnement	182 000,00	0,00	100 000,00
3351	Valeur du stock au 31/12/2018	4 905 633,35	4 905 633,35	5 103 960,89
040	Opérations ordre entre sections	4 905 633,35	4 905 633,35	5 103 960,89
Total des opérations d'ordre		5 087 633,35	4 905 633,35	5 203 960,89
R001	solde d'exécution reporté	0,00	0,00	0,00
Total des Recettes d'investissement		8 512 913,20	5 223 174,57	5 471 416,75



Budget Aménagement des ZAE

Dette et engagements hors bilan

Budget Aménagement des ZAE - Dette 2019

Montant du prêt	Année départ	Intitulé prêt	Intérêt	Capital	Maturité	capital restant dû 31/12/2019
330 000	2007	terrain Technoparc Civrieux	787,04	26 036,30	2022	69 944,81
1 000 000	2010	terrain Technoparc Civrieux	2 569,19	80 443,42	2023	300 348,63
500 000	2011	travaux Technoparc Civrieux	15 266,01	31 322,91	2027	307 169,72
500 000	2011	travaux Technoparc Civrieux	7 039,02	33 333,32	2026	250 000,10
750 000	2012	travaux Technoparc Civrieux	22 348,84	46 938,37	2027	461 474,54
250 000	2011	acquisition de terrains	3 519,51	16 666,68	2027	124 999,90
3 330 000		s/total	51 529,61	234 741,00		1 513 937,70

D'ici 2023, baisse de 110k€ sur le montant annuel à rembourser (au regard des 285k€ d'annuité)

Budget Aménagement des ZAE – Engagements hors bilan 2019

Montant	Année départ	Intitulé de l'engagement	Annuité 2019	Année maturité	K restant dû 31/12/2019
54 454,72€	2013	Portage foncier EPF 01 : terrain CHABERT Jeanine (13 250m ²)	6806,84€	2020	6806,84€

Portage foncier par EPF 01 dans la ZA du Pardy à Frans (ancien terrain Malaure) :

- signature en **mars 2018**
- montant : **1 077 317€** (terrain, désamiantage et démolition usine)
- conditions du portage : **4 ans** à terme (versement du capital complet en 2022) avec **1,5%** de frais
- Vente prévue dans le même calendrier

Aménagement des ZAE – Projets à 4 ans

Rappel du DOB

2018

- Poursuite aménagement phase 2 Technoparc Civrieux (**1,2 M€**)
- PA Trévoux : fibre optique (**125 K€**) ;
- Poursuite aménagement du PA Montfray par la SERL (budget principal)

2019 à 2021

- Finalisation aménagement Technoparc de Civrieux (**800 K€**)
- PA – Pardy Frans - opération Malaure avec l'EPF (achat, revente)
- Extension ZA Savigneux (**15k€** d'étude de faisabilité financière et **300 K€ d'acquisition et 400K€ de travaux**)
- PA Trévoux : acquisition friche Jarlat (**80 K€**) et démolition (**50 K€**)
- Extension PA Trévoux : vente de la maison Boidart (**180 K€**)
- Extension Trévoux sud-est : étude de faisabilité technique et économique

Commercialisation des ZAE– Projets à 4 ans - Rappel du DOB

2018

- NAJJAR – 540 000
- PHARMASEP – 144 500
- FACTORY PARK (SST) – 142 065

2019 à 2021

- XEFI 2 : 157 500
- AW2 : 225 000
- PLI ALU 4 : 135 000
- ALCYON : 2 137 000
- AGITEC : 359 370
- STBN : 128 115
- VITALYS : 187 850
- DOORTAL : 575 000
- FRIGO TRADING : 193 200
- FELDOR : 241 425
- DUQUEINE 3 : 900 000

TOTAL CIVRIEUX 2018-2021 = 6 066 025 €

En €

**TECHNOPARC CIVRIEUX
PUV et VENTES A SIGNER**

Foncier restant à vendre : 8000 m²

- ZA Pardy Frans : opération Malaure avec Groupe IMMO Mousquetaire et EPF

Prospective budgétaire BZA 2019 –(DOB)

PROSPECTIVE	CA 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	TOTAL
dépenses de fonctionnement	897 394	1 773 885	1 190 757	2 360 923	5 325 565
recettes de fonctionnement	962 724	4 365 838	2 208 425	2 454 325	9 028 588
dépenses d'investissement	235 115	234 024	239 234	244 655	717 913
recettes d'investissement	319 340	0	0	0	0
Excédent brut sans opérations d'ordre		2 357 929	778 434	-151 253	2 985 110
résultat cumulé	-1 619 816	738 113	1 516 547	1 365 294	1 365 294

Dépenses aménagements 2022 et + ?	10 220 000
Trévoux sud-est (450k€ foncier (moins 130k€ de DETR) + 350k€ d'études et travaux)	670 000
friche TTT (foncier 500k€ - travaux 750k€)	1 250 000
friche ITM (foncier 10ha 6M€ + 1M€ travaux)	7 000 000
Montfray : achat foncier 3ème tranche au PAL - 10ha à 5€	500 000
Montfray : travaux 3ème tranche	800 000
Savigneux - extension zone en Prêle - 900k€ intégrés dans prospective)	
Recettes cessions 2022 et + ?	13 600 000
Trévoux sud-est	1 000 000
Savigneux - extension zone en Prêle (4ha à 35€)	1 400 000
Monfray - vente 9ha à 50€	4 500 000
friche TTT (2,5ha sur 4ha à 50€/m2)	1 250 000
friche ITM 9ha à 55€/m2 et sub pour 500k€	5 450 000
Total (recette - dépenses)	3 380 000
bilan prospective 19- 21	1 365 294
TOTAL	4 745 294

Le budget BZA permet :

- De terminer Technoparc à Civrieux et la friche Malaure au Pardy à Frans
- Le financement des extensions (Savigneux, Trévoux sud-est, Villeneuve)
- La réhabilitation des friches TTT à Trévoux et ITM à Reyrieux
- L'intégration 3^{ème} tranche Montfray de rendre « éventuellement » 4,7M€ au budget principal pendant le prochain mandat

Non intégrés au budget principal



Budget Immobilier d'entreprises

Budget Immobilier entreprises

Situation de clôture 2018

SITUATION DE CLOTURE	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat de clôture de l'exercice 2017	-539 851,74	131 450,74	-408 401,00
Affectation 2017 faite en 2018		-131 450,74	-131 450,74
Recettes 2018	284 650,98	469 255,75	753 906,73
Dépenses 2018	-378 523,19	-253 506,65	-632 029,84
Résultat 2018	-93 872,21	215 749,10	121 876,89
Résultat cumulé (réel de clôture 2018)	-633 723,95	215 749,10	-417 974,85
Recettes Reports 2019	0,00		0,00
Dépenses Reports 2019	0,00		0,00
Résultat corrigé des restes à réaliser	-633 723,95	215 749,10	-417 974,85

Budget Immobilier entreprises

Affectation du résultat 2018 en 2019

REPRISE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			
DISPONIBLE en fonctionnement	215 749,10		
BESOIN en investissement	-633 723,95		
<i>DEFICIT maintenu en investissement</i>	-417 974,85		
REPORT en fonctionnement			0,00
INVESTSSEMENT	DEPENSES		RECETTES
Compte 001 résultat d'investissement	-633 723,95		0,00
Compte Restes à réaliser	0,00		0,00
Compte 1068 Excédent de fonctionnement			215 749,10
compte 16 emprunt à contracter			417 974,85
<i>total</i>	-633 723,95		633 723,95
FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES
compte 002 - disponible reporté			0,00

Budget Immobilier entreprises 2019 – Fonct.

Imput.	Dépenses de fonctionnement	BP 2018	CA 2018	BP 2019
011	Charges à caractère général	47 700,00	41 849,20	52 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	6 650,00	3,00	100,00
Total des dépenses de gestion courante		54 350,00	41 852,20	52 100,00
66	Charges financières	63 100,00	58 454,06	58 154,53
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	3 550,00	0,00	6 494,83
Total dépenses réelles de fonctionnement		121 000,00	100 306,26	116 748,66
023	Virement à la section d'investissement	198 450,00	0,00	195 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	153 250,00	153 200,24	153 200,24
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct.	0,00	0,00	0,00
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		351 700,00	153 200,24	348 200,94
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		472 700,00	253 506,50	464 949,60
D 002 RESULTAT REPORTE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		472 700,00	253 506,50	464 949,60

Budget Immobilier entreprises 2019 – Fonct.

Imput.	Recettes de fonctionnement	BP 2018	CA 2018	BP 2019
70	Produit des services du domaine	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions, participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	455 600,00	453 457,29	448 700,00
Total des recettes de gestion courante		455 600,00	453 457,29	448 700,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Transfert de charges	0,00	0,00	0,00
Total recettes réelles de fonctionnement		455 600,00	453 457,29	448 700,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 100,00	15 798,46	16 249,60
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct.			
Total recettes d'ordre de fonctionnement		17 100,00	15 798,46	16 249,60
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		472 700,00	469 255,75	464 949,60
R 002 RESULTAT REPORTE BIMMOSV		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		472 700,00	469 255,75	464 949,60

Budget Immobilier entreprises

Evolution CAF Nette

CAF	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
CAF BRUTE	51 984	217 857	265 665	267 660	353 151
EMPRUNTS (remb capital)	-95 800	-222 761	-266 474	-268 609	-362 246
CAF NETTE	-43 816	-4 904	-809	-949	-9 095

Budget structurellement déficitaire jusqu'en 2027, du fait de l'opération Duqueine

2019 : vente de la ferme de la bergerie Noyerie pour 460k€ et d'un local commercial à Jassans pour 57k€

Budget Immobilier entreprises 2019 – Invest.

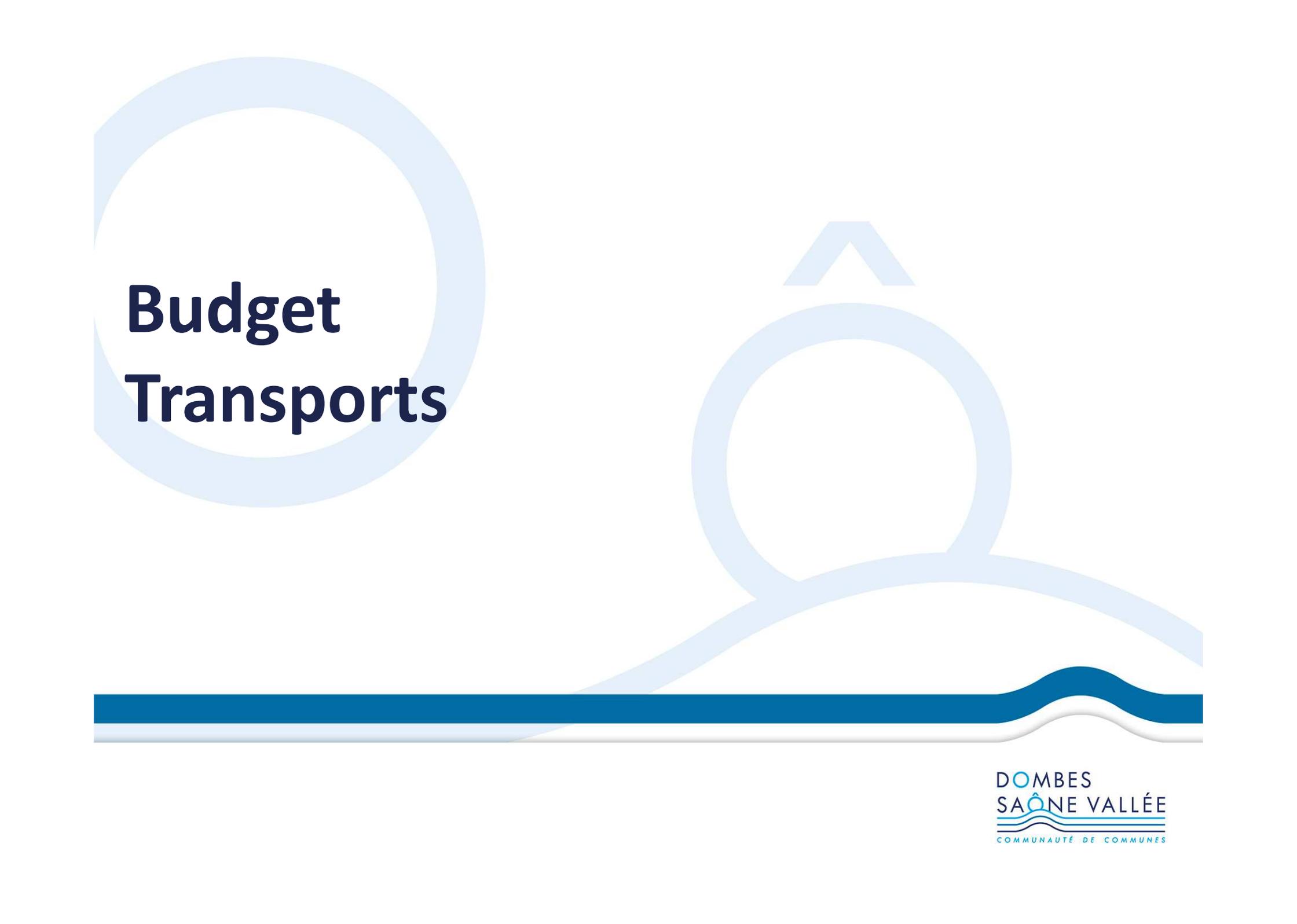
Imput	Dépenses d'investissement	CA 2018	Reports 2018	crédits nouveaux 2019	BP 2019
20	Immobilisation incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
10	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts et dettes	362 724,73	0,00	365 697,00	365 697,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	15 278,79	15 278,79
Total des dépenses financières		362 724,73	0,00	380 975,79	380 975,79
45	Total des op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Total dépenses réelles d'investissement		362 724,73	0,00	430 975,79	430 975,79
040	Opérations ordre transfert entre sect.	15 798,46	0,00	16 249,60	16 249,60
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
Total dépenses d'ordre d'investissement		15 798,46	0,00	16 249,60	16 249,60
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		378 523,19	0,00	447 225,39	447 225,39
D 001	SOLDE EXECUTION NEGATIF REPORTE	539 851,74	0,00	633 723,95	633 723,95
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		918 374,93	0,00	1 080 949,34	1 080 949,34

Budget Immobilier entreprises 2019 – Invest.

Imput	Recettes d'investissement	CA 2018	Reports 2018	crédits nouveaux 2019	BP 2019
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	131 450,74	0,00	215 749,10	215 749,10
024	Produit des cessions d'actif	0,00	0,00	517 000,00	517 000,00
Total des recettes financières		131 450,74	0,00	732 749,10	732 749,10
45	Total des op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recettes réelles d'investissement		131 450,74	0,00	732 749,10	732 749,10
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	195 000,00	195 000,00
040	Opérations ordre transfert entre sect.	153 200,24	0,00	153 200,24	153 200,24
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recettes d'ordre d'investissement		153 200,24	0,00	348 200,24	348 200,24
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		284 650,98	0,00	1 080 949,34	1 080 949,34
R 001	SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		284 650,98	0,00	1 080 949,34	1 080 949,34

Budget Immobilier d'entreprises - Dette 2019

Montant du prêt	Année départ	Intitulé prêt	Intérêt	Capital	Maturité	capital restant dû 31/12/2019
311 000	2005	cœur de ville Jassans	844,07	26 172,49	2020	6 693,18
750 000	2011	Ent-Construction Duqueine	10 558,53	50 000,00	2027	375 000,00
500 000	2012	Ent-Construction Duqueine	15 957,72	30 323,69	2027	301 437,62
2 000 000	2014	Technoparc Civrieux construction bât. Duqueine	22 562,21	166 666,68	2027	1 208 333,27
1 500 000	2015	Technoparc Civrieux Construction bât. Duqueine	33 704,45	92 534,14	2032	1 316 056,86
		total	83 626,98	365 697,00		3 207 520,93



Budget Transports

Budget Transports

Situation de clôture 2018

SITUATION DE CLOTURE	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat de clôture de l'exercice 2017	-16 338,61	838 478,22	822 139,61
Régularisation résultats 2017	-50,00	0,00	-50,00
Affectation 2017 faite en 2018		-49 888,61	-49 888,61
Recettes 2018	76 218,17	1 499 650,56	1 575 868,73
Dépenses 2018	-5 025,69	-1 502 078,70	-1 507 104,39
Résultat 2018	71 192,48	-2 428,14	68 764,34
Résultat cumulé (réel de clôture 2018)	54 803,87	786 161,47	840 965,34
Recettes Reports en 2019	0,00		0,00
Dépenses Reports en 2019	-50 000,00		-50 000,00
Résultat corrigé des restes à réaliser	4 803,87	786 161,47	790 965,34

Budget Transports

Affectation du résultat 2018 en 2019

REPRISE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			
DISPONIBLE en fonctionnement	786 161,47		
BESOIN en investissement	0,00		
<i>DEFICIT maintenu en investissement</i>	0,00		
REPORT en fonctionnement			786 161,47
INVESTSSEMENT	DEPENSES		RECETTES
Compte 001 résultat d'investissement	0,00		54 803,87
Compte Restes à réaliser	-50 000,00		0,00
Compte 1068 Excédent de fonctionnement			0,00
compte 16 emprunt à contracter			0,00
FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES
compte 002 - disponible reporté			786 161,47

Budget Transports 2019 – Fonctionnement

Imput.	Libellés	BP 2018	CA 2018	BP 2019
011	Charges à caractère général	1 544 129,01	1 386 258,06	1 636 922,05
012	Charges de personnel et frais assimilés *	92 000,00	74 956,81	94 132,00
014	Atténuations de produits	5 000,00	0,00	10 000,00
65	Autres charges de gestion courante	545 000,00	15 047,64	1 279 060,00
Total des dépenses de gestion courante		2 186 129,01	1 476 262,51	3 020 114,05
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	106 340,60	0,00	22 786,96
Total dépenses réelles de fonctionnement		2 292 469,61	1 476 262,51	3 042 901,01
023	Virement à la section d'investissement	9 183,81	0,00	100 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 816,19	25 816,19	24 060,46
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct.	0,00	0,00	0,00
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		35 000,00	25 816,19	124 060,46
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 327 469,61	1 502 078,70	3 166 961,47
D 002 RESULTAT REPORTE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		2 327 469,61	1 502 078,70	3 166 961,47

Budget Transports 2019 – Fonctionnement

Imput.	Recettes de fonctionnement	BP 2018	CA 2018	BP 2019
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produit des services du domaine	79 000,00	75 965,34	79 000,00
73	Impôts et taxes	1 100 000,00	1 055 528,81	1 100 000,00
74	Dotations, subventions, participations	359 880,00	359 880,00	1 201 800,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	3 593,20	0,00
Total des recettes de gestion courante		1 538 880,00	1 494 967,35	2 380 800,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	4 683,21	0,00
78	Transfert de charges	0,00	0,00	0,00
Total recettes réelles de fonctionnement		1 538 880,00	1 499 650,56	2 380 800,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sect.	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur sect. de fonct.	0,00	0,00	0,00
Total recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 538 880,00	1 499 650,56	2 380 800,00
R 002 RESULTAT REPORTE		788 589,61	788 589,61	786 161,47
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		2 327 469,61	2 288 240,17	3 166 961,47

Budget Transports

Evolution CAF Nette

CAF	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
CAF BRUTE	128 699	-87 857	-1 279	737 047	23 388
EMPRUNTS (remb capital)	0	0	0	0	0
CAF NETTE	128 699	-87 857	-1 279	737 047	23 388

CA 2018 : une CAF nette en forte baisse pour 2 raisons essentielles :

- 1) Le reversement d'une subvention perçue à tort 2 fois en 2017 d'un montant de 240k€, qui a augmenté artificiellement la CAF de 2017 et a dégradé celle de 2018
- 2) Un Versement Transport 2018 à 1 050k€, inférieur à la prévision de 1 100k€ et au réalisé 2017 qui était de 1 190k€

On peut estimer que la CAF « normalisée » est au moins de 250k€

Budget Transports 2019 – Investissement

Imput.	Dépenses d'investissement	CA 2018	RAR 2018 sur 2019	nouveaux crédits 2019	BP 2019
20	Immobilisation incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 025,69	50 000,00	121 000,00	171 000,00
Total des dépenses d'équipement		5 025,69	50 000,00	121 000,00	171 000,00
16	Remboursement d'emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	dépenses imprévues	0,00	0,00	8 864,33	8 864,33
Total des dépenses financières		0,00	0,00	8 864,33	8 864,33
45	Total des op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Total dépenses réelles d'investissement		5 025,69	50 000,00	129 864,33	179 864,33
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
Total dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		5 025,69	50 000,00	129 864,33	179 864,33
D 001 SOLDE EXECUTION NEGATIF REPORTE		16 338,61	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		21 364,30	50 000,00	129 864,33	179 864,33

Budget Transports 2018 – Investissement

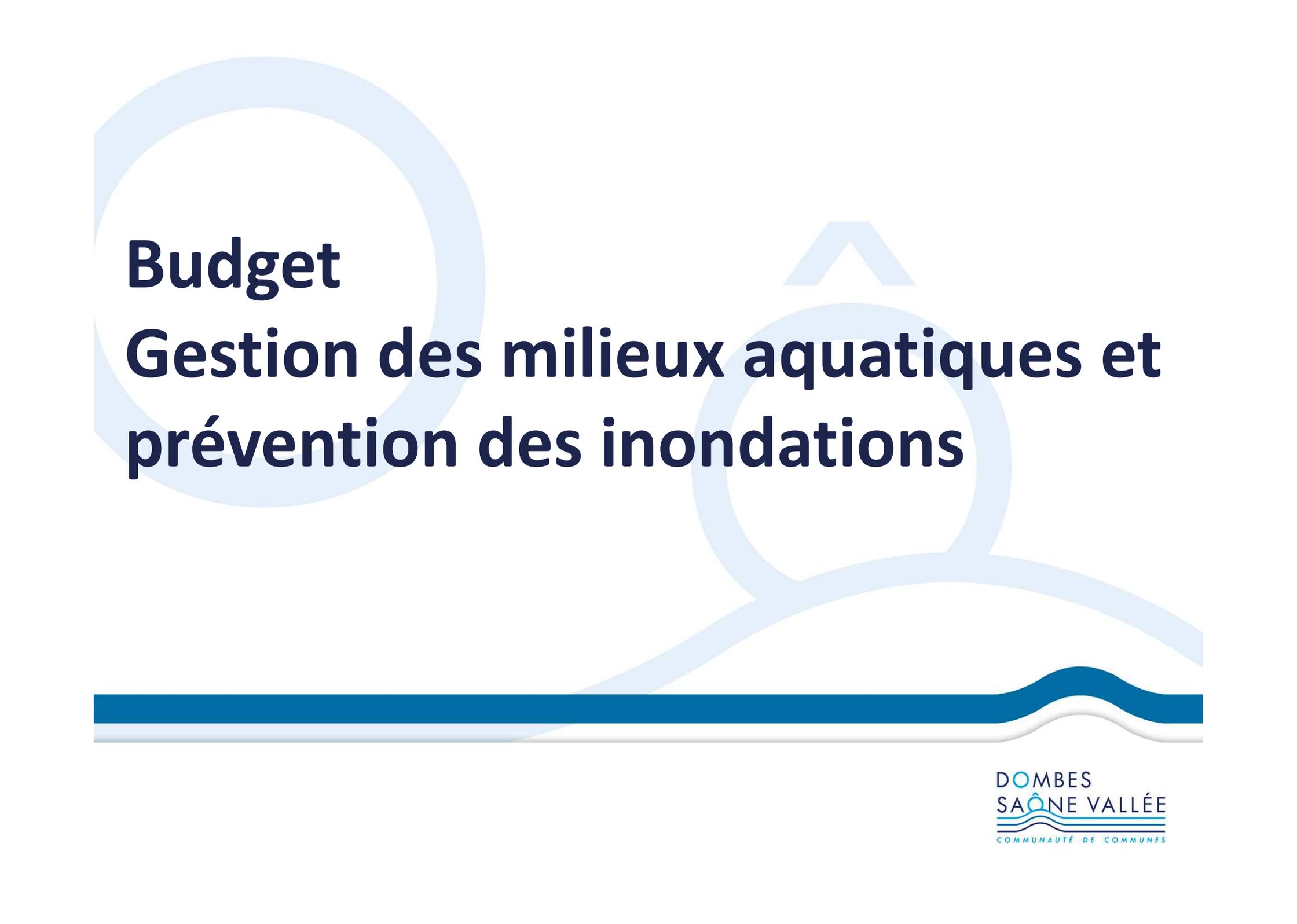
Imput.	Recettes d'investissement	CA 2018	RAR 2018 sur 2019	nouveaux crédits 2019	BP 2019
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	513,37	0,00	1 000,00	1 000,00
Total des recettes d'équipement		513,37	0,00	1 000,00	1 000,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	49 888,61	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		49 888,61	0,00	0,00	0,00
45	Total des op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recettes réelles d'investissement		49 888,61	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 816,19	0,00	24 060,46	24 060,46
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recettes d'ordre d'investissement		25 816,19	0,00	124 060,46	124 060,46
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		76 218,17	0,00	125 060,46	125 060,46
R 001	SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	0,00	0,00	54 803,87	54 803,87
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		76 218,17	0,00	179 864,33	179 864,33

Budget Transports 2019

Les Projets 2019 et plus

- Extension de la billettique OÙRA sur les transports scolaires à la rentrée de septembre 2020
- Evolution et restructuration du réseau Saônibus chaque année
- BHNS : rattachement du dossier au budget transport
 - Suivi des études du transport en site propre Lyon –Trévoux
 - Participation financière sur le budget transport (488k€ au compte 65 en 2018 augmentés de 122k€ en 2019, pour un total de 610k€)
- Mise en œuvre d'un Plan de Déplacements Urbains (PDU)
- Mise en concurrence des marchés de transports (urbains et scolaires) en 2022

Pour mémoire : poursuite de la mise en accessibilité des arrêts de bus dans le cadre du schéma directeur d'accessibilité programmée 2016/2022(budget principal)



Budget

**Gestion des milieux aquatiques et
prévention des inondations**

Budget GEMAPI

Situation de clôture 2018

SITUATION DE CLOTURE	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat de clôture de l'exercice 2017	117 411,50	118 747,92	236 159,42
Affectation 2017 faite en 2018		-44 833,80	-44 833,80
Recettes 2018	64 800,80	430 912,00	495 712,80
Dépenses 2018	-31 703,44	-337 039,57	-368 743,01
Résultat 2018	33 097,36	93 872,43	126 969,79
Résultat cumulé (réel de clôture 2018)	150 508,86	167 786,55	318 295,41
Recettes Reports 2018 en 2019	53 490,00		53 490,00
Dépenses Reports 2018 en 2019	-46 100,90		-46 100,90
Résultat 2018 corrigé des restes à réaliser	157 897,96	167 786,55	325 684,51

Budget GEMAPI

Affectation du résultat 2018 en 2019

REPRISE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
DISPONIBLE en fonctionnement	167 786,55	
BESOIN en investissement	0,00	
<i>DEFICIT maintenu en investissement</i>	0,00	
REPORT en fonctionnement		167 786,55
INVESTSSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Compte 001 résultat d'investissement	0,00	150 508,86
Compte Restes à réaliser	-46 100,90	53 490,00
Compte 1068 Excédent de fonctionnement		0,00
compte 16 emprunt à contracter		0,00
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Compte 002 – disponible reporté		167 786,55

Budget GEMAPI 2019 – Fonctionnement

Imput.	Dépenses de fonctionnement	BP 2018	CA 2018	BP 2019
011	Charges à caractère général	63 500,00	23 439,88	65 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés reversées	58 000,00	56 071,81	57 049,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	3 500,00
65	Autres charges de gestion courante	295 900,00	257 527,88	312 600,00
Total des dépenses de gestion courante		417 400,00	337 039,57	438 449,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	8 514,12	0,00	5 337,55
Total dépenses réelles de fonctionnement		8 514,12	0,00	15 337,55
023	Virement à la section d'investissement	70 000,00	0,00	152 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre ds la section	0,00	0,00	0,00
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		70 000,00	0,00	152 000,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		495 914,12	337 039,57	605 786,55
D 002 RESULTAT REPORTE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		495 914,12	337 039,57	605 786,55

Budget GEMAPI 2019 – Fonctionnement

Imput.	Recettes de fonctionnement	BP 2018	CA 2018	BP 2019
70	Produit des services du domaine	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	180 000,00	187 712,00	190 000,00
74	Dotations, subventions, participations	242 000,00	242 000,00	248 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		422 000,00	429 712,00	438 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	1 200,00	0,00
78	Transfert de charges	0,00	0,00	0,00
Total recettes réelles de fonctionnement		0,00	1 200,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre ds la section	0,00	0,00	0,00
Total recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		422 000,00	430 912,00	438 000,00
R 002 RESULTAT REPORTE		73 914,12	0,00	167 786,55
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		495 914,12	430 912,00	605 786,55

Budget GEMAPI 2018

Evolution Résultats et CAF Nette

<i>RESULTATS</i>	CAF BRUTE	Capital des emprunts	<i>CAF NETTE</i>
2016	159 384	0	159 384
2017	102 314	0	102 314
2018	93 872	0	93 872

Budget GEMAPI 2019 – Investissement

Imput .	Dépenses d'investissement	CA 2018	Reports 2018	proposition 2019	Total BP 2019
20	Immobilisation incorporelles	0,00	3 457,20	0,00	3 457,20
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
23	Immobilisations en cours	31 703,44	42 643,70	486 700,66	529 344,36
Total des dépenses d'équipement		31 703,44	46 100,90	490 700,66	536 801,56
10	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts et de dettes	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	5 097,30	5 097,30
Total des dépenses financières		0,00	0,00	5 097,30	5 097,30
45	Total des op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Total dépenses réelles d'investissement		31 703,44	46 100,90	495 797,96	541 898,86
040	Opérations ordre transfert entre sect.	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
Total dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		31 703,44	46 100,90	495 797,96	541 898,86
D 001 SOLDE EXECUTION NEGATIF REPORTE		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		31 703,44	46 100,90	495 797,96	541 898,86

Budget GEMAPI 2019 – Investissement

Imput .	Recettes d'investissement	CA 2018	Reports 2018	proposition 2019	Total BP 2019
13	Subventions d'investissement	19 967,00	53 490,00	139 400,00	192 890,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	43 000,00	43 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		19 967,00	53 490,00	182 400,00	235 890,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	44 833,80	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	3 500,00	3 500,00
Total des recettes financières		44 833,80	0,00	3 500,00	3 500,00
45	Total des op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recettes réelles d'investissement		64 800,80	53 490,00	185 900,00	239 390,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	152 000,00	152 000,00
040	Opérations ordre transfert entre sect.	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recettes d'ordre d'investissement		0,00	0,00	152 000,00	152 000,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		64 800,80	53 490,00	337 900,00	391 390,00
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE		0,00	0,00	150 508,86	150 508,86
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		64 800,80	53 490,00	488 408,86	541 898,86

Budget GEMAPI 2019 - Rappel du DOB

Les Projets 2019 et plus

- Poursuite des projets de restauration de continuité écologique (5 seuils sur Morbier/Formans, dont 2 sous maîtrise d'ouvrage CCDSV)
- Préparation contrat triennal avec Agence de l'eau, à partir des éléments du contrat Saône (qualité des eaux, zones humides, plan de gestion des berges, sensibilisation riverains...)
- Accompagnement du SIAH de Trévoux dans l'inventaire des ouvrages de protection contre les inondations



Merci de votre attention

DOCUMENT DE TRAVAIL

CCDSV - BUDGET PRINCIPAL - DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE 2019 A 2022

Années	Investissement - Dépenses										Investissement - Recettes										recettes écart total 18/22 par rapport DOB18				
	BP18+RAR17	liquidé 2018	solde 18	RAR 2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL DEPENSES 19/22	TOTAL DEPENSES 18/22 yc RAR18	écart période 18/21	écart total 18/22 par rapport DOB18	RAR 2017	2018	liquidé 2018	RAR 2018	2019	2020	2021	2022		recette 19/22	TOTAL RECETTES 18/22 yc RAR18	cout net 18- 22 yc RAR	
	opérations engagées/décidées	29 600	0	29 600	0	50 000	0	44 100	0	94 100	94 100	-10 000	-10 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	94 100	0
	locaux insertion	19600		19 600						0	0														
34	Ligne Lyon-Trévoux (RFF)	10 000	0	10 000	0	50 000		44 100		94 100	94 100	-10 000,00	-10 000,00											94 100	
	opérations engagées/décidées	3 372 788	1 339 643	150 000	855 825	329 462	615 000	3 115 000	3 329 073	7 388 535	9 584 004	-3 455 673	-126 600	116 000	1 285 492	15 057	1 167 770	401 582	245 000	1 045 000	1 000 000	2 691 582	3 874 409	5 709 595	281 057
1000	AP/CP - Equipement sportif collège St Didier	981 257				100 000	500 000	3 000 000	3 329 073	6 929 073	6 929 073	-3 329 073,00			383 722	0		17 582	200 000	1 000 000	1 000 000	2 217 582	2 217 582	4 711 491	-50 000
75	Equipement sportif collège St Didier	183 460	16 806		166 654					0	183 460			116000	0	116 000					0	116 000	67 460		
92	Historial Curé d'Ars	410 714	15 590		395 124	68 400				68 400	479 114	58 400,00	58 400,00			200 000	39 000				39 000	239 000	240 114	16 000	
1001	AP/CP Accessibilité arrêts de bus (AD/AP)	115 000	68 938			161 062	115 000	115 000		391 062	460 000				50 000	0	45 000	45 000	45 000		135 000	135 000	325 000		
101	Accessibilité arrêts de bus	71 115	71 115		0					0	71 115				15 057						0	15 057	56 058	15 057	
102	Crèche de Montfray	1 611 242	1 167 195	150 000	294 048					0	1 461 242	-185 000,00	-185 000,00		851 770	0	851 770	300 000	0		300 000	1 151 770	309 472	300 000	
	OPERATIONS ECOMONIE	1 086 448	297 925	60 773	666 492	781 478	470 000	420 000	100 000	1 771 478	2 735 895	1 189 910	1 289 910		59 968	3 392	149 977	83 796	60 000	60 000	20 000	223 796	377 166	2 358 729	-134 510
70	Locaux Michaud	10 000		10 000						0	0	-10 000,00	-10 000,00								0	0	0	0	
78	Parc d'activités de Montfray	651 667	56 045		595 622	150 000	50 000			200 000	851 667	100 000,00	100 000,00	113 938,00	0	3 392	111 019	0			0	114 412	737 255	474	
1002 AP/CP	Requalification des zones industrielles	200 000	139 205			611 478	400 000	400 000	100 000	1 511 478	1 650 683	1 150 683,35	1 250 683,35		59 968			60 000	60 000	60 000	20 000	200 000	200 000	1 450 683	-1 168
57	Requalification des zones industrielles	156 600	92 387		63 750					0	156 137			38 958,00		38 958	5 010				5 010	43 968	112 169	5 010	
91	ORC Phase 3	48 181	10 288	37 893		0	0			0	10 288	-37 893,48	-37 893,48				18 786				18 786	18 786	-8 498	18 786	
108	aides aux entreprises	20 000		12 880	7 120	20 000	20 000	20 000		60 000	67 120	-12 880,00	-12 880,00								0	0	67 120		
	OPERATIONS TOURISME	891 055	125 545,86	59 037,19	222 412,17	1 370 000	1 505 000	1 343 000	1 000 000	5 218 000	5 565 958	2 466 903	3 466 903		272 659	25 431	113 922	272 000	712 000	1 230 000	1 550 000	3 764 000	3 903 353	1 662 605	331 601
16	Pistes cyclables	70 000				70 000	70 000	60 000		200 000	200 000	0	0		35 000			35 000	35 000	30 000		100 000	100 000	100 000	0
47	Schéma de développement touristique	20 157			20 157	0	0			0	20 157				6 446		6 446				0	6 446	13 711		
AP/CP 1003	Itinéraires de randonnée et chemin du curé d'Ars	20000				20 000	65 000	65 000		150 000	150 000							80 000			80 000	80 000	70 000		
58	Contrat tourisme et loisirs adaptés	20 000	1 300	18 700						0	1 300	-18 700	-18 700		8 000	4 431		0	0		0	4 431	-3 131	-3 569	
103	Bords de Saône - Via Saône	91 102	50 765	40 337						0	50 765	-40 337	-40 337	30000	19263	21 000	24 711	10000			10 000	55 711	-4 946	-9513	
AP/CP1004	Bords de Saône - Via Saône	250 000	5 940			1 050 000	1 200 000	1 150 000	1 000 000	4 400 000	4 405 940	2 405 940	3 405 940		68 950			200 000	500 000	1 200 000	1 550 000	3 450 000	3 450 000	955 940	2 600 000
96	maison éclusière	147 500	6 588		140 912	30 000	90 000			120 000	267 500	120 000	120 000		89 000		82 765		70 000		70 000	152 765	114 735	-6 235	
42	Infrastructures bords de Saone (op 42)	122 296	60 953		61 343					0	122 296	0,00	0,00								0	0	122 296		
AP/CP 1005	Infrastructures bords de Saone AP/CP 1005	150 000				200 000	80 000	68 000		348 000	348 000	0,00	0,00		46 000	0		27 000	27 000		54 000	54 000	294 000	-48 000	
	achat propriété Boireaud à Ars (musée de Cire)									0											0	0	0		

3400€
incertains
en
dépendances

Années	Investissement - Dépenses										Investissement - Recettes									
	BP18+RAR17	liquide 2018	solde 18	RAR 2018	2019	2020	2021	2022	RAR 2017	2018	liquide 2018	RAR 2018	2019	2020	2021	2022	RECETTES RAR18	RECETTES RAR18	cout net 18-18/22	écart total 18/22
OPÉRATIONS BÂTIMENTS	533 584	177 000	0	368 272	388 312	650 000	700 000	0	1 738 312	2 283 584	0	0	0	0	0	0	300 000	300 000	1 028 477	360 114
49 Travaux de bâtiments	428 477	110 811		317 666	250 000	200 000	150 000		600 000	1 028 477							0	0	1 028 477	
56 Matériel	105 107	54 501		50 606	50 000	50 000	50 000		150 000	255 107							0	0	255 107	
AP/cp 1006 MEF	11 688			88 312	400 000	500 000			988 312	1 000 000							300 000	300 000	700 000	
OPÉRATIONS CULTURE	169 503	7 763	0	69 880	171 860	49 000	34 000	0	254 860	332 503	15 000	15 000	5 000	28 066	6 500	2 000	6 500	43 066	289 437	-328 268
62 Actions Pays d'Art et d'Histoire	20 256	2 125	4 100	39 031	21 000	34 000	94 031		100 256	28 066	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	6 000	34 066	66 190	26 066
68 Restauration du petit patrimoine	13 000	4 510,00		21 490	13 000	34 490	39 000		3 000	4 500	3 000	4 500	4 500	4 500	4 500	9 000	9 000	9 000	30 000	
85 Extension réseau bibliothèques	11 400	540,00		25 860	26 400	15 000,00	26 400		15 000,00	15 000,00	15 000,00								26 400	
86 Création identité CCDSV (site internet)	24 347	588,00		23 759	24 347		24 347												24 347	
89 Moulin de Reyréux	10 000	10 000		10 000	10 000		10 000												10 000	
97 extension PAH	40 500	15 780,00		51 720	15 000	66 720	82 500		82 500										82 500	
109 Travaux Passerelle - création d'un bureau et divers	50 000	50 000,00		0	50 000		50 000												50 000	
OPÉRATIONS SPORT	500 000	1 680	0	101 240	397 080	200 000	597 080	0	700 000	0	0	0	47 699	0	0	0	47 699	652 301	-397 699	
107 Toiture Gymnase de Reyréux / équipements sportifs	450 000	1 680,00		51 240,00	397 080		450 000		50 000	47 699	50 000							402 301	-2 301	
110 mur d'escalade gymnase Reyréux	50 000	50 000,00		0	50 000		50 000											50 000	5 961	
105 Réhabilitation écologique Bords de Saone	0	0		0	0		0		200 000									0	-2 301	
mutualisation des équipements sportifs	0	0		0	0		0		200 000									0	200 000	
OPÉRATIONS ENVIRONNEMENT	71 745	11 691,37	2 028,63	15 063,00	57 962	30 000	40 000	0	127 962	154 716	12 971	12 971,37	0	0	0	0	3 000	23 000	131 716	87 800
21 Assainissement plans de zonage Site de Cibeins (op 61) (et 93)	19 184	5 688,00	2 028,63	11 152,00	15 000	40 000	15 000		12 971,37	12 971,37	12 971,37						3 000	20 000	102 561	
61	52 561	3 911,00		42 962	30 000	40 000	112 962		32 155	32 155	32 155						3 000	20 000	29 155	
OPÉRATIONS AMÉNAGEMENT	0	0,00	0,00	766,00	450 000	700 000	2 100 000	3 350 000	3 350 766	3 350 766	2 000 000	2 000 000	0	0	0	0	100 000	100 000	3 250 766	
les 2 écoquartiers	0	0		766,00	150 000	150 000	150 000		150 000	150 000	150 000							0	150 000	
aire de grands passages - création + extension existant	0	0		0	50 000	50 000	100 000		100 000	100 000	100 000							0	100 000	
PLUI	0	0		0	300 000	300 000	300 000		300 000	300 000	300 000							0	200 000	
Enveloppe pour opportunités	0	0		0	100 000	100 000	100 000		100 000	100 000	100 000							0	100 000	
Enveloppe pour prochain mandat	0	0		0	400 000	400 000	400 000		400 000	400 000	400 000							0	400 000	
Gares BHNS ?	0	0		0	100 000	100 000	100 000		100 000	100 000	100 000							0	400 000	
Enveloppe pour prochain mandat	0	0		0	400 000	400 000	400 000		400 000	400 000	400 000							0	400 000	
voiture d'intérêt communautaire	0	0		0	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00		2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00							0	2 000 000	
équipements/aménagement points départs randonnées/pélerinage																				
Tour d'Ambréx en Dombes : aménagements																				
TOTAL OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT DÉPENSES	6 654 723	1 961 249	301 439	2 299 951	3 646 154	3 769 000	6 596 100	6 529 073	20 540 327	24 801 526	519 111	6 648 184	1 623 119	71 946	1 479 368	766 878	1 233 500	2 547 000	7 117 378	3 450 861
TOTAL	6 654 723	1 961 249	301 439	2 299 951	3 646 154	3 769 000	6 596 100	6 529 073	20 540 327	24 801 526	519 111	6 648 184	1 623 119	71 946	1 479 368	766 878	1 233 500	2 547 000	7 117 378	3 450 861

Bilan des acquisitions et cessions immobilières exercice 2018
(Article L 5211-37 du CGCT)

Budget aménagement des zones d'activités - Technoparc de Civrieux

Cessions :

Acquéreurs	Références de l'immeuble	Prix hors TVA	Observations
SCI NAJJAR	Commune de CIVRIEUX Lieudit « En Belvard » Section ZW n° 204 de 12 000 m ²	540 000 €	lot 20 du Technoparc de CIVRIEUX
FACTORY PARK	Commune de CIVREUX Lieudit « En Belvard » Section ZW n° 200 de 3 157 m ²	142 065 €	lot 23 du Technoparc de CIVRIEUX
FACTORY PARK	Commune de CIVRIEUX Lieudit « En Belvard » Section ZW n° 202 de 1 575 m ² Section ZW n° 207 de 1 315 m ²	144 500 €	Lot 18 du Technoparc de CIVRIEUX

Budget aménagement des zones d'activités - Technoparc de Civrieux

Acquisition

Vendeurs	Références de l'immeuble	Prix HT	Observations
DEPARTEMENT DE L'AIN	Commune de CIVRIEUX Lieudit « En Belvard »	Gratuit	Echange de terrains Technoparc secteur Est

Budget Principal

Cessions :

Acquéreurs	Références de l'immeuble	Prix	Observations
SA MEFS	Commune de TREVOUX 6342 Allée Allée de Fétan Section AB n° 486 de 1387 m ²	330 000€	Locaux ex-ASSEDIC
Commune de Jassans Riottier	Commune de JASSANS RIOTTIER Lieu dit « En Merlin » Section AI n° 56 de 754 m ² Section AI n°167 de 843 m ² Lieu dit « la Place » Section AA n°7 12 463 m ²	Gratuit	Ancien siège et terrain aire d'accueil de la CCPOD à Jassans transfert de biens suite à fusion CCPOD/CCSV

Budget Assainissement collectif

Acquisition

Vendeurs	Références de l'immeuble	Prix HT	Observations
BOISSON Simone	Commune de SAINT DIDIER DE FORMANS Lieudit « Pré du Pin » Section C n° 530 de 6874 m ²	8 963.20 €	Nouvelle station d'épuration
MARTINET Andrée	Commune de SAINT DIDIER DE FORMANS Lieudit « le Pont » Section AB n° 38 de 2660 m ² Section AB n°39 de 6170 m ²	37 479€	Nouvelle station d'épuration
FRAY Joseph	Commune de VILLENEUVE Lieudit « Muzard » Section D n° 1196 de 23 053 m ²	69 159 €	Nouvelle station d'épuration
Consort FARINET SEFERIAN	Commune de VILLENEUVE Lieudit « VAIZE » Section D n° 1200 de 216 m ²	540€	Nouvelle station d'épuration



C
R
A
C



PARC
MONTFRAY
Fareins – Lyon Métropole

2
0
1
8


G R O U P E
SERL

DOMBES
SAÔNE VALLÉE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONTACTS

Clara THOMAS

**Chef de projet
04 72 61 50 78**

c.thomas@serl.fr

Maëva BONNART

**Contrôle de gestion
04 72 61 50 16**

m.bonnart@serl.fr

SOMMAIRE

A.	DONNEES GENERALES DE L'OPERATION.....	4
I.	Contexte administratif.....	4
II.	Présentation de l'opération.....	4
1.	Périmètre de la ZAC.....	5
2.	Programme des équipements publics.....	6
3.	Programme des constructions.....	6
B.	NOTE DE CONJONCTURE 2018.....	7
I.	Avancement opérationnel au 31/12/2018.....	7
1.	Procédures administratives et études.....	7
2.	Foncier.....	7
3.	Maitrise d'œuvre.....	7
4.	Travaux.....	7
5.	Communication.....	7
6.	Commercialisation.....	8
II.	Réalisation financière exercice 2018.....	9
1.	Dépenses.....	9
2.	Recettes.....	10
3.	Financement.....	10
4.	Avancement Financier global au 31/12/2018.....	11
5.	Suivi de contrat_Imprévus et surcoûts de l'exercice.....	11
C.	POURSUITE DE L'OPERATION (2019 et au-delà).....	12
I.	Opérationnel.....	12
1.	Etudes / administratif.....	12
2.	Foncier.....	12
3.	Travaux.....	12
4.	Commercialisation.....	12
5.	Frais de gestion / Rémunération de l'aménageur.....	13
II.	Evolution du bilan : prévisionnel dépenses/recettes.....	13
III.	Financement de l'opération et trésorerie.....	15
	ANNEXES.....	17

PREAMBULE

Rapport Annuel à la Collectivité Locale

Le présent compte rendu à la Collectivité est établi en application des dispositions de l'Article L1524-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et L300-5 du Code de l'Urbanisme reprises dans la concessions d'aménagement liant la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée à la Société d'Equipement du Rhône et de Lyon (SERL) sur la commune de Fareins.

Le CRACL a pour but de permettre à la Collectivité d'exercer son droit de contrôle comptable et financier sur l'opération, et à l'aménageur de rendre compte annuellement des évolutions du projet, des engagements réalisés en dépenses et en recettes, et des estimations financières restant à réaliser.

En outre, il permet de formaliser le compte rendu des actions conduites en cours de l'année écoulée ainsi que les démarches et actions à mettre en œuvre à court et moyen termes.

A. DONNEES GENERALES DE L'OPERATION

I. Contexte administratif

8 Janvier 2008	Création de la ZAC
26 Mars 2008	Signature traité de concession
21 Avril 2008	Notification du traité de concession_ Durée 12 ans soit 21/04/2020
30 Juin 2009	Approbation dossier de réalisation
17 Juillet 2009	Avenant n°1 au traité de concession

Par courrier en date du 5 octobre 2018, la CCDSV a fait part à la SERL du refus de son offre de prorogation formulée dans le crac 2017 et de sa volonté de mettre fin à la concession à l'issue du délai de 12 ans sans prorogation et sans initier la phase 3.
Le présent CRAC est établi en conséquence.

II. Présentation de l'opération

[Extrait dossier de création]

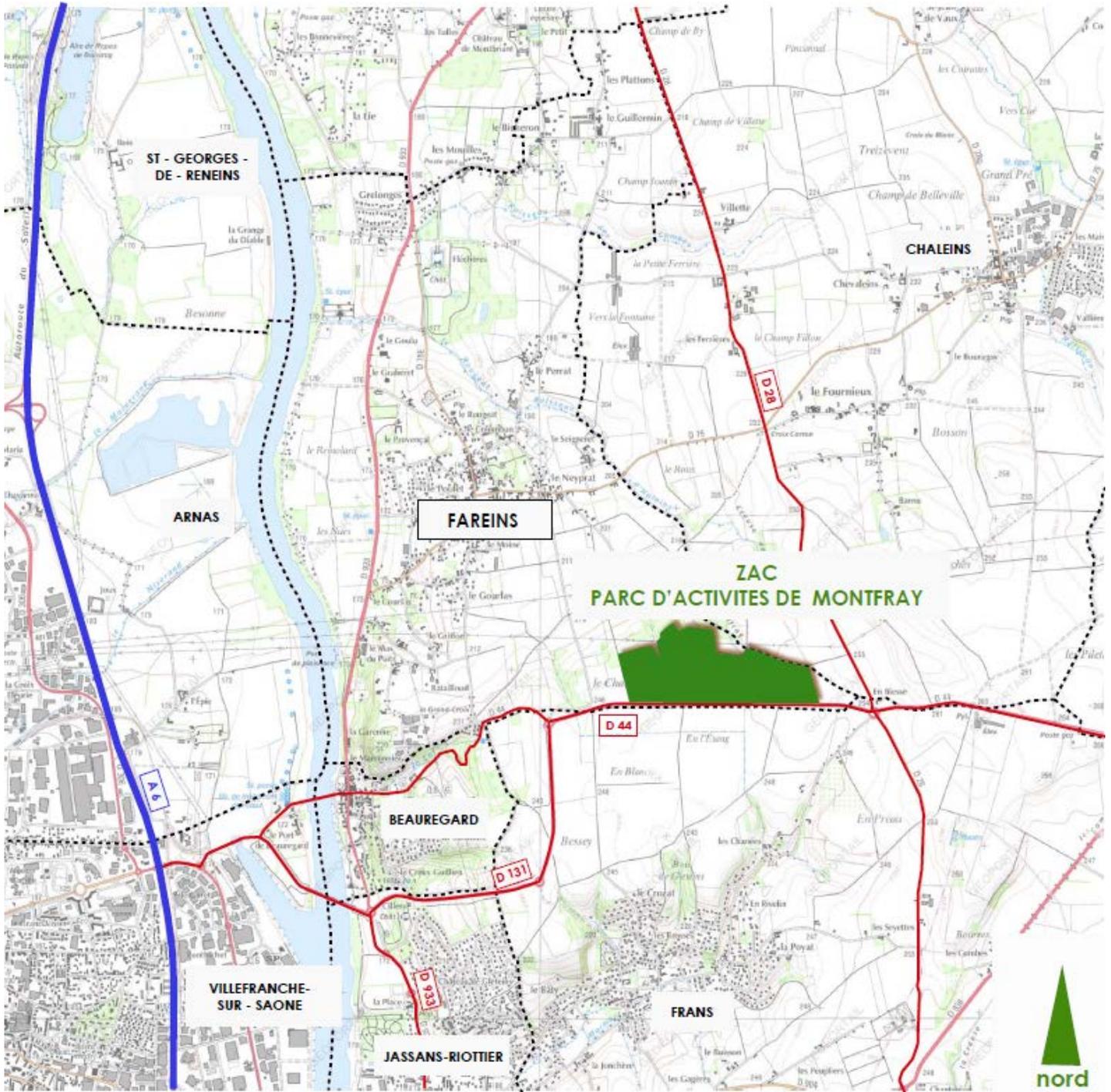
L'initiative de la création du parc d'activités de Fareins a été lancée en 2002 par la communauté de communes Porte Ouest de la Dombes (CCPOD) devenue depuis DOMBES SAONE VALLEE. Cette dernière poursuit depuis de nombreuses années une démarche de développement économique dynamique tout en engageant une politique forte de protection et de valorisation de son territoire. Sa position géographique et les maillages routiers et autoroutiers dont elle bénéficie en font un territoire très attractif.

Les objectifs poursuivis par le projet sont :

- Assurer l'offre foncière nécessaire au développement économique du territoire sur le moyen et long terme
- Permettre le développement de l'offre d'emploi sur le territoire, contribuant ainsi à limiter les trajets domicile/travail
- Diversifier le tissu économique par l'accueil d'activités en recherches de sites de tailles et de caractéristiques peu compatibles avec les zones à vocation artisanales existantes
- Augmenter les ressources de la Communauté de Communes lui permettant d'assurer les services à la population et aux entreprises

Le parc d'activités de Montfray est dédié aux activités tertiaires, industrielles et artisanales. Il propose une découpe de foncier à la demande, adaptée aux besoins des petites entreprises et des PME tout comme aux exigences des grands groupes nationaux et internationaux.

1. Périmètre de la ZAC



2. Programme des équipements publics

Financement	Nature	Unité	Quantité	Coût en € HT	Années
ZAC	Voirie 1, 2, 3, 5 et 6				
ZAC	Terrassement			1 311 000	2012-2013
ZAC	Eclairage			180 000	2012-2013
ZAC	Réseaux humides			1 033 000	2012-2013
ZAC	Plantations			632 000	2012-2013
ZAC	Bassin EP			724 000	2012-2013
ZAC	Bassin EU			860 000	2012-2013
ZAC	Voirie 4			1 000 000	2016-2017
SIEA	Réseau électricité			autre financement	2013 / 2016
GRDF	Réseau gaz			autre financement	2012-2013 / 2016
ZAC	Voirie complémentaire			500 000	2016

3. Programme des constructions

160 000m² de surfaces dédiées aux activités.

Le site est aménagé en plusieurs phases pour permettre un développement progressif de l'activité économique à une échéance initialement envisagée à 15 ans:

- Phase 1 : Aménagement de la partie centrale,
 - Phase 2 : Aménagement de la partie Ouest,
 - Phase 3 : Aménagement de la partie Est.
- Le scénario d'aménagement initial envisagé prévoyait une zone réservée à l'implantation d'entreprises avec:
 - la création d'un pôle de services destinés aux salariés et aux entreprises,
 - la création d'un nouveau carrefour giratoire sur la RD 44 (hors du périmètre de la ZAC "Parc d'activités de Monfray",
 - un tracé viaire: à partir du nouveau giratoire, une voie d'accès Sud-Nord conduira à des voies Est-Ouest qui desserviront l'ensemble du parc,
 - l'intégration des enjeux et objectifs environnementaux: une analyse AEU (Approche Environnementale de l'Urbanisme) a été menée,
 - la préservation des espaces boisés classés situés en bordure Nord du site,

B. NOTE DE CONJONCTURE 2018

I. Avancement opérationnel au 31/12/2018

1. Procédures administratives et études

Suivi des projets et de la ZAC par l'architecte en chef de la ZAC.

2. Foncier

Pas d'évolution du point de vue de l'acquisition des terrains de la phase 3, celle-ci étant conditionnée par l'avancement de sa commercialisation et la CCDSV ayant souhaité que la commercialisation se concentre sur les phases 1 et 2.

ANNEXE 2: FONCIER Liste des acquisitions

3. Maîtrise d'œuvre

Suivi des implantations des clients (vérification eaux pluviales et adressages)

4. Travaux

Réception des travaux de finition et reprises

Achèvement des travaux d'éclairage et réception.

5. Communication

Pas de nouvelles actions engagées.

6. Commercialisation

ANNEXE 1.1 : PLAN Foncier _avancement

AFFAIRE	montant HT	DATE COMPRO	DATE ACTE	SDP	SURFACE_M2
TFM Pneus LOT 7 A Vente Mollon-Mulot	565 062	17/2/17	22/5/18	158	13 770
LOT1/J_SCI CAWIJO (M LHOTE)	63 280	19/9/17	12/6/18	200	1 582
LOT1/K_SCI CALADE MONTFRAY (M. QUEYREL)	64 005	19/9/17	12/6/18	440	1 579
SCI QUATUOR Implantation Sté ALVES - LOT 1a2	243 200	11/12/17	22/8/18	850	6 059
CRISCA/SCI AURELIE - lot 7 D	814 462	22/2/18	10/10/18	215	20 014
SCI HK - LOT 13 - 2 721m2	110 730	18/1/18	19/10/18	400	2 721
LOT 11 - BISBROUCK	215 160	5/7/18	19/11/18	1 594	5 379
Lot 7A - Transports GERVAIS	1 187 672	14/5/18	20/11/18	7 200	29 185
ALKA - FERREIRA - lot 1c	146 280	20/6/18		375	2 958

L'année 2018 a été particulièrement animée avec la signature de 5 compromis et de 8 actes représentant 8 Ha et 3.2 M€.

- Livraison du chantier Cadillac
- ✓ Poursuite du chantier ADTE
- ✓ Démarrage des chantiers Cawijo, Calade Montfray, Alvès, Carrosserie HK, TFM Pneus, Transports Gervais, SLR, Bisbrouck

Poursuite des actions commerciales avec de nouveaux contacts : 2 D Constructions, Team Green, Amil, Alman, Solartec, France Macarrons, TNM, Comera, Verreries Talançonaises, Faurite...

Abandon du projet de Geodis sur 1ha de la phase 1.

La CCDSV n'a pas souhaité donner suite aux prospects proposés pour la phase 3 :

- Projet logistique de JMG Partners sur 10 ha environ
- Implantation d'Arrow (industrie pharmaceutique) sur 10 ha environ

ANNEXE 3: COMMERCIALISATION Liste des cessions

II. Réalisation financière exercice 2018

Intitulé	2 018		Ecart
	prévu	réalisé2018	
1 DEPENSES	886 799	391 280	- 495 519
11 Etudes	70 000	13 735	- 56 265
12 Acquisitions	-	-	-
13 Travaux	427 937	121 159	- 306 778
14 Frais Généraux	263 088	145 829	- 117 259
15 Rémunérations	79 000	93 468	14 468
16 Agios	46 774	17 089	- 29 685
17 Intérêts sur Emprunts	-	-	-
2 RECETTES	2 577 200	3 221 353	644 153
22 Cessions	2 577 200	3 221 353	644 153
25 Participations	-	-	-
26 Remboursements	-	-	-
27 Produits Divers	-	-	-

1. Dépenses

Les réalisations en dépenses sont nettement inférieures aux prévisions du CRAC 2017 notamment en travaux.

a. Etudes

Très peu d'études réalisées cette année : principalement des commandes dans le cadre de la mission d'architecte en chef du cabinet Qui Plus Est et Ingedia.

b. Foncier/acquisitions

Sans objet cette année. A la demande de la CCDSV et suite à ses refus de prospects, la phase 3 ne sera pas réalisée dans le cadre du présent contrat.

c. Travaux / MOE

Intitulé	2 018		Ecart
	prévu	réalisé2018	
13 Travaux	427 937	121 159	- 306 778
1302 PHASE 1_2: TERRASSEMENT	-	7 860	7 860
1303 PHASE1_2: ECLAIRAGE PUBLIC	32 000	39 328	7 328
1304 PHASE 1_2: RESEAUX HUMIDES	2 000	3 148	1 148
1305 PHASE 1_2: ESPACES VERTS	15 000	3 874	- 11 126
1306 PHASE 1_2: BASSIN EP	1 937	-	- 1 937
1310 Finitions_Reprises	150 000	23 145	- 126 855
1350 Divers et imprévus	150 000	28 789	- 121 211
1390 Honoraires MOE	50 000	11 773	- 38 227
1391 Géomètre	27 000	3 242	- 23 758

L'avancement financier des travaux est très inférieur aux prévisions faites en début d'année avec seulement le solde des travaux de finition et d'éclairage lancés en 2017. Quelques travaux d'entretien des espaces verts ont été réalisés et des travaux liés aux branchements de certains lots.

d. Frais de gestion et rémunération de l'aménageur

Intitulé	2 018		Ecart
	prévu	réalisé2018	
14 Frais Généraux	263 088	145 829	- 117 259
1400 Frais Généraux	150 000	11 122	- 138 878
1410 Communication	10 000	4 000	- 6 000
1490 Frais de Commercialisation	103 088	130 707	27 619
15 Rémunérations	79 000	93 468	14 468
1500 Rémunérations	79 000	93 468	14 468

Les dépenses en frais généraux ont concerné principalement les frais de commercialisation (4% du montant des actes signés), de communication (signalisation LED), et des frais divers (taxes foncières, assurances).

L'ensemble de ces dépenses a été moins élevé que prévu (-117K€). Ce poste couvre les frais de gestion de site (taxes, frais divers de publicité, frais d'huissiers, abonnements...) dont la prévision avait été surestimée et qui est ainsi réajusté au réel et fait l'objet d'une prévision réaliste pour 2019.

La rémunération aménageur est supérieure aux prévisions du fait des 5 compromis de ventes signés et 8 actes (au lieu de 4 et 6 prévus).

2. Recettes

Les recettes sont nettement améliorées avec la vente de **8 ha**.

a. Commercialisation

Intitulé	2 018		Ecart
	prévu	réalisé2018	
22 Cessions	2 577 200	3 221 353	644 153
2201 Phase 1 (lots 1-2-3)	370 000	350 657	- 19 343
2202 Phase 2 (lots 4 à 15)	2 207 200	2 870 696	663 496

L'année 2018 se solde par la signature de 5 compromis et 8 actes ce qui représente 3 220K€ de produits de cessions pour l'opération, soit + 644 k€ par rapport aux prévisions, traduisant la forte attractivité de la zone.

ANNEXE 3: COMMERCIALISATION Liste des cessions**b. Participations**

Sans objet en 2018. Les rachats d'équipements sont prévus à l'issue de la concession soit en 2020.

3. Financement**a. Avances**

Le versement des avances a été soldé en Décembre 2018 (dernier versement de 216 000 € pour atteindre le montant cumulé prévu de 2 934 000 €).

b. Emprunts

Le prêt de 4M€ souscrit en 2013 avec la Caisse d'Epargne est arrivé à son terme le 05/01/2017. Afin de rééquilibrer la trésorerie de l'opération, un financement complémentaire de 4M€ avait été envisagé et a fait l'objet

d'une consultation auprès des organismes bancaires. Malgré les conditions bancaires avantageuses proposées et retenues auprès de la Société Générale, la SERL n'a pas pu finaliser le contrat de prêt sans retour d'une délibération de la garantie d'emprunt de la part de la CCPSV. Le projet présente donc au 31/12/2018 une trésorerie déficitaire.

4. Avancement Financier global au 31/12/2018

Intitulé	CRAC	Engagé Base	Réglé Cumul	% Avancement
1 DEPENSES	12 824 787	9 305 686	8 535 783	67
11 Etudes	401 763	207 418	196 668	49
12 Acquisitions	2 111 977	1 977 977	1 501 977	71
13 Travaux	7 664 525	5 123 670	5 178 149	68
14 Frais Généraux	1 188 770	679 121	397 952	33
15 Rémunérations	1 148 903	1 056 000	990 548	86
16 Agios	84 427	11 500	46 067	55
17 Intérêts sur Emprunts	224 422	250 000	224 422	100
2 RECETTES	15 794 200	9 458 550	5 218 353	33
22 Cessions	12 518 354	6 520 550	5 214 506	42
25 Participations	2 934 000	2 934 000	-	-
26 Remboursements	338 000	-	-	-
27 Produits Divers	3 846	4 000	3 846	100

Au 31/12/2018, l'avancement global du projet représente :

En dépenses 67% du budget (CRAC 2017)

En recettes 33% du budget (CRAC 2017)

Les dépenses sont plus avancées que les produits : les travaux et acquisitions sont bien avancés alors que les cessions ne sont régularisées qu'à hauteur de 42%.

Nota : il s'agit d'un avancement au global y compris phase 3.

Sur la base des seules phases 1 et 2, l'avancement représente :

- En dépenses 91%
- En recettes 52%

5. Suivi de contrat Imprévus et surcoûts de l'exercice

Pas de nouveau surcoût identifié cette année, restent les 338 k€ non délibérés conformément au CRAC 2017.

ANNEXE 4 : Suivi de contrat

C. POURSUITE DE L'OPERATION (2019 et au-delà)

PREVISIONS 2019

Pour l'année 2019, il est prévu 400 k€ de dépenses dont 183 k€ de travaux (essentiellement des aléas) et 1 942 K€ de recettes de cessions de terrains.

La situation de trésorerie devrait donc revenir à l'équilibre.

I. Opérationnel

1. Etudes / administratif

Sans objet pour les années à venir, hormis la mission de suivi de l'architecte en chef de la ZAC.

2. Foncier

Abandon de la phase 3 à la demande de la CCDSV.

3. Travaux

Pas de travaux prévus en 2019 à l'exception de l'entretien des espaces verts et d'extensions de réseaux d'eaux pluviales ou télécom en fonction des divisions des lots. Toutefois, une enveloppe d'aléas est conservée.

4. Commercialisation

acquéreurs/lot	prix	PU	Date compromis	surface sol	versé 2018	2019	2020
LOT 1-A1	882 440	40		22 061		441 220	441 220
LOT 1B	137 040	40		3 426		137 040	
ALKA - FERREIRA - lot 1c	146 280	49	20/06/2018	2 958	5 916	140 364	
LOT 1D	174 840	40		4 371		174 840	
LOT 1E	76 920	40		1 923		76 920	
LOT 1F	104 720	40		2 618		104 720	
LOT 1G	100 200	40		2 505			100 200
LOT 1H	140 720	40		3 518			140 720
LOT 3A	67 360	40		1 684			67 360
total phase 1	1 830 520			45 064	5 916	1 075 104	749 500
SOLARTEC 12 a	215 880	40		5 397		215 880	
LOT 9	181 280	40		4 532		181 280	
LOT 10	217 480	40		5 437		217 480	
LOT 123	502 080	40		12 552			502 080
LOT 7 B	200 000	40		5 000		100 000	100 000
LOT 7 C	388 720	40		9 718		194 360	194 360
POLE DE SERVICES	143 040	40		3 576			143 040
total phase 2	1 848 480			46 212	-	909 000	939 480
TOTAL	3 679 000			91 276	5 916	1 984 104	1 688 980

Les recettes prévisionnelles de cessions devraient être importantes sur 2019 avec :

- la signature de l'acte de vente avec la société Alka (3000m²)

- la poursuite du travail en vue de la signature (compromis voire acte) des projets Alman (4500 m²) , Teamgreen (12 000 m²), France Macarons, 2 D Construction (3400 m²), VRB (2 600 m²), SMD (2000 m²), Verreries Talançonnaises (4300 m²), TNM (10 000 m²), Comera (4500 m²)... actuellement en négociations

De nouveaux contacts seront par ailleurs développés en vue de nouvelles signatures de compromis.

Au 1^{er} Janvier 2019, il reste 9,1 Ha à vendre. Si le rythme constaté en 2018 (8 ha vendus) se poursuit, la totalité des terrains restants sera commercialisée en 2020.

5. Frais de gestion / Rémunération de l'aménageur

Les frais de gestion sont réduits du fait de l'abandon de la phase 3.

La rémunération de l'aménageur est quant à elle revue à la hausse pour sa part variable du fait de l'augmentation des îlots commercialisés (divisions des terrains plus importantes) et donc de compromis et d'actes conclus.

ANNEXE 5 : Rémunération aménageur

II. Evolution du bilan : prévisionnel dépenses/recettes

ANNEXE 6 : Bilan

Ligne	Intitulé	Approuvé	Nouveau	Ecart
	DEPENSES	12 824 787	9 337 422	-3 487 365
11	Etudes	401 763	249 668	-152 095
12	Acquisitions	2 111 977	1 501 977	-610 000
13	Travaux	7 664 525	5 532 149	-2 132 376
14	Frais Généraux	1 188 770	594 832	-593 938
15	Rémunérations	1 148 903	1 188 548	39 645
16	Agios	84 427	45 827	-38 600
17	Intérêts sur Emprunts	224 422	224 422	0
	RECETTES	15 794 200	11 688 353	-4 105 847
22	Cessions	12 518 354	9 252 506	-3 265 848
25	Participations	2 934 000	2 094 000	-840 000
26	Remboursements	338 000	338 000	0
27	Produits Divers	3 846	3 846	0
	RESULTAT D'EXPLOITATION	2 969 413	2 350 930	-618 483

En excluant la phase 3, le bilan est minoré de 3.5 M€ en dépenses et de 3.2 M€ en cessions. De même, le cout des rachats d'ouvrages est minoré de 0.8 M€.

Il en découle un **solde final** du bilan ajusté au 31/12/2018 faisant ressortir un **excédent potentiel de 2.350 K€**. Pour mémoire, le solde final de l'opération reviendra en cas d'excédent à 70% à la CCDSV et 30% à l'aménageur.

AJUSTEMENTS BILAN 2017/2018**⇒ Principaux écarts en dépenses**

Les principaux mouvements sur les postes de dépenses sont les suivants :

- ✚ Foncier : abandon de l'acquisition de la phase 3
- ✚ Ajustement des enveloppes de travaux/Etudes et suppression des dépenses relatives à la phase 3.
- ✚ Augmentation de la rémunération aménageur (part variable) liée à l'indexation et au nombre d'actes restant à régulariser

ANNEXE 5 : Rémunération aménageur**⇒ Principaux écarts en recettes**

- ✚ Cessions : abandon de la phase 3
- ✚ Réduction du rachat des équipements (45% du cout des travaux)

LIQUIDATION

En vue de la fin de la concession, la liquidation devra être engagée en application du traité de concession avec :

- Remise des ouvrages pour 2094 k€ HT (soit 45% des travaux de la concession).
- Et ventes des emprises publiques : 366 k€ HT (soit 71 085 m² vendu à 5,14 €/M²)

Ces sommes majorées de la TVA seront payées par compensation avec le remboursement des avances.

Le bilan final pour la collectivité devrait permettre de dégager un solde net de 1 291 k€ :

	HT	TVA	TTC
EMPRISES	366,00	73,20	439,20
TRAVAUX	2 094,00	418,80	2 512,80
DEFICIT	338,00		338,00
TOTAL DEPENSES CCDVS	2 798,00	492,00	3 290,00
70% de l'excédent potentiel	1 645,00		1 645,00
remb avance	2 934,00		2 934,00
REMBOURSEMENTS	4 579,00	-	4 579,00
NET CCDVS	1 781,00	- 492,00	1 289,00

III. Financement de l'opération et trésorerie

		Fin 2017	2 018	2 019	2 020	2 021
Ligne	Intitulé	Année	Année	Année	Année	Année
	RESULTAT D'EXPLOITATION	- 6 145 599	2 830 328	1 532 402	4 172 800	- 39 000
31	Amortissements	4 000 000				
3100	Amortissements	4 000 000				
	MOBILISATIONS	6 718 000		216 000	- 2 934 000	
3200	EMPRUNT	4 000 000				
3600	avances	2 718 000		216 000	- 2 934 000	
	FINANCEMENT	2 718 000		216 000	- 2 934 000	
	TRESORERIE	- 3 427 599	- 597 271	1 151 130	2 389 930	2 350 930

En l'absence de financement complémentaire, la trésorerie est restée déficitaire jusqu'à la fin de l'année 2018 en dépit des fortes recettes de commercialisation.

Néanmoins, la trésorerie redeviendra positive en 2019 avec les cessions prévues.

Les avances de la Collectivité seront remboursées en intégralité en 2020, ce qui viendra neutraliser les flux de trésorerie liés aux rachats d'équipements par la Collectivité.

FICHE DE SYNTHESE CRAC 2018

Faits marquants de l'année

- Abandon de la réalisation de la phase 3 dans le cadre du présent contrat.
 - Cessions de terrains réitérées pour 8 ha et 3.2 M€

Réajustement du bilan final

Bilan amélioré générant un retour positif potentiel à la CCDVS de 1.291 K€ en 2021 ;

ANNEXES

ANNEXE 1/ PLANS

1.1 Foncier Avancement

1.2 Travaux Avancement

1.3 Cessions Avancement

ANNEXE 2/ FONCIER Liste des acquisitions

ANNEXE 3/ COMMERCIALISATION Liste des cessions

ANNEXE 4/ Suivi de contrat

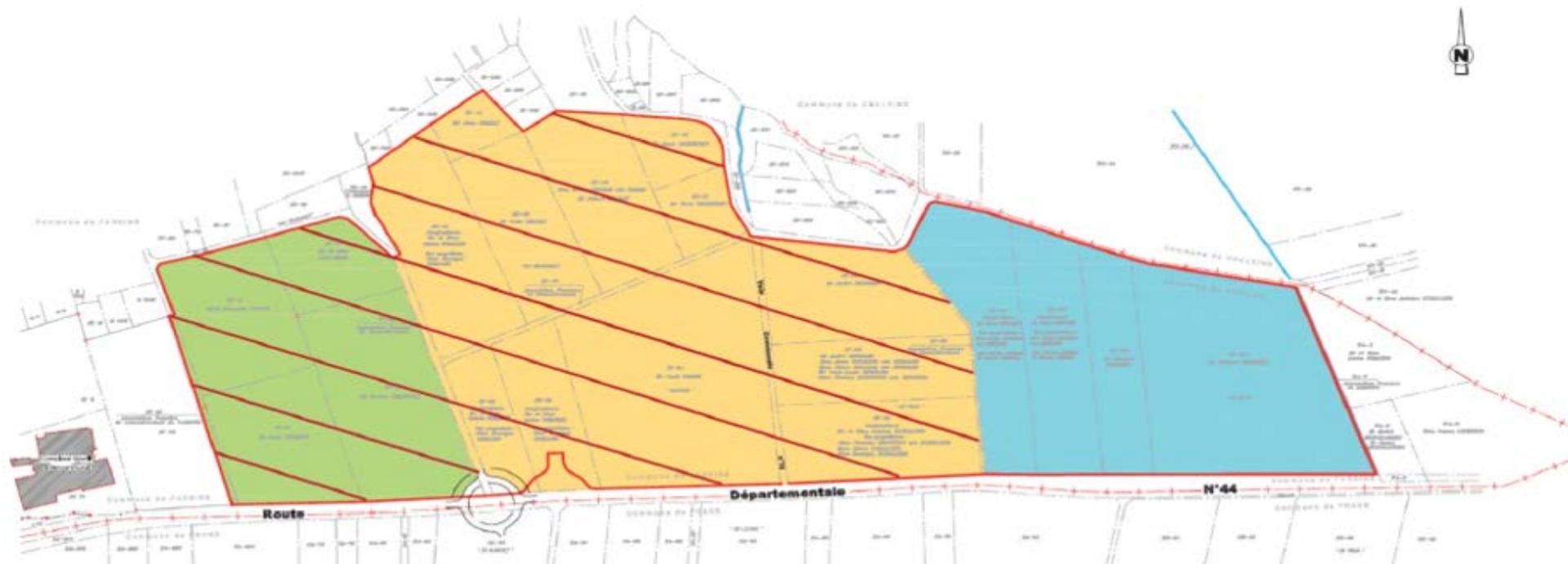
ANNEXE 5/ Rémunération aménageur

ANNEXE 5/ Bilan

ANNEXE 7/ Balance comptable

Zac Montfray ANNEXE 1.1: Foncier.Avancement

ZAC DE MONTFRAY – Plan des acquisitions prévisionnelles



— Périimètre de la ZAC

Phasage des acquisitions de la SERL auprès de la communauté de Communes:

Terrains acquis:

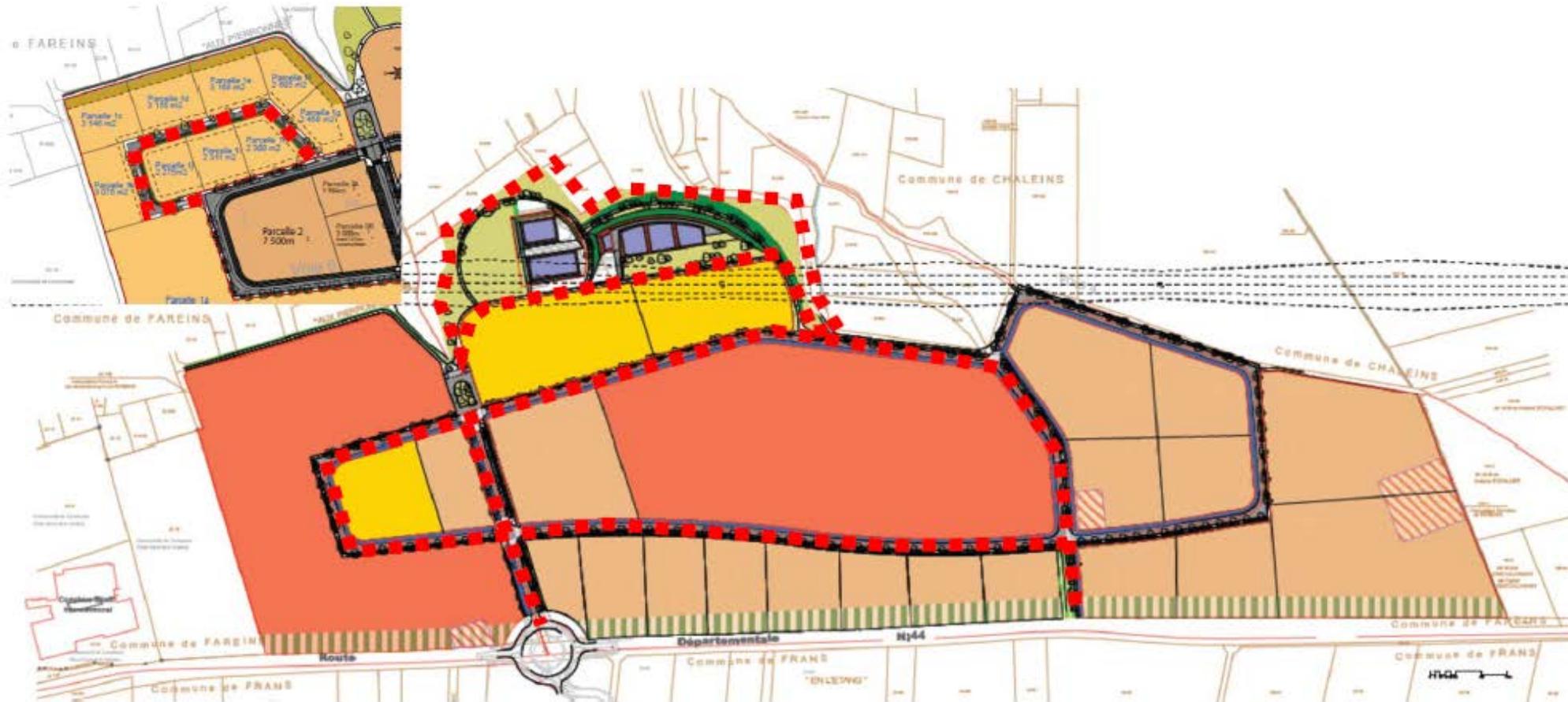
Phase 1

Phase 2

Terrains restant à acquérir:

Phase 3

Zac Montfray ANNEXE 1.2: Travaux. Avancement



■ ■ ■ ■ ■ Travaux réalisés

Zac Montfray ANNEXE 1.3: Commercialisation. Avancement



Zac Montfray ANNEXE 2: FONCIER Liste des acquisitions

1 958 138 395 017 395 017 1 498 190 16 052

N° ENG	N° parcelle	AFFAIRE	TIERS	DATE_ compromis ACQ	DATE_ acte ACQ	MONTANT ACTE	SURFACE ACTE	SURFACE_ M2	NATURE	Réglé	Dont frais
11-07163	ZC 113	Chemin Communal N°15	SCP LATOUR MOIROUX BOY DEBLY		25/11/2011	8 870	1 920	1 920	Acquisition	9 719	849
11-07065	ZC 10	Acquisitions phases 1 et 2	CCPOD	18/10/2011	26/10/2012	1 470 568	289 368	19 600	Acquisition	1 485 195	14 627
11-07065	ZC 14	Acquisitions phases 1 et 2	CCPOD					10 500			
11-07065	ZC 40	Acquisitions phases 1 et 2	CCPOD					6 300			0
11-07065	ZC 41	Acquisitions phases 1 et 2	CCPOD					6 300			0
11-07065	ZC 42	Acquisitions phases 1 et 2	CCPOD					20 200			0
11-07065	ZC 43	Acquisitions phases 1 et 2	CCPOD					18 000			0
11-07065	ZC 44	Acquisitions phases 1 et 2	CCPOD					4 200			0
11-07065	ZC 45	Acquisitions phases 1 et 2	CCPOD					23 200			0
11-07065	ZC 47	Acquisitions phases 1 et 2	CCPOD					2 150			0
11-07065	ZC 52	Acquisitions phases 1 et 2	CCPOD					20 300			0
11-07065	ZC 53	Acquisitions phases 1 et 2	CCPOD					15 500			0
11-07065	ZC 84	Acquisitions phases 1 et 2	CCPOD					18 680			0
11-07065	ZC 117	Acquisitions phases 1 et 2	CCPOD					29 481			0
11-07065	ZC 119	Acquisitions phases 1 et 2	CCPOD					8 326			0
11-07065	ZC 90	Acquisitions phases 1 et 2	CCPOD					12 940			0
11-07065	ZC 92	Acquisitions phases 1 et 2	CCPOD					18 560			0
11-07065	ZC 94	Acquisitions phases 1 et 2	CCPOD					50 780			0
11-07065	ZC 96	Acquisitions phases 1 et 2	CCPOD					780			0
11-07065	ZC 110	Acquisitions phases 1 et 2	CCPOD					1 360			0
11-07065	ZC 115	Acquisitions phases 1 et 2	CCPOD					2 211			0
11-07065		Acquisitions phases 1 et 2	CCPOD								0
13-09703	ZC 163	Partie de la voie communale n°5	SCP LATOUR MOIROUX BOY DEBLY		29/08/2014	2 700	649	492	Acquisition	3 276	576
13-09703	B 2159	Partie de la voie communale n°5	SCP LATOUR MOIROUX BOY DEBLY					157			0
11-07067	ZC 98	Acquisitions phase 3	CCPOD			476 000	103 080	21 840	Acquisition		0
11-07067	ZC 100	Acquisitions phase 3	CCPOD					19 720			0
11-07067	ZC 102	Acquisitions phase 3	CCPOD					14 320			0
11-07067	ZC 104	Acquisitions phase 3	CCPOD					47 200			0

Zac Montfray ANNEXE 3: COMMERCIALISATION Liste des cessions

20 314 137 902 5 570 750 5 214 506

N° ENG	PHASE	AFFAIRE	COMPRO	ACTE	SDP	SURFACE_ M2	MONTANT	REGLE
14-11339	2	JOLIVAL.H (transports CADILLAT) Parcelle N°5	1/7/14	1/12/14	977	10 000	400 000	400 000
14-10646	1	BERGHOBER IMMO/TIGER	23/1/14	23/2/15	1 665	7 500	300 000	300 000
14-11801	1	FALM INVEST Sarl LOT 3B	2/4/15	24/7/15	740	3 300	132 896	132 896
15-13913	2	Transports LUIZET (SCI CAMMERO) LOT 4	3/11/15	10/6/16	2 000	8 006	322 802	322 802
16-14174	1	PIBC SCI APF LOT 1a.1	18/2/16	25/11/16	1 000	4 616	185 517	185 517
16-14718	2	PALANCHON - Lot 15B	18/7/16	20/2/17	500	2 500	100 000	100 000
17-16289	2	HP Investissements LOT 4B	10/7/17	27/10/17	1 100	7 344	260 009	260 009
17-16268	2	SCI ARTE Cession ADTE Terrain de 5 992 m² Lot 6	3/7/17	2/11/17	900	5 992	239 680	239 680
16-15512	2	TFM Pneus LOT 7 A Vente Mollon-Mulot	17/2/17	22/5/18	158	13 770	566 081	566 081
17-16290	1	LOT1/J_SCI CAWIJO (M LHOTE)	19/9/17	12/6/18	200	1 582	64 126	64 126
17-16291	1	LOT1/K_SCI CALADE MONTFRAY (M. QUEYREL)	19/9/17	12/6/18	440	1 579	64 005	64 005
17-16250	1	SCI QUATUOR Implantation Sté ALVES - LOT 1a2	11/12/17	22/8/18	850	6 059	241 320	241 320
17-17128	2	CRISCA/SCI AURELIE - lot 7 D	22/2/18	10/10/18	215	20 014	814 462	814 462
17-17013	2	SCI HK - LOT 13 - 2 721m2	18/1/18	19/10/18	400	2 721	110 730	110 730
18-17800	2	LOT 11 - BISBROUCK	5/7/18	19/11/18	1 594	5 379	219 290	219 290
18-17324	2	Lot 7A - Transports GERVAIS	14/5/18	20/11/18	7 200	29 185	1 187 672	1 187 672
11-07179		Parcelle 7 ANNULE	20/7/12				0	0
11-07181		3ème Tranche - Parcelle N°1 - REDIM SAS	20/7/12				0	
12-08327		1ère Tranche - Parcelle N°1 - REDIM SAS	20/7/12				0	0
12-08328		2ème Tranche - Parcelle N°1 - REDIM SAS	20/7/12				0	
18-17443	1	ALKA - FERREIRA - lot 1c	20/6/18		375	2 958	146 280	5 916
17-16802	1	GEODIS - 1a-1						
18-17991	2	SOLARTEC				5 397	215 880	

Zac Montfray ANNEXE 5: Rémunération aménageur

REMUNERATION AMENAGEUR (2008 à 2019)																								durée : 12			2 019		2 020	
DETAIL	J./Mois	CONVENTION			CRAC 2017			ANTERIEUR		EXERCICE						RESTE A FAIRE						TOTAL	ECART	OBSERVATIONS						
		PU	Q	€	PU	Q	€	Q	€	PREVU	REEL	Ecart		Disponible		n+1		n+2		au delà										
										Q	€	Q	€	Q	€	Q	€	Q	€	Q	€	Q	€	Q	€					
ACO	#DIV/0!	838	1 015	851 047	838	1 015	851 047	244	204 587	100	83 847	45	37 731	-55	-46 116	726	608 729	100	83 847	100	83 847	526	441 035	1 015	851 047					
secrétaires	#DIV/0!	427	596	254 409	427	596	254 409	135	57 626	20	8 537	30	12 806	10	4 269	431	183 977	20	8 537	20	8 537	391	166 902	596	254 409					
Sces Fontionnels	#DIV/0!	503	485	243 994	503	485	243 994	214	107 659	79	39 743	120	60 370	41	20 626	151	75 965	79	39 743	79	39 743	-7	-3 522	485	243 994					
Dir Opérationnel	#DIV/0!	1 067	81	86 438	1 067	81	86 438	16	17 074	10	10 671	10	10 671	-10	-10 671	65	69 364	10	10 671	10	10 671	45	48 021	81	86 438					
	#DIV/0!	660	2 177	1 435 888	660	2 177	1 435 888	609	386 946	209	142 799	195	110 907	-14	-31 892	1 373	938 035	209	142 799	209	142 799	955	652 437	2 177	1 435 888					
1/ FRAIS FIXES ANNUELS																														
Relation Communauté	€			52 500	€		52 500		50 000		2 500		2 500												52 500					
Relation Commune	€				€				50 000		2 500		2 500													52 500				
Gestion Financière/Comptable/CRAC	€			52 500	€		52 500		50 000		2 500		2 500													52 500				
COMPTABILITE	€				€																									
Information/communication	€			31 500	€		31 500		30 000		1 500		1 500													31 500				
1 /COUTS FONCTIONNELS				136 500			136 500		130 000		6 500		6 500													136 500				
2/ COUTS OPERATIONNELS																														
ETUDES																														
Suivi																														
Modfi dossier de réalisation				70 000			70 000		70 000																	70 000				
FONCIER																														
Procédure DUP		10 000		10 000	10 000		10 000		10 000																	10 000				
Enquêtes parcellaires	€				€																									
Acquisitions		2 800	3	8 400	2 800	2	5 600	2	5 600															2	5 600					
Relogement																														
Gestion de site				30 000			30 000		24 000		6 000		6 000													30 000				
surcout spécifique : Foncier																														
CESSIONS																														
Compromis de vente		4 000	30	120 000	4 000	30	120 000	13	52 000	4	16 000	5	20 000	1	4 000	12	48 000	9	36 000	7	28 000					34	136 000	4	16 000	
Acte de vente		2 800	30	84 000	2 800	30	84 000	8	22 400	6	16 800	8	22 400	2	5 600	14	39 200	8	22 400	7	19 600	3	8 400		34	95 200	4	11 200		
surcoût spécifique :																														
actions commerciales	€			100 000	€		100 000		95 000		5 000		5 000													100 000				
Assistance foncière																														
Négociations	pv	3 000	12	36 000	3 000	13	39 000	13	39 000																	13	39 000			
dossier expro	Jugt	4 000	3	12 000	4 000																									
Association syndicale																														
suivi actesd		1 000	16	16 000	1 000	13	13 000	13	13 000																	13	13 000			
Gestion de site																														
Equipe Communication Marketing																														
PILOTAGE GENERAL																														
Coordination études détaillées																														
Plannification et programmation	€			24 000	€		24 000		24 000																		24 000			
Suivi et gestion des travaux	€			400 000	€		400 000		355 000		15 000		15 000				30 000		10 000		10 000					400 000				
Dossiers prêts		7 000	3	21 000	7 000	1	7 000	1	7 000																	1	7 000			
Contentieux																														
Services Après Vente	€				€																									
LIQUIDATION																														
	€			30 000	€		30 000				5 000		5 000				25 000		5 000		5 000					30 000				
TOTAL nouvelle rémunération				983 500			1 069 100	50	847 000	10	70 300	13	79 900		9 600		142 200	17	73 400	14	62 600		33 400			1 096 300	27 200			
TOTAL REMUNERATION				1 097 900			1 069 100		847 000		70 300		79 900		9 600		142 200		73 400		62 600		33 400			1 096 300	27 200			
INDEXATION		16,98%					79 803		50 080		9 408		13 568		4 160		24 147		12 464		10 630		5 672			92 414	12 611			
				1 097 900			1 148 903		897 080		79 708		93 468		13 760		166 347		85 864		73 230		39 072			1 188 714	39 811			

SYNTEC 01/09	227,9
SYNTEC 01/17	266,6

227,9
266,6

Zac Montfray ANNEXE 4: Suivi de contrat

			0	338
TYPE D'INCIDENT	DESCRIPTION	Incidences financières et contractuelles	SURCOUT prise en charge aménageur	SURCOUT prise en charge Commune
Dossier de réalisation	Approbation le 30 juin 2009	Ajustement de la participation de la CCPOD		
Avenant au traité de concession	Modification de la participation de la CCPOD	Rachat de travaux 2 934K€ HT (contre 3 083K€ HT au contrat) Rachat d'emprises d'équipements publics 442K€ (contre 44K€ au contrat)		
Dossier de DUP	Dépôt en octobre 2009	Réintégration du forfait de rémunération de la SERL		
Acquisitions auprès de la CCPOD	La CCPOD ayant consenti à un effort financier supplémentaire dans le cadre des acquisitions auprès des propriétaires en versant une indemnité d'éviction aux exploitants, la SERL a convenu de majorer le montant des acquisitions auprès de la CCPOD de 10%	180 k€ intégré au bilan dès l'origine		
Différé de paiement du rachat d'emprises de la phase 1	La CCPOD demande à la SERL un différé de paiement (de 2013 à 2015) des rachats d'emprises de la 1ère phase pour 311 k€	Frais financiers		23
Subvention du CG 01	Le CG01 verse directement à l'aménageur une subvention de 400 K€ qui viendra en minoration des avances de la CCPOD	Pas d'incidence financière		
Modification PEP	A la demande de la CCSDV, réalisation d'une voie complémentaire destinée à créer de plus petites parcelles et répondre à une demande plus locale.	Réalisée, surcoût		315

Zac Montfray ANNEXE 6: BILAN

Ligne	Intitulé	Bilan	Engagements	Fin 2017	2018	2019	2020	2021	Bilan	Ecart
		Approuvé	Engagé	Année	Année	Année	Année	Année	Nouveau	
	DEPENSES	12 824 787	9 396 940	8 142 599	391 025	409 598	355 200	39 000	9 337 422	-3 487 365
11	Etudes	401 763	210 061	182 933	13 735	32 000	21 000		249 668	-152 095
1100	Etudes générales	100 000	43 933	24 993	13 735	12 000	6 000		56 728	-43 272
1101	Urbaniste	132 000	69 337	61 149		5 000			66 149	-65 851
1102	Etudes sol	50 000	16 073	16 073		15 000	15 000		46 073	-3 927
1103	Etude de marché	14 763	14 763	14 763					14 763	-1
1104	Autres études	105 000	65 955	65 955					65 955	-39 045
12	Acquisitions	2 111 977	1 977 977	1 501 977					1 501 977	-610 000
1200	PHASE 1 ET 2	1 485 195	1 485 195	1 485 195					1 485 195	0
1203	PHASE 3	524 000	476 000							-524 000
1204	Chemins Rural + Montfray	12 595	12 146	12 595					12 595	0
1205	Emploi	52 000								-52 000
1206	Frais acquisition	38 187	4 636	4 187					4 187	-34 000
13	Travaux	7 664 525	5 212 282	5 056 989	121 159	187 000	167 000		5 532 149	-2 132 376
1302	PHASE 1_2: TERRASSEMENT	1 477 570	1 485 430	1 477 570	7 860				1 485 430	7 860
1303	PHASE1_2: ECLAIRAGE PUBLIC	181 568	190 810	149 568	39 328	2 000			190 895	9 327
1304	PHASE 1_2: RESEAUX HUMIDES	1 015 379	1 016 527	1 013 379	3 148				1 016 527	1 148
1305	PHASE 1_2: ESPACES VERTS	636 150	597 066	591 150	3 874				595 024	-41 126
1306	PHASE 1_2: BASSIN EP	734 000	734 013	732 063		2 000			734 063	63
1307	PHASE 1_2: BASSIN EU	411 583	411 583	411 583					411 583	0
1308	PHASE 3: TERRASSEMENT	800 000								-800 000
1309	PHASE 3: ECLAIRAGE PUBLIC	200 000								-200 000
1310	Finitions_Reprises	847 092	227 706	197 092	23 145				220 237	-626 855
1350	Divers et imprévus	554 000	66 924	35 241	28 789	153 000	150 000		367 030	-186 970
1390	Honoraires MOE	650 762	426 884	397 264	11 773	15 000	2 000		426 037	-224 725
1391	Géomètre	156 421	55 339	52 079	3 242	15 000	15 000		85 322	-71 099
14	Frais Généraux	1 188 770	679 121	252 123	145 829	102 680	94 200		594 832	-593 938
1400	Frais Généraux	574 027	85 149	74 027	11 122	15 000	15 000		115 149	-458 878
1410	Communication	129 184	119 697	99 184	4 000	10 000	10 000		123 184	-6 000
1490	Frais de Commercialisation	485 559	474 275	78 911	130 707	77 680	69 200		356 499	-129 060
15	Rémunérations	1 148 903	1 056 000	897 080	93 468	86 000	73 000	39 000	1 188 548	39 645
1500	Rémunérations	1 148 903	1 056 000	897 080	93 468	86 000	73 000	39 000	1 188 548	39 645
16	Agios	84 427	11 500	27 076	16 833	1 918			45 827	-38 600
1601	Agios	84 427	11 500	27 076	16 833	1 918			45 827	-38 600
17	Intérêts sur Emprunts	224 422	250 000	224 422					224 422	0
1700	Intérêts sur Emprunts	224 422	250 000	224 422					224 422	0
	RECETTES	15 794 200	9 458 550	1 997 000	3 221 353	1 942 000	4 528 000		11 688 353	-4 105 847
22	Cessions	12 518 354	6 520 550	1 993 154	3 221 353	1 942 000	2 096 000		9 252 506	-3 265 848
2201	Phase 1 (lots 1-2-3)	2 804 057	1 134 144	643 123	350 657	982 000	842 000		2 817 780	13 723
2202	Phase 2 (lots 4 à 15)	6 030 297	5 386 406	1 350 031	2 870 696	960 000	888 000		6 068 726	38 429
2203	Phase 3 (lots 16 à 23)	3 325 000								-3 325 000
2204	Emprises	359 000					366 000		366 000	7 000
25	Participations	2 934 000	2 934 000				2 094 000		2 094 000	-840 000
2500	Achat équipement	2 934 000	2 934 000				2 094 000		2 094 000	-840 000
26	Remboursements	338 000					338 000		338 000	
2600	Participation non délibérée	338 000					338 000		338 000	
27	Produits Divers	3 846	4 000	3 846					3 846	0
2701	Produits financiers	3 846	4 000	3 846					3 846	0
	RESULTAT D'EXPLOITATION	2 969 413	61 610	-6 145 599	2 830 328	1 532 402	4 172 800	-39 000	2 350 930	-618 483
3100	Amortissements		4 000 000	4 000 000					4 000 000	4 000 000
	MOBILISATIONS		6 934 000	6 718 000		216 000	-2 934 000		4 000 000	-2 934 000
3200	EMPRUNT		4 000 000	4 000 000					4 000 000	
3600	avances		2 934 000	2 718 000		216 000	-2 934 000			-2 934 000
	FINANCEMENT		2 934 000	2 718 000		216 000	-2 934 000			-6 934 000
	TRESORERIE			-3 427 599	-597 271	1 151 130	2 389 930	2 350 930	2 350 930	

Zac Montfray ANNEXE 7: Balance

Intitulé	Solde	DEPENSES	RECETTES	tiers
02618 ZAC MONTFRAY	0	8 535 649	7 936 221	4 895
15181000 PROVISION POUR NEUTRALISATION BONI CAM	112 079	-	-	-
18130000 LIAISON SOCIETE <-> CAM	604 323	-	-	-
38100000 ETUDES	219 842	219 842	-	-
38200000 ACQUISITIONS	1 499 323	1 499 323	-	-
38300000 TRAVAUX	5 130 570	5 130 570	-	-
38400000 AUTRES FRAIS	421 732	421 732	-	-
38500000 REMUNERATION GESTION PROJETS	990 548	990 548	-	-
38540000 REMUNERATION DE COMMERCIALISATION	4 000	4 000	-	-
38600000 FRAIS FINANCIERS	45 936	45 936	-	-
38700000 CHARGES FINANCIERES SUR EMPRUNTS	224 422	224 422	-	-
38912000 COUT REVIENT ESTIME VENTES CAM	1 613 548	-	-	-
40110000 FRN TRAVAUX BIENS ET SERVICES	0	0	-	-
40171000 FRN RETENUES DE GARANTIE	2 450	2 450	-	-
40910000 FNR AVANCES ET ACOMPTE	1 318	1 318	-	-
41912000 CLIENTS ACQUEREURS AVANCES ET ACOMPTE	5 916	-	5 916	-
44566000 TVA SUR AUTRES BIENS ET SERVICES	1 084 583	-	-	-
44567500 ETAT TVA CA3	4 895	-	-	4 895
44569000 TVA DEDUCTIBLE /AUTRES BIENS ET SERVICES	1 084 583	-	-	-
4457102000 TVA COLLECTEE 20,00%	1 012 440	-	-	-
4457902000 TVA COLLECTEE EXIGIBLE 20,00%	1 012 440	-	-	-
44585000 TVA NON ENCORE DEDUCTIBLE AUTRES B & S	408	408	-	-
46761300 COLLECTIVITES LOCALES AVANCES	2 718 000	-	2 718 000	-
48200000 NEUTRALISATION RESULTAT CAM	218 992	-	-	-
7051002000 VTE TERRAINS AMENAGES, DC 20,00%	3 267 687	-	3 267 687	-
8870512000 HISTORIQUE PRODUITS CAM CESSIONS 20,00%	1 794 511	-	1 794 511	-
8870519999 HISTORIQUE PRODUITS CAM CESSIONTVA/MARGE	146 392	-	146 392	-
8870570000 HISTORIQUE PRODUITS CAM PDTS FINANCIERS	3 715	-	3 715	-
8870599999 HISTORIQUE PRODUITS CAM GLOBAL	1 944 619	-	-	-

Communauté de Communes Dombes Saône Vallée

Mise en accessibilité des arrêts de bus Reyrieux Eglise, Trévoux Combattants Nord et Sud, et Trévoux Beluison Nord

CONVENTION entre :

- le **Département de l'Ain** représenté par Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Ain agissant en application de la délibération de la Commission permanente en date du

et

- la **Communauté de Communes Dombes Saône Vallée (CCDSV)** représentée par Monsieur le Président agissant en application de la délibération du Conseil communautaire en date du

et

- la **Commune de Trévoux** représentée par Monsieur le Maire agissant en application de la délibération du Conseil municipal en date du

et

- la **Commune de Reyrieux** représentée par Monsieur le Maire agissant en application de la délibération du Conseil municipal en date du

Il est préalablement exposé ce qui suit :

Les arrêts de cars :

- Reyrieux « Eglise » sur la RD 4 ;
- Trévoux « Béluisson Nord » sur la RD 933 ;
- Trévoux « Combattants Nord et Sud » sur la RD 6 ;

ont été définis prioritaires dans les schémas d'accessibilité programmée pour les transports en commun du Département de l'Ain, qui exerce la compétence de transport non urbain de personnes, par délégation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Ils sont également identifiés dans le cadre du schéma directeur transports – agenda d'accessibilité programmée du réseau Saônibus dont la compétence relève de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée. Les coûts de mise en accessibilité, sous maîtrise d'ouvrage communautaire, de ces arrêts communs, seront donc partagés entre les deux collectivités.

Il est convenu:

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions administratives, techniques et financières de réalisation des travaux d'aménagement décrits ci-dessus.

Article 2 : Maîtrise d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage de l'opération d'investissement a été assurée par la Communauté de communes Dombes Saône Vallée

Article 3 : Caractéristiques de l'aménagement

L'aménagement a consisté en :

- la création de quais avec la pose de bordures d'une hauteur de 21 cm ;
- la mise en place des signalisations horizontales et verticales adaptées ;
- l'adaptation du dispositif d'assainissement et l'installation d'avaloirs.

Toute modification de l'aménagement devra faire l'objet d'un accord préalable du **Département de l'Ain**, sous forme d'avenant.

Article 4 : Charges d'investissement

Travaux de mise en accessibilité réalisés par la Communauté de communes Dombes Saône Vallée pour un arrêt de cars mutualisé avec une autre autorité organisatrice de la mobilité :

La **Communauté de Communes Dombes Saône Vallée** a réalisé la mise en accessibilité des arrêts

- Trévoux « Beluisson Nord » pour un montant de 8 545,82 € HT,
- Trévoux « Combattants Nord et Sud » pour un montant de 1 300 € HT,
- Reyrieux « Eglise » pour un montant de 10 371.14 € HT,

soit un montant total de 20 216.96 € HT.

Le **Département de l'Ain** versera à La **Communauté de Communes Dombes Saône Vallée** une participation d'un montant de 10 108.48 € HT, correspondant à 50 % des coûts des travaux HT décrits à l'article 3 de la présente convention.

Le **Département de l'Ain** versera sa participation sur production d'un titre de recettes, au vu d'un état récapitulatif des dépenses produit par La Communauté de Communes Dombes Saône Vallée.

Article 5 : Charges d'entretien et de fonctionnement

Les **Communes de Trévoux et Reyrieux** assumeront les charges d'entretien, d'exploitation et de fonctionnement de leurs arrêts respectifs tel qu'il est décrit à l'article 3.

Elles s'engagent à maintenir en bon état d'entretien ces ouvrages afin de ne pas nuire au domaine public, à son entretien, à son exploitation et à la sécurité publique.

Le **Département de l'Ain** assurera les charges d'entretien et de fonctionnement relatives aux chaussées.

Article 6 : Garantie d'entretien

En cas de défaut d'entretien qui pourrait porter atteinte à la sécurité publique, à la fluidité normale du trafic, à l'écoulement des eaux de ruissellement en provenance de la chaussée des RD 4, 6 et 933 ou à la pérennité des ouvrages, le **Département de l'Ain** pourra après mise en demeure, se substituer aux **Communes de Trévoux et Reyrieux**, et faire exécuter aux frais de celle-ci, les travaux nécessaires.

Article 7 : Récolement des ouvrages

La **Communauté de communes Dombes Saône Vallée** transmettra les plans de récolement de ses ouvrages au **Département de l'Ain** (*Pôle RSDP ouest* : agence.dombespl@ain.fr / tél. 04 37 85 83 90).

S'agissant de documents administratifs, ils peuvent être communiqués aux tiers ayant à faire instruire des projets d'occupation du domaine public.

Article 8 : Occupation du domaine public

La **Communauté de Communes Dombes Saône Vallée** est autorisée à occuper le domaine public départemental pour l'implantation d'un abribus ou de mobiliers urbains, dans le respect de la réglementation relative à l'accessibilité et aux prescriptions techniques départementales (référentiel). Cette occupation, précaire et révocable, est attribuée à titre gratuit.

Article 9 : Durée de validité

La présente convention durera tant que l'équipement réalisé par la **Communauté de communes Dombes Saône Vallée** restera en service.

à Bourg-en-Bresse, le
Le Président
du Conseil départemental de l'Ain,

à Trévoux, le
Le Président de la **Communauté de communes Dombes Saône Vallée**,

à Trévoux, le
Le Maire,

à Reyrieux, le
Le Maire,

Annexe 1 : Obligations respectives du Département et de la Commune

Le **Département** assure à l'intérieur de l'agglomération (entre panneaux d'entrée et de sortie EB 10 et EB 20) :

- * l'entretien et la réfection de la couche de roulement au sens le plus strict, à l'exception des plateaux, coussins et ralentisseurs, de telle façon que la circulation normale des usagers y soit assurée dans de bonnes conditions de sécurité ;
- * l'entretien et la mise en conformité des panneaux de signalisation directionnelle pour les mentions desservies par le réseau routier départemental et inscrites au schéma directeur ;
- * l'entretien et le remplacement éventuel des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération, à l'exclusion d'initiative communale ;
- * l'entretien et le remplacement de la signalisation verticale relative aux régimes de priorités ;
- * l'entretien des supports classiques de signalisation directionnelle, à l'exception de ceux qui sont la conséquence d'un choix esthétique particulier de la Commune ;
- * le renouvellement de la signalisation horizontale de la chaussée sur les sections n'ayant pas fait l'objet d'un aménagement relevant d'une initiative communale ;
- * l'entretien des ouvrages d'art portant une voie départementale ;
- * le fauchage des accotements enherbés sans trottoir, avec un maximum de trois fois par an.
- * Le déneigement des Routes Départementales, sous réserve que la largeur de chaussée soit compatible avec le passage des engins du Département.
Dans le cas contraire, celui-ci sera à la charge de la commune.

La **Commune** s'oblige à assurer, de manière à garantir en permanence la sécurité des usagers et des riverains, l'entretien des routes départementales situées en agglomération, à savoir :

- * les plantations et espaces verts en bordure de la voirie ;
- * les trottoirs, parkings latéraux et îlots centraux ;
- * le mobilier urbain implanté après autorisation sur le domaine public départemental ;
- * les caniveaux et bordures ;
- * lorsque ceux-ci sont de la compétence de la Commune, les réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales ainsi que les réseaux de distribution d'eau potable (canalisations, tampons, regards, bouches à clé ...) ;
- * la signalisation verticale directionnelle si elle est liée à un choix esthétique de la Commune ;
- * l'éclairage public ;
- * les éventuels équipements dont la signalisation horizontale et verticale (à l'exclusion des régimes de priorité), liés à des mesures de police de circulation tels qu'aménagements cyclables, plateaux surélevés, coussins berlinois, ralentisseurs de type dos d'âne ou trapézoïdal, carrefours de type giratoire ou sélectif, revêtement de chaussée non bitumé, bornes, îlots, *etc...*, qui, du fait de leur nature, doivent faire l'objet d'un accord spécifique du Département ;
- * le marquage particulier sur la chaussée pour la matérialisation des carrefours aménagés, du stationnement, des passages protégés ou de l'axe ainsi que les marquages d'ordre esthétique.

Lors du renouvellement de la couche de roulement de la chaussée, la Commune (ou son fermier le cas échéant) assurera, dans le même temps et à ses frais, la mise à niveau de ses divers équipements (regards, bouches à clé, *etc.*) situés sur ladite chaussée.

La **Commune** s'oblige à assurer le renouvellement de la signalisation horizontale et verticale de ses aménagements cyclables situés sur les routes départementales hors agglomération, de manière à garantir en permanence la sécurité des usagers et des riverains.

Communauté de Communes Dombes Saône Vallée

Mise en accessibilité des arrêts de bus en commun des réseaux de transports Saônibus et Cars de l'Ain

CONVENTION entre :

- le **Département de l'Ain** représenté par Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Ain agissant en application de la délibération de la Commission permanente en date du
- la **Communauté de Communes Dombes Saône Vallée (CCDSV)** représentée par Monsieur le Président agissant en application de la délibération du Conseil communautaire en date du
- la **Commune de Trévoux** représentée par Monsieur le Maire agissant en application de la délibération du Conseil municipal en date du
- la **Commune de Reyrieux** représentée par Monsieur le Maire agissant en application de la délibération du Conseil municipal en date du

Il est préalablement exposé ce qui suit :

Les arrêts de cars :

- Reyrieux « Feux de Balmont » sur la RD4
- Trévoux « Béluisson sud » sur la RD933
- Trévoux « Passerelle » sur la RD933

ont été définis prioritaires dans les schémas d'accessibilité programmée pour les transports en commun du Département de l'Ain, qui exerce la compétence de transport non urbain de personnes, par délégation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Ils sont également identifiés dans le cadre du schéma directeur transports – agenda d'accessibilité programmée du réseau Saônibus dont la compétence relève de la Communauté de Communes Saône Vallée. Les coûts de mise en accessibilité, sous maîtrise d'ouvrage communautaire, de ces arrêts communs, seront donc partagés entre les deux collectivités.

Il est convenu:

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions administratives, techniques et financières de réalisation des travaux d'aménagement décrits ci-dessus.

Article 2 : Maîtrise d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage de l'opération d'investissement sera assurée par la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée

Article 3 : Caractéristiques de l'aménagement (voir plan en annexe 1)

L'aménagement consiste en la mise en accessibilité des arrêts :

- Reyrieux « Feux de Balmont » arrêts existant en ligne
- Trévoux « Béluisson sud » arrêt existant en ligne
- Trévoux « Passerelle » arrêts existant en encoche

(voir plans d'aménagement en annexe 1) en agglomération :

- Mise en ligne de l'arrêt Trévoux « Passerelle »
- Création de quais en enrobé avec la pose de bordures d'une hauteur de 21 cm ;
- la mise en place des signalisations horizontales et verticales adaptées ;
- l'adaptation du dispositif d'assainissement et l'installation d'avaloirs.

Toute modification de l'aménagement devra faire l'objet d'un accord préalable du **Département de l'Ain**, sous forme d'avenant.

Article 4 : Charges d'investissement

Travaux de mise en accessibilité réalisés par la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée pour un arrêt de cars mutualisé avec une autre autorité organisatrice de la mobilité :

La **Communauté de Communes Dombes Saône Vallée** réalisera la mise en accessibilité des arrêts Reyrieux « Feux de Balmont » pour un montant estimé à 22 191,27 € HT, soit 26 629,53 € TTC
Trévoux « Béluisson sud » pour un montant estimé à 26 018,87 € HT, soit 31 222,64 € TTC,
Trévoux « Passerelle » pour un montant estimé à 38 017,14 € HT, soit 45 620,57 € TTC

Soit un montant total estimé à 86 227,28 € HT, soit 103 472,74 € TTC.

Le **Département de l'Ain** versera à La **Communauté de Communes Dombes Saône Vallée** une participation d'un montant estimé à 43 113,64 € HT, correspondant à 50 % des coûts des travaux HT décrits à l'article 3 de la présente convention.

Le **Département de l'Ain** versera sa participation sur production d'un titre de recettes, au vu d'un état récapitulatif des dépenses produit par La **Communauté de Communes Dombes Saône Vallée**.

Article 5 : Contrôles

A l'issue des travaux, un procès-verbal contradictoire garantissant la conformité de l'aménagement aux règles de l'art sera signé par l'ensemble des parties concernées.

Article 6 : Remise de l'aménagement à la commune

Au terme des travaux et après signature du procès-verbal contradictoire, les aménagements seront remis aux **Communes de Trévoux et Reyrieux**.

Article 7 : Charges d'entretien et de fonctionnement (cf. Annexe 2)

Les **Communes de Trévoux et Reyrieux** assumeront les charges d'entretien, d'exploitation et de fonctionnement de leurs arrêts respectifs tel qu'il est décrit à l'article 3.

Elles s'engagent à maintenir en bon état d'entretien ces ouvrages afin de ne pas nuire au domaine public, à son entretien, à son exploitation et à la sécurité publique.

Le **Département de l'Ain** assurera les charges d'entretien et de fonctionnement relatives aux chaussées.

Article 8 : Garantie d'entretien

En cas de défaut d'entretien qui pourrait porter atteinte à la sécurité publique, à la fluidité normale du trafic, à l'écoulement des eaux de ruissellement en provenance de la chaussée de la RD 36b ou à la pérennité des ouvrages, le **Département de l'Ain** pourra après mise en demeure, se substituer à aux **Communes de Trévoux et Reyrieux** et faire exécuter aux frais de celle-ci, les travaux nécessaires.

Article 9 : Récolement des ouvrages

La **Communauté de Communes Dombes Saône Vallée** transmettra les plans de récolement de ses ouvrages au **Département de l'Ain** (agence routière et technique **Val de Saône Bresse**). S'agissant de documents administratifs, ils peuvent être communiqués aux tiers ayant à faire instruire des projets d'occupation du domaine public.

Article 10 : Occupation du domaine public

La **Communauté de Communes Dombes Saône Vallée** est autorisée à occuper le domaine public départemental pour l'implantation d'un abribus ou de mobiliers urbains, dans le respect de la réglementation relative à l'accessibilité et aux prescriptions techniques départementales (référentiel). Cette occupation, précaire et révocable, est attribuée à titre gratuit.

Article 11 : Durée de validité

La présente convention durera tant que l'équipement réalisé par le Département de l'Ain restera en service.

à Bourg-en-Bresse, le
Le Président
du Conseil départemental de l'Ain,

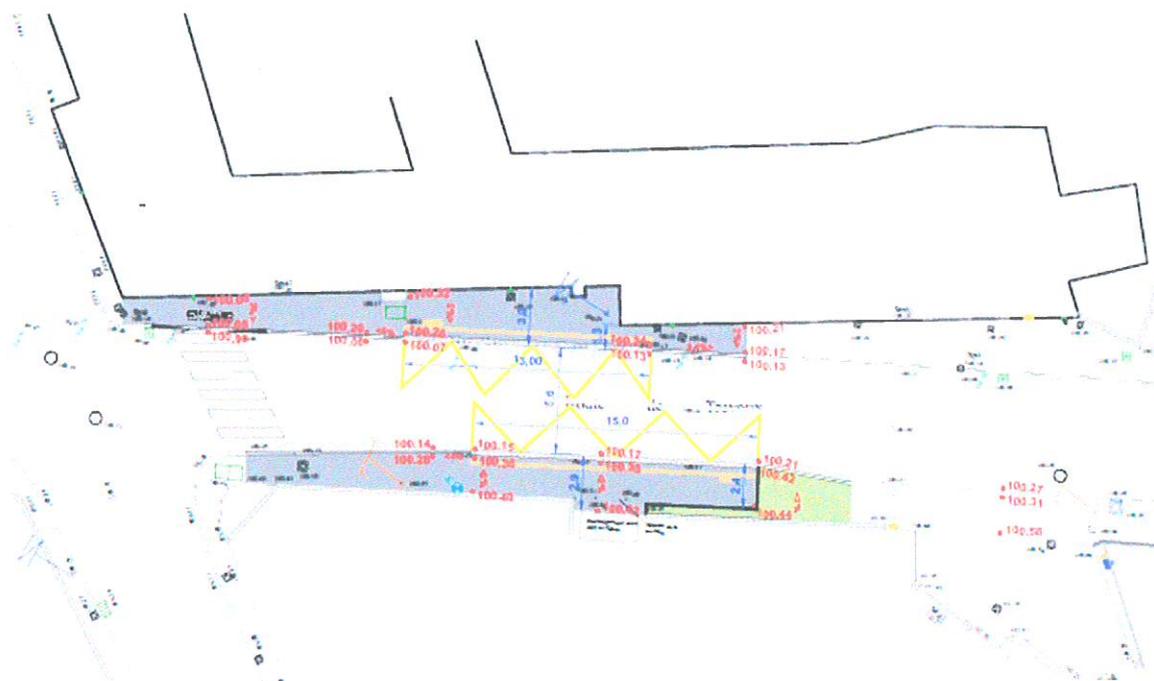
à Ambérieu en Bugey, le
Le Maire

A Trévoux, le
Le maire,

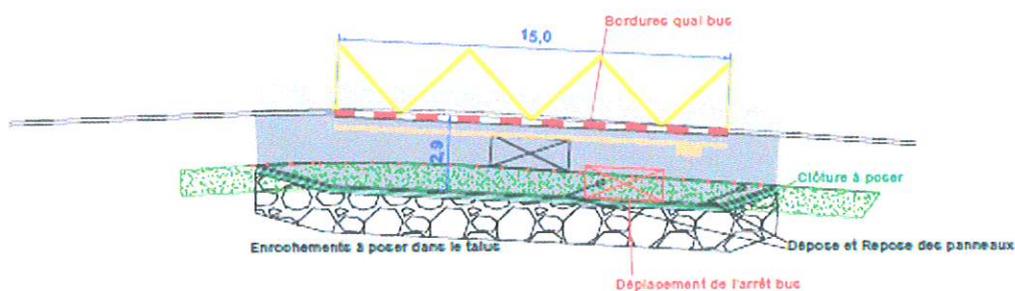
à Reyrieux, le
Le maire,

Annexe 1 : Plan des aménagements

Reyrieux « Feux de Balmont »



Trévoux « Béluisson sud »



Communauté de communes Dombes Saône Vallée

5/8

Mise en accessibilité du quai des arrêts Reyrieux « Feux de Balmont » sur la RD4, Trévoux « Béluisson sud » sur la RD933 et Trévoux « Passerelle » sur la RD933 par la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et le Département de l'Ain

Annexe 2 : Obligations respectives du Département et de la Commune

Le **Département** assure à l'intérieur de l'agglomération (entre panneaux d'entrée et de sortie EB 10 et EB 20) :

- * l'entretien et la réfection de la couche de roulement au sens le plus strict, à l'exception des plateaux, coussins et ralentisseurs, de telle façon que la circulation normale des usagers y soit assurée dans de bonnes conditions de sécurité ;
- * l'entretien et la mise en conformité des panneaux de signalisation directionnelle pour les mentions desservies par le réseau routier départemental et inscrites au schéma directeur ;
- * l'entretien et le remplacement éventuel des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération, à l'exclusion d'initiative communale ;
- * l'entretien et le remplacement de la signalisation verticale relative aux régimes de priorités ;
- * l'entretien des supports classiques de signalisation directionnelle, à l'exception de ceux qui sont la conséquence d'un choix esthétique particulier de la Commune ;
- * le renouvellement de la signalisation horizontale de la chaussée sur les sections n'ayant pas fait l'objet d'un aménagement relevant d'une initiative communale ;
- * l'entretien des ouvrages d'art portant une voie départementale ;
- * le fauchage des accotements enherbés sans trottoir, avec un maximum de trois fois par an.
- * Le déneigement des Routes Départementales, sous réserve que la largeur de chaussée soit compatible avec le passage des engins du Département.
Dans le cas contraire, celui-ci sera à la charge de la commune.

La **Commune** s'oblige à assurer, de manière à garantir en permanence la sécurité des usagers et des riverains, l'entretien des routes départementales situées en agglomération, à savoir :

- * les plantations et espaces verts en bordure de la voirie ;
- * les trottoirs, parkings latéraux et îlots centraux ;
- * le mobilier urbain implanté après autorisation sur le domaine public départemental ;
- * les caniveaux et bordures ;
- * lorsque ceux-ci sont de la compétence de la Commune, les réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales ainsi que les réseaux de distribution d'eau potable (canalisations, tampons, regards, bouches à clé ...) ;
- * la signalisation verticale directionnelle si elle est liée à un choix esthétique de la Commune ;
- * l'éclairage public ;
- * les éventuels équipements dont la signalisation horizontale et verticale (à l'exclusion des régimes de priorité), liés à des mesures de police de circulation tels qu'aménagements cyclables, plateaux surélevés, coussins berlinois, ralentisseurs de type dos d'âne ou trapézoïdal, carrefours de type giratoire ou sélectif, revêtement de chaussée non bitumé, bornes, îlots, *etc.*..., qui, du fait de leur nature, doivent faire l'objet d'un accord spécifique du Département ;
- * le marquage particulier sur la chaussée pour la matérialisation des carrefours aménagés, du stationnement, des passages protégés ou de l'axe ainsi que les marquages d'ordre esthétique.

Lors du renouvellement de la couche de roulement de la chaussée, la Commune (ou son fermier le cas échéant) assurera, dans le même temps et à ses frais, la mise à niveau de ses divers équipements (regards, bouches à clé, *etc.*) situés sur ladite chaussée.

La **Commune** s'oblige assurer le renouvellement de la signalisation horizontale et verticale de ses aménagements cyclables situés sur les routes départementales hors agglomération, de manière à garantir en permanence la sécurité des usagers et des riverains.

Département de l'AIN
Commune Saint-Bernard
Propriété de
Mme Michèle BERTHIER

PLAN DE DIVISION
Echelle 1/250



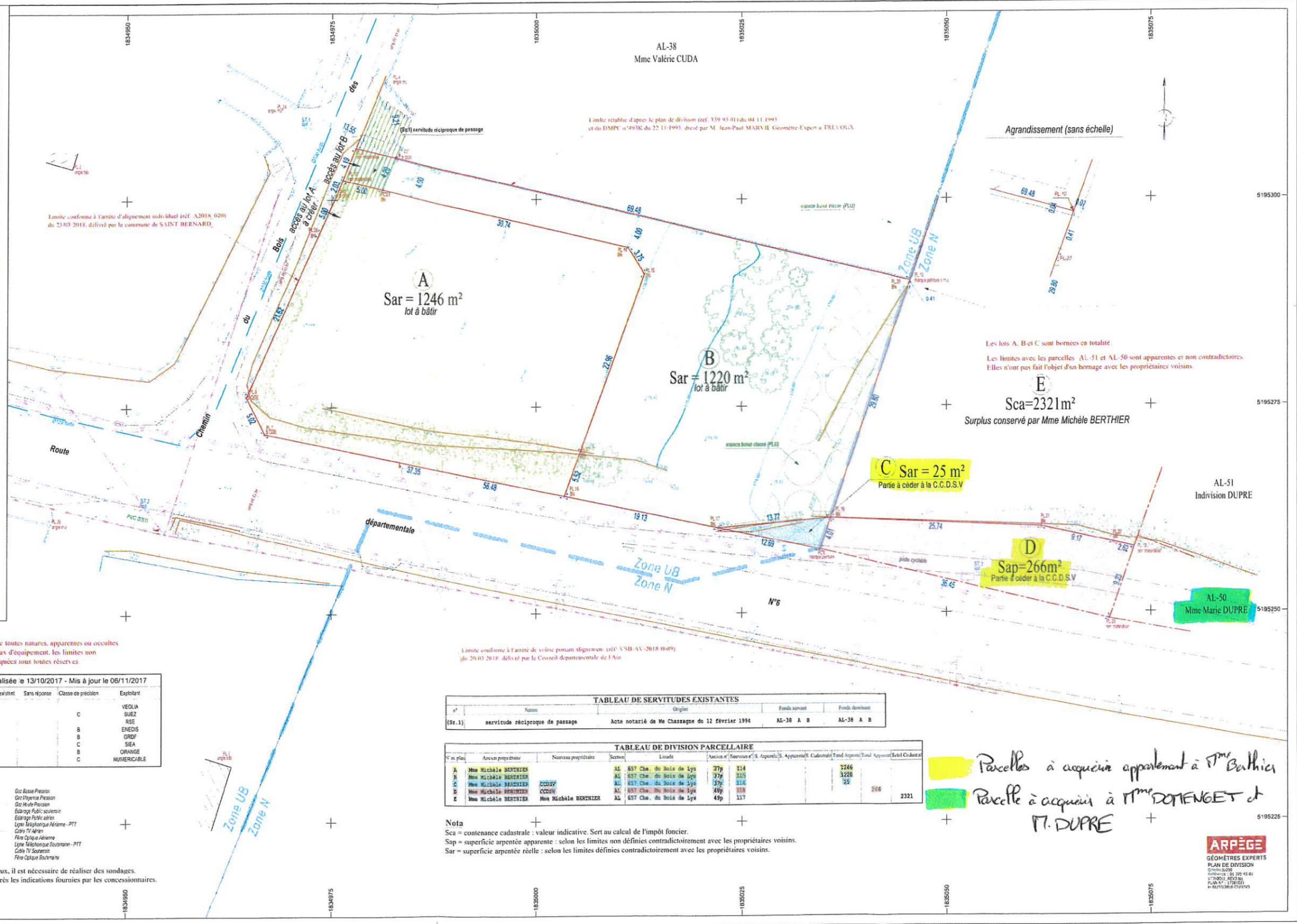
COORDONNÉES : locales centimétriques
Rattachées au RGF93-CC46 par GPS-précision de classe 1

NIVELLEMENT : local centimétrique
Rattaché par GPS au système IGS 09 (réseau Terria)

ARPÈGE
GÉOMÈTRES EXPERTS
401, rue de la Sidoine - BP 115
01601 TREVOUX Cedex
T : 04 74 00 07 61 - F : 04 74 00 51 76
contact@arpege-geometres.fr

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEIL EN VALÉRIEN D'ARPEGE
ORDRE DES GÉOMÈTRES-EXPERTS
N° inscription : 2008 C2 0002

Référence : 01 399 93 01
17380011_REV1.ksp
PLAN N° : 17380D11
le 13/11/2017 AJ/REV1
le 12/02/2018 AJ/REV2
le 01/03/2018 CB/REV3



Sauf études particulières, les servitudes de toutes natures, apparentes ou occultes, les conditions de raccordement aux réseaux d'équipement, les limites non reconnues par un procès verbal, sont indiquées sous toutes réserves.

Concessionnaires réseaux : DT réalisée le 13/10/2017 - Mis à jour le 06/11/2017

Libellé	Réseau Existant	Réseau Investit	Sans réponse	Classe de précision	Exploitant
Assainissement Eau	X	X		C	VEOLIA SUEZ
Éclairage	X	X		B	ENEDIS
Électricité	X			B	GRDF
Gaz	X			C	SIEA
Télécommunication	X			B	ORANGE
Télécommunication	X			C	NUMERICABLE

LEGENDE DES RESEAUX

Eau Pluviales	Gaz Basse Pression
Eau Usées	Gaz Moyenne Pression
Énergie	Gaz Haute Pression
Assainissement non déversé	Éclairage Public souterrain
Électrique Basse Tension souterrain	Éclairage Public aérien
Électrique Moyenne Tension souterrain	Ligne Téléphonique Métrique - PTT
Électrique Haute Tension souterrain	Câble TV Aérien
Électrique Basse Tension aérien	Fibre Optique Aérienne
Électrique Moyenne Tension aérien	Ligne Téléphonique Souterraine - PTT
Électrique Haute Tension aérien	Câble TV Souterrain
Eau Pluviale - AEP	Fibre Optique Souterraine

Pour connaître la position exacte des réseaux, il est nécessaire de réaliser des sondages. Les tracés des réseaux ont été rétablis d'après les indications fournies par les concessionnaires.

TABLEAU DE SERVITUDES EXISTANTES

N°	Nature	Origine	Fonds servant	Fonds dominant
(01.1)	servitude réciproque de passage	Acte notarié de M. Chassagne du 12 février 1994	AL-38 A B	AL-38 A B

TABLEAU DE DIVISION PARCELLAIRE

N° in plan	Ancien propriétaire	Nouveau propriétaire	Section	Limite	Surface d'Assiette (S. Assiette)				
A	Mme Michèle BERTHIER		AL	557 Cha. du Bois de Ly	37g	114		1246	
B	Mme Michèle BERTHIER		AL	557 Cha. du Bois de Ly	37g	110		1220	
C	Mme Michèle BERTHIER	CCDFV	AL	557 Cha. du Bois de Ly	37g	114		25	
D	Mme Michèle BERTHIER	CCDFV	AL	557 Cha. du Bois de Ly	49g	138		266	
E	Mme Michèle BERTHIER	Mme Michèle BERTHIER	AL	557 Cha. du Bois de Ly	49g	117			2321

Nota
Sca = contenance cadastrale : valeur indicative. Sert au calcul de l'impôt foncier.
Sap = superficie arpentée apparente : selon les limites non définies contradictoirement avec les propriétaires voisins.
Sar = superficie arpentée réelle : selon les limites définies contradictoirement avec les propriétaires voisins.

Parcelles à acquies apparemment à Mme Berthier
Parcelle à acquies à Mme DUFRENGET et M. DUFRE

**CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES
D'INTEGRATION PARTIELLE ENTRE LA COMMUNE DE TREVoux, LA
COMMUNE DE SAINT BERNARD ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DOMBES SAONE VALLEE**

Entre

- La commune de Trévoux, représentée par son Maire, Marc PECHOUX, dûment habilité par une délibération du conseil municipal en date du
- La communauté de communes Dombes Saône Vallée, représentée par son Président, Bernard GRISON, dûment habilité par une délibération du conseil communautaire en date du
- La commune de Saint Bernard, représentée par son Maire, Bernard REY, dûment habilité par une délibération du conseil municipal en date du

Signataires de la présente convention et ci-après dénommés les membres

Projet

Article 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Conscientes des enjeux liés à la maîtrise des dépenses publiques et à la rationalisation de la commande publique, la commune de Trévoux, la commune de St Bernard et la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée ont décidé de mutualiser l'exploitation de leurs installations de génie climatique sous la forme d'un contrat de performance énergétique pour :

- La fourniture du combustible gaz (P1)
- La maintenance des chaufferies (P2)
- Le gros entretien (garantie totale (P3)

Pour cela, ces collectivités ont décidé de constituer un groupement de commandes, qui a pour objectif la coordination et le regroupement des achats afin de réaliser des économies d'échelle et une mutualisation de la procédure de passation des marchés, en application des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la Commande Publique.

La présente convention a pour objet de créer un groupement de commandes entre les personnes publiques susvisées en vue de la passation de marchés pour satisfaire les besoins définis au présent article.

Elle définit également le rôle du coordonnateur et de l'ensemble des membres du groupement.

Le groupement est dénommé « Groupement de commande pour l'exploitation des installations de génie climatique des communes de Trévoux, Saint Bernard et Communauté de Communes Dombes Saône Vallée ».

Article 2 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet à compter de la signature de la présente convention par l'ensemble des parties.

Elle est conclue pour une durée allant jusqu'au terme de l'exécution du marché pour lequel elle est conclue ou des contentieux judiciaires qui en résulteraient.

Article 3 - DESIGNATION DU COORDONNATEUR

La commune de Trévoux est désignée comme coordonnateur du groupement.

Le coordonnateur est habilité à passer un marché de performance énergétique tel que décrit à l'article 1 ci-dessus.

Article 4 - FORME DU MARCHE A CONCLURE

Le coordonnateur est habilité à conclure un appel d'offres ouvert européen de fournitures et de services dans le respect des dispositions du Code de la commande publique et notamment des articles L2120-1 et suivant, L 2124-2 et suivant, pour une durée de cinq ans avec reconduction possible de 3 ans.

Article 5 - MISSIONS DU COORDONNATEUR

Dans le respect des dispositions du Code de la Commande publique, il est confié au coordonnateur la charge de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du cocontractant, de signer, notifier le marché au nom et pour le compte des membres du groupement.

En conséquence, relèvent notamment du coordonnateur les missions suivantes :

Au stade de la passation du marché :

- La rédaction du cahier des charges et la constitution du dossier de consultation,
- La rédaction et l'envoi de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence,
- La mise à disposition gratuite du dossier de consultation des entreprises (DCE) sur son profil d'acheteur à l'adresse : <https://marchespublics.ain.fr> ,
- La centralisation des questions posées par les candidats et de leurs réponses,
- La réception des candidatures et des offres,
- L'analyse des candidatures et les demandes de compléments éventuels,
- La convocation et l'organisation de la CAO et la rédaction des procès-verbaux,
- L'analyse des offres,
- La présentation du dossier et de l'analyse en CAO,
- L'information des candidats évincés (stade candidature et stade offre),
- La mise au point du marché, le cas échéant,
- La signature du marché
- La transmission au contrôle de la légalité avec le rapport de présentation,
- La notification,
- L'information au Préfet, le cas échéant,
- La rédaction et publication de l'avis d'attribution le cas échéant.

Au stade de l'exécution du marché :

Le coordonnateur dans le cadre de la gestion juridique et administrative du contrat fait son affaire des démarches suivantes :

- Les reconductions éventuelles,
- La négociation et la conclusion des modifications de marché au nom et pour le compte de chacun des membres du groupement,
- L'agrément des sous-traitants,
- La résiliation du marché ou sa non-reconduction s'il y a lieu.

Article 6 - MEMBRES DU GROUPEMENT

A l'issue de la notification et de la publication de l'avis d'attribution, relèvent de chaque membre du groupement les missions suivantes :

- L'exécution technique et financière pour la part des prestations, qui concerne, entre autres :
 - La gestion et le suivi de l'exploitation des installations génie climatiques.
 - La gestion et le suivi de la facturation.
 - L'élaboration des avenants nécessaires aux changements éventuels des installations et de leur fonctionnement.
- La réception et paiement des factures.

Chaque membre du groupement s'engage à transmettre un bilan technique et financier annuel de l'exécution du/de(s) contrat(s).

Les membres du groupement, s'engagent en outre :

- A communiquer au coordonnateur leurs besoins en vue de la passation du marché ;
- A respecter les demandes du coordonnateur en s'engageant à y répondre dans le délai imparti ;
- A assurer la bonne exécution des marchés portant sur l'intégralité de ses besoins éventuellement ajustés en cours d'exécution ;
- A informer le coordonnateur de tout litige né à l'occasion de l'exécution des marchés.

Article 7 - ADHESION ET RETRAIT

Chaque membre adhère au groupement de commande par la signature de la présente convention.

L'adhésion à la convention doit faire l'objet d'une approbation par l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement concerné.

Aucune autre collectivité ne pourra adhérer au groupement postérieurement au lancement de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence du marché prévu par la présente convention et ce jusqu'à la fin de validité dudit marché.

Le retrait des membres du groupement de commandes ne sera possible qu'avant publication de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence. Il devra s'effectuer par lettre recommandée avec accusé de réception conformément aux textes qui régissent leur fonctionnement et selon les modalités ci-après décrites.

Article 8 - PROCEDURE DE DEVOLUTION DES PRESTATIONS

La procédure de passation du marché déterminée par le représentant du coordonnateur du groupement, en lien avec les autres membres du groupement. Le coordonnateur tient informé les membres du groupement du déroulement de la procédure.

Article 9 - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

La Commission d'Appel d'Offre compétente, le cas échéant, pour l'attribution du marché est celle de la commune de Trévoux.

Le coordonnateur peut désigner les personnes compétentes pouvant siéger à la CAO avec voix consultative.

Article 10 - DISPOSITIONS FINANCIERES

Les frais de fonctionnement du groupement, notamment ceux sur la publicité et la transmission des actes durant la durée du marché, sont assurés par les membres du groupement de la manière suivante :

Une cotisation fixe de 400 € par membre du groupement versée au coordonnateur.

En cas de recours ou contentieux, la répartition des dépenses et des recettes afférentes sera calculée au prorata du nombre d'habitants de l'année du marché (population INSEE) de chaque membre du groupement

Article 11 - EVOLUTION DU BESOIN

Sous réserve que la modification du besoin ou des contrats ne soit pas substantielle, les dispositions de la présente convention restent valides pour les membres restants du groupement.

Chaque membre assurera l'élaboration des avenants nécessaires aux changements éventuels de ses installations et de leur fonctionnement.

Le coordonnateur conclura le ou les avenants utiles pour intégrer ces modifications au marché.

Par ailleurs, le coordonnateur examinera les conséquences sur le ou les marchés passés en application de la présente convention. Si nécessaire, il conclura le ou les avenants utiles pour intégrer ces modifications de besoins.

Le membre du groupement concerné assumera seul la charge financière éventuelle consécutive à cette modification.

Article 12 - MODIFICATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être modifiée par avenant sans qu'il puisse être porté atteinte à son objet.

Dans ce cas, la modification devra être approuvée dans les mêmes termes par les membres du groupement. Les délibérations des assemblées délibérantes des membres du groupement sont notifiées au coordonnateur. La modification ne prendra effet que lorsque l'ensemble des membres du groupement l'aura approuvée.

Article 13 - FRAIS DE JUSTICE

L'ensemble des membres de groupement porte la responsabilité de la procédure de passation. En cas de condamnation financière du coordonnateur par une décision devenue définitive d'une juridiction administrative, le coordonnateur divise la charge financière par le nombre de membres. Il effectue l'appel de fonds auprès de chaque membre par la part qui lui revient.

Article 14 - CAPACITE A ESTER EN JUSTICE

Le représentant du coordonnateur peut ester en justice au nom et pour le compte des membres du groupement pour les procédures dont il a la charge. Il informe et consulte les membres sur sa démarche et son évolution

Article 15 - JURIDICTION COMPETENTE EN CAS DE LITIGE

La présente convention peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans le respect d'un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission en Préfecture.

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Lyon, Palais des Juridictions administratives 184, rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03.

Article 16 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile au siège de la commune de Trévoux, place de la terrasse 01600 TREVOUX

Fait en 3 exemplaires.

A _____, le _____.

Le Maire de la commune de Trévoux, Marc PECHOUX,
Signature

Le Président de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée, Bernard GRISON
Signature

Le Maire de la commune de Saint Bernard, Bernard REY
Signature

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE FOURNITURES DE BUREAU

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- *La Communauté de Communes Dombes Saône Vallée , représentée par son Président, Bernard GRISON , dûment habilité par délibération de Conseil Communautaire en date du ;*
- *La commune de , représentée par son Maire, , dûment habilité par délibération de Conseil Municipal en date du ;*
- *La commune de , représentée par son Maire, , dûment habilité par délibération de Conseil Municipal en date du ;*
- *La commune de , représentée par son Maire, , dûment habilité par délibération de Conseil Municipal en date du .*

ET

- *La commune de , représentée par son Maire, , dûment habilité par délibération de Conseil Municipal en date du .*

Signataires de la présente convention et ci-après dénommés « les membres ».

Article 1. OBJET DE LA CONVENTION

Il est constitué entre les membres signataires de la présente convention un groupement de commandes dit « intégré partiel » conformément aux articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la Commande Publique, destiné à permettre la passation et l'exécution d'un marché public conjoint de fournitures de bureau dans les conditions définies ci-après.

A cet égard, la présente convention précise les modalités de fonctionnement de ce groupement ainsi que les obligations respectives de chacune des parties.

Le groupement est dénommé « Groupement de commande pour l'achat mutualisé de fournitures de bureau ».

Il est expressément rappelé que le groupement n'a pas la personnalité morale.

Article 2. DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet à compter de la signature de la présente convention par l'ensemble des parties.

Elle est conclue pour une durée allant jusqu'au terme de l'exécution du marché pour lequel elle est conclue ou des contentieux judiciaires qui en résulteraient.

Article 3. DESIGNATION DU COORDONNATEUR

La Communauté de Communes Dombes Saône Vallée est désignée comme coordonnateur du groupement, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur.

Article 4. FORME DU MARCHÉ A CONCLURE

Le coordonnateur est habilité à conclure un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire, sans minimum ni maximum, d'achat de fournitures de bureau conformément aux dispositions des articles L. 2125-1, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique pour une durée maximum de quatre ans, reconductions éventuelles comprises.

Article 5. MISSIONS DU COORDONNATEUR

Dans le respect des dispositions du Code de la Commande Publique, il est confié au coordonnateur la charge de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du cocontractant, de signer, notifier l'accord-cadre au nom et pour le compte des membres du groupement.

En conséquence, relèvent notamment du coordonnateur les missions suivantes :

Au stade de la passation du marché :

- La définition des besoins, en associant les autres membres du groupement,
- Le recensement des besoins, en associant les autres membres du groupement,
- Le choix de la procédure,
- La rédaction du cahier des charges et la constitution du dossier de consultation,
- La rédaction et l'envoi de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence,
- La mise à disposition gratuite du dossier de consultation des entreprises (DCE) sur son profil d'acheteur à l'adresse : <https://marchespublics.ain.fr> ,
- La centralisation des questions posées par les candidats et de leurs réponses,
- La réception des candidatures et des offres,
- L'analyse des candidatures et les demandes de compléments éventuels,

- La convocation et l'organisation de la CAO et la rédaction des procès-verbaux,
- L'analyse des offres,
- La présentation du dossier et de l'analyse en CAO,
- L'information des candidats évincés (stade candidature et stade offre),
- La mise au point du marché, le cas échéant,
- La signature de l'accord-cadre,
- La transmission au contrôle de la légalité avec le rapport de présentation,
- La notification,
- L'information au Préfet, le cas échéant,
- La rédaction et publication de l'avis d'attribution le cas échéant.

Au stade de l'exécution du marché :

Le coordonnateur dans le cadre de la gestion juridique et administrative du contrat fait son affaire des démarches suivantes :

- Les reconductions éventuelles,
- La négociation et la conclusion des modifications de marché au nom et pour le compte de chacun des membres du groupement,
- L'agrément des sous-traitants éventuels,
- La résiliation du marché ou sa non-reconduction s'il y a lieu.

Article 6. MEMBRES DU GROUPEMENT

A l'issue de la notification et de la publication de l'avis d'attribution, relèvent de chaque membre du groupement les missions suivantes :

- L'exécution technique et financière pour la part des prestations le concernant,
- La passation des commandes,
- La gestion des livraisons / livrables,
- La réception et paiement des factures,

Chaque membre du groupement s'engage à transmettre un bilan financier annuel de l'exécution du/de(s) contrat(s) et à alerter les autres membres du groupement des dépassements éventuels de leur enveloppe prévisionnelle.

Les membres du groupement, s'engagent en outre :

- A communiquer au coordonnateur leurs besoins en vue de la passation des accords-cadres et marchés ;
- A respecter les demandes du coordonnateur en s'engageant à y répondre dans le délai imparti ;
- A assurer la bonne exécution des marchés portant sur l'intégralité de ses besoins éventuellement ajustés en cours d'exécution ;
- A informer le coordonnateur de tout litige né à l'occasion de l'exécution des marchés

Article 7. ADHESION ET RETRAIT

Chaque membre adhère au groupement de commande par la signature de la présente convention. L'adhésion à la convention doit faire l'objet d'une approbation par l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement concerné.

Aucune autre collectivité ne pourra adhérer au groupement postérieurement au lancement de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence du marché prévu par la présente convention et ce jusqu'à la fin de validité dudit marché.

Le retrait des membres du groupement de commandes ne sera possible qu'avant publication de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence. Il devra s'effectuer par lettre recommandée avec accusé de réception conformément aux textes qui régissent leur fonctionnement et selon les modalités ci-après décrites.

Article 8. PROCEDURE DE DEVOLUTION DES PRESTATIONS

La procédure de passation de l'accord-cadre sera déterminée par le représentant du coordonnateur du groupement, en lien avec les autres membres du groupement. Le coordonnateur tient informé les membres du groupement du déroulement de la procédure.

Article 9. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

La Commission d'Appel d'Offre compétente, le cas échéant, pour l'attribution du marché est celle de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée.

Le coordonnateur peut désigner les personnes compétentes pouvant siéger à la CAO avec voix consultative.

Article 10. DISPOSITIONS FINANCIERES

Les frais de fonctionnement du groupement, notamment ceux sur la publicité les échantillons, les prototypes, sont assurés par les membres du groupement de la manière suivante :

- une cotisation fixe de 100€ par membre du groupement versée au coordonnateur la première année.

En cas de recours ou contentieux, la répartition des dépenses et des recettes afférentes sera calculée au prorata du nombre d'habitants de l'année du marché (population INSEE) de chaque membre du groupement.

Article 11. EVOLUTION DU BESOIN

Sous réserve que la modification du besoin ou des contrats ne soit pas substantielle, les dispositions de la présente convention restent valides pour les membres restants du groupement.

Le coordonnateur conclura le ou les avenants utiles pour intégrer ces modifications au marché.

Dans le cas où un membre du groupement constaterait une évolution de ses besoins, il en informera immédiatement le coordonnateur par écrit.

Cette évolution sera actée par le coordonnateur, sans qu'il soit besoin d'un avenant à la présente convention.

Par ailleurs, le coordonnateur examinera les conséquences sur le ou les marchés passés en application de la présente convention. Si nécessaire, il conclura le ou les avenants utiles pour intégrer ces modifications de besoins.

Le membre du groupement concerné assumera seul la charge financière éventuelle consécutive à cette modification.

Article 12. MODIFICATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être modifiée par avenant sans qu'il puisse être porté atteinte à son objet. Dans ce cas, la modification devra être approuvée dans les mêmes termes par les membres du groupement. Les délibérations des assemblées délibérantes des membres du groupement sont notifiées au coordonnateur. La modification ne prendra effet que lorsque l'ensemble des membres du groupement l'aura approuvée.

Article 13. FRAIS DE JUSTICE

L'ensemble des membres de groupement porte la responsabilité de la procédure de passation. En cas de condamnation financière du coordonnateur par une décision devenue définitive d'une juridiction administrative, le coordonnateur divise la charge financière par le nombre de membres. Il effectue l'appel de fonds auprès de chaque membre par la part qui lui revient.

Article 14. CAPACITE A ESTER EN JUSTICE

Le représentant du coordonnateur peut ester en justice au nom et pour le compte des membres du groupement pour les procédures dont il a la charge. Il informe et consulte les membres sur sa démarche et son évolution

Article 15. JURIDICTION COMPETENTE EN CAS DE LITIGE

La présente convention peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans le respect d'un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission en Préfecture.

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Lyon, Palais des Juridictions administratives 184, rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03.

Article 16. ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile au siège de la CCDSV 627, route de Jassans 01600 TREVOUX

Fait en exemplaires.

A _____, le _____.

Le Président de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée, Monsieur Bernard GRISON,

Signature

Le Maire de la commune de

Signature

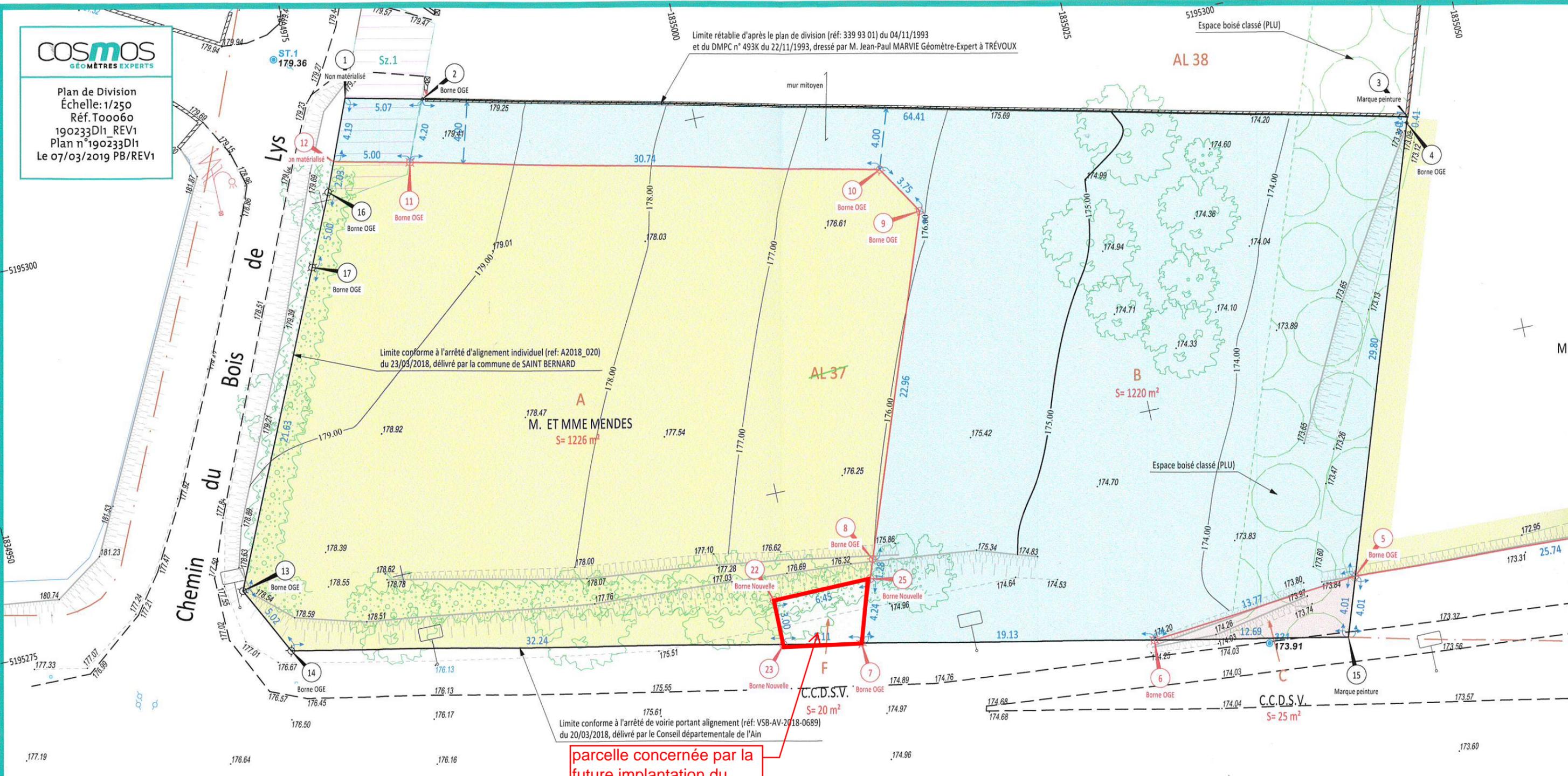
Le Maire de la commune de

Signature

Le Maire de la commune de

Signature

Limite rétablie d'après le plan de division (réf: 339 93 01) du 04/11/1993
et du DMPC n° 493K du 22/11/1993, dressé par M. Jean-Paul MARVIE Géomètre-Expert à TRÉVOUX



parcelle concernée par la future implantation du poste de refoulement

Légendes

Légende Topographique

- Poteau électrique, télécom et éclairage
- Pilier
- Panneau
- Bord Chaussée
- Mur
- Haut Talus
- Bas Talus
- Arbres feuillus

Légende Foncière

- Borne OGE
- Borne Ancienne
- Borne de Remembrement
- Borne Nouvelle
- Points de Limite bornée
- Points de Rattachement
- Signe d'appartenance (Mitoyen)
- Signe d'appartenance (Privatif)
- Cotation de Rattachement
- Cotation
- Application Cadastreale
- Limite bornée
- Limite objet du bornage

CONVENTION SOUS SEING PRIVE ETABLISSANT UNE SERVITUDE DE TREFOND

Entre

La Communauté de Communes Dombes Saône Vallée, identifiant SIRET n° 200 042 497 00012, ayant son siège au 627 Route de Jassans, BP 2013 – CS60231, 01602 TREVOUX, représentée par son Président, M. Bernard GRISON, dûment habilité par délibération en date du jeudi 24 avril 2014,

ci-après désignée « la CCDSV ».

Et

M. Jean-Pierre GAY, né le 09/03/1951 à VICHY, demeurant au 4 rue de la Prévoyance 03400 YZEURE, agissant en qualité de propriétaire indivis,

Mme Monique GARDETTE épouse GAY, née le 17/08/1950 à PARIS (3), demeurant au 4 rue de la Prévoyance 03400 YZEURE, agissant en qualité de propriétaire indivis,

et désignés ci-après par l'appellation « le propriétaire », d'autre part,

IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

M. et Mme GAY, déclarent être les uniques propriétaires de la parcelle figurant au plan cadastral sous le numéro **AL**, section **16** sur la commune de Saint-Bernard, d'une superficie de 1 941 m², située au 137 avenue du Bois du Lys.

Les parties, vu les articles 686 et suivants du Code Civil,

Considérant que :

La Communauté de Communes Dombes Saône Vallée, compétente en matière de collecte et de traitement des eaux usées, doit créer un réseau de collecte des eaux usées sur le secteur du chemin du Bois du Lys à Saint-Bernard (01600).

Compte tenu des contraintes topographiques du secteur, la canalisation, qui collecte les habitations situées sur l'avenue des Helvétès et du Bois Faguin, doit transiter à travers la parcelle AL 16 afin de rejoindre le point de rejet actuel.

ONT CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1.

Le propriétaire concède à la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée, une servitude de tréfond continue sur la parcelle lui appartenant en pleine propriété, désignée ci-dessus.

Cette servitude de tréfond, dont l'emplacement est matérialisé sur le plan parcellaire dont dépend la parcelle précitée et auquel les parties déclarent se référer expressément, donne droit à la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et à toute personne mandatée par elle :

- A) De circuler librement, sur une longueur de **50 mètres**, dans la bande de terrain d'une largeur de **5 mètres**.
- B) Procéder sur la même largeur à tous travaux reconnus indispensables pour permettre la circulation. Par voie de conséquence, le maître d'ouvrage pourra faire procéder dans ladite parcelle par ses agents et ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui, à de la construction, la surveillance, l'entretien et la réparation, ainsi que le remplacement, même non à l'identique, des ouvrages à établir.

Article 2.

Le propriétaire conserve la pleine propriété du terrain grevé par des servitudes dans les conditions exposées ci-dessous.

Le propriétaire s'engage, en vertu de la présente convention :

- A) A ne procéder dans la bande de servitude visée à l'article premier, à moins d'en avoir obtenu l'accord préalable de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée, à aucune modification du profil de terrain, construction, plantation d'arbre, d'arbuste ou autres végétaux ou implantation d'ouvrage susceptibles d'empêcher la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée de jouir pleinement et librement du droit de passage qu'elle tient de la présente convention.
- B) A s'abstenir de tout acte de nature à nuire au droit de passage détenu par la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée au titre de la présente convention.
- C) En cas de mutation à titre gratuit ou onéreux de l'une ou plusieurs des parcelles considérées en partie ou en totalité, à dénoncer par écrit au nouvel ayant droit, les servitudes dont elles sont grevées par la présente convention et à stipuler dans l'acte de cession expressément à la charge du cessionnaire, l'obligation de respecter lesdites servitudes en ses lieux et places.

Article 3.

La Communauté de Communes Dombes Saône Vallée s'engage en vertu de la présente convention :

A indemniser l'ayant droit des dommages matériels, directs et certains causés aux terrains, cultures, au bois et d'une façon générale à tous dommages matériels, directs, certains qui seraient la conséquence de son usage de la bande de servitude au titre de son droit de passage, par elle ou toute personne qu'elle aura mandatée.

Article 4 :

Il est précisé qu'un état contradictoire des lieux sera établi avant tous commencements de jouissance ou tous travaux sur le terrain permettant le cas échéant de déterminer la nature et la consistance des dommages qui donneront lieu au versement par la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée d'une indemnité fixée à l'amiable ou à défaut d'accord par la juridiction compétente.

Article 5 :

La Communauté de Communes Dombes Saône Vallée a la pleine et entière jouissance des droits précisés à la présente convention qui lui sont cédés par le propriétaire et ce à partir du jour de la signature de la présente convention.

Article 6 :

Fait en deux exemplaires.

A, le

Le propriétaire

Pour la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée

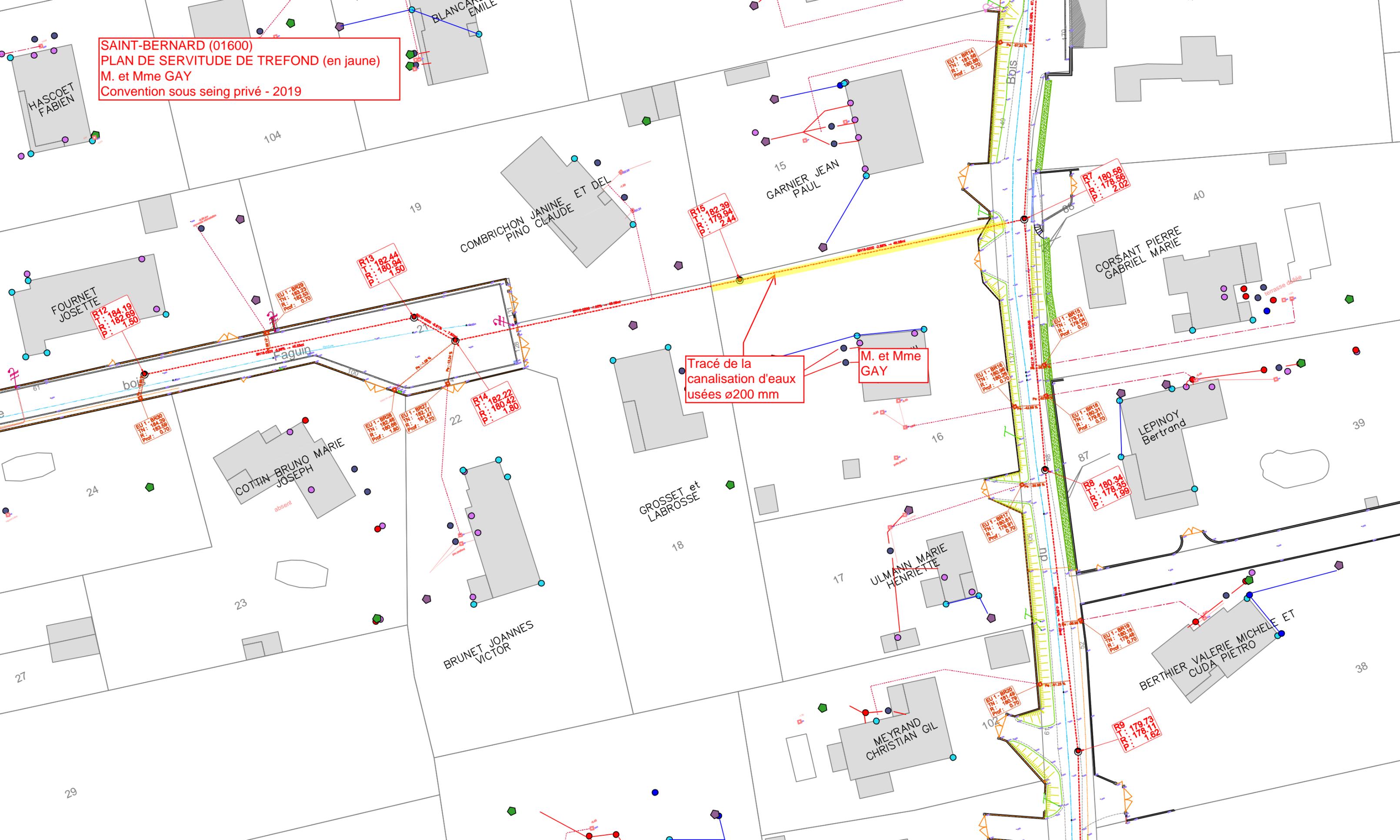
M _____ ; M _____

Le Président, Bernard GRISON

ANNEXE

Plan de servitude de passage
(Page suivante)

SAINT-BERNARD (01600)
PLAN DE SERVITUDE DE TREFOND (en jaune)
M. et Mme GAY
Convention sous seing privé - 2019



Tracé de la canalisation d'eaux usées ø200 mm

M. et Mme GAY

R12: 184.19
TN: 182.69
P: 1.30

R13: 182.44
TN: 180.94
P: 1.50

R15: 182.38
TN: 179.94
P: 2.44

R14: 182.22
TN: 180.42
P: 1.80

R7: 180.58
TN: 178.58
P: 2.02

EU 1 - BR15
TN: 178.74
R: 178.94
Prof: 0.70

EU 1 - BR19
TN: 180.25
R: 180.25
Prof: 0.70

R8: 180.34
TN: 178.35
P: 1.99

EU 1 - BR17
TN: 180.81
R: 178.81
Prof: 0.70

EU 1 - BR19
TN: 180.75
R: 179.48
Prof: 0.70

EU 1 - BR20
TN: 181.45
R: 180.79
Prof: 0.70

R9: 179.79
TN: 178.11
P: 1.62

104

19

15
GARNIER JEAN PAUL

40

FOURNET JOSETTE

COMBRICHON JANINE ET DEL PINO CLAUDE

CORSANT PIERRE GABRIEL MARIE

COTIN BRUNO MARIE JOSEPH

GROSSET et LABROSSE

LEPINOY Bertrand

BRUNET JOANNES VICTOR

ULMANN MARIE HENRIETTE

BERTHIER VALERIE MICHELE ET CUDA PIETRO

MEYRAND CHRISTIAN GIL

HASCOET FABIEN

BLANCAZ EMILE

27

23

18

17

38

39

16

24

29

102

87

87

61

27

29

aguin

Bois

bois

terrasse dallee

CONVENTION SOUS SEING PRIVE ETABLISSANT UNE SERVITUDE DE PASSAGE

Entre

La Communauté de Communes Dombes Saône Vallée, identifiant SIRET n° 200 042 497 00012, ayant son siège au 627 Route de Jassans, BP 2013 – CS60231, 01602 TREVOUX, représenté par son Président, M. Bernard GRISON, dûment habilité par délibération en date du jeudi 24 avril 2014, ci-après désignée « la CCDSV ».

Et

M. GROSSET Guillaume, né le 31/07/1981 à NIORT (79), demeurant au 128 chemin du Bois Faguin 01600 SAINT-BERNARD, agissant en qualité de propriétaire indivis,

Mme LABROSSE Marie, née le 05/06/1986 à VILLEFRANCHE SUR SAÔNE (69), demeurant au 128 chemin du Bois Faguin 01600 SAINT-BERNARD, agissant en qualité de propriétaire indivis,

et désignés ci-après par l'appellation « le propriétaire », d'autre part,

IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

M. GROSSET et Mme LABROSSE, déclarent être les uniques propriétaires de la parcelle figurant au plan cadastral sous le numéro **AL**, section **18** sur la commune de Saint-Bernard, d'une superficie de 1 836 m² située au 128 chemin du Bois Faguin.

Les parties, vu les articles 627 et suivants du Code Civil,

Considérant que,

La Communauté de Communes Dombes Saône Vallée, compétente en matière de collecte et de traitement des eaux usées, doit créer un réseau de collecte des eaux usées sur le secteur du chemin du Bois du Lys à Saint-Bernard (01600).

Compte tenu des contraintes topographiques du secteur, la canalisation, qui collecte les habitations situées sur l'avenue des Helvètes et du Bois Faguin, doit transiter à travers la parcelle AL 18 afin de rejoindre le point de rejet actuel.

ONT CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1.

Le propriétaire concède à la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée, une servitude de passage discontinue sur la parcelle lui appartenant en pleine propriété, désignée ci-dessus.

Cette servitude de passage, dont l'emplacement est matérialisé sur le plan parcellaire dont dépende la parcelle précitée et auquel les parties déclarent se référer expressément, donne droit à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et à toute personne mandatée par lui :

- A) De circuler librement, sur une longueur de **35 mètres**, dans la bande de terrain d'une largeur de **5 mètres**.
- B) Procéder sur la même largeur à tous travaux reconnus indispensables pour permettre la circulation. Par voie de conséquence, le maître d'ouvrage pourra faire procéder dans ladite parcelle par ses agents et ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui, à de la construction, la surveillance, l'entretien et la réparation, ainsi que le remplacement, même non à l'identique, des ouvrages à établir.

Article 2.

Le propriétaire conserve la pleine propriété du terrain grevé par des servitudes dans les conditions exposées ci-dessous.

Le propriétaire s'engage, en vertu de la présente convention :

- A) A ne procéder dans la bande de servitude visée à l'article premier, à moins d'en avoir obtenu l'accord préalable de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée, à aucune modification du profil de terrain, construction, plantation d'arbre, d'arbuste ou autres végétaux ou implantation d'ouvrage susceptibles d'empêcher la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée de jouir pleinement et librement du droit de passage qu'elle tient de la présente convention.
- B) A s'abstenir de tout acte de nature à nuire au droit de passage détenu par la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée au titre de la présente convention.
- C) En cas de mutation à titre gratuit ou onéreux de l'une ou plusieurs des parcelles considérées en partie ou en totalité, à dénoncer par écrit au nouvel ayant droit, les servitudes dont elles sont grevées par la présente convention et à stipuler dans l'acte de cession expressément à la charge du cessionnaire, l'obligation de respecter lesdites servitudes en ses lieux et places.

Article 3.

La Communauté de Communes Dombes Saône Vallée s'engage en vertu de la présente convention :

A indemniser l'ayant droit des dommages matériels, directs et certains causés aux terrains, cultures, au bois et d'une façon générale à tous dommages matériels, directs, certains qui seraient la conséquence de son usage de la bande de servitude au titre de son droit de passage, par elle ou toute personne qu'elle aura mandatée.

Article 4 :

Il est précisé qu'un état contradictoire des lieux sera établi avant tous commencements de jouissance ou tous travaux sur le terrain permettant le cas échéant de déterminer la nature et la consistance des dommages qui donneront lieu au versement par la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée d'une l'indemnité fixée à l'amiable ou à défaut d'accord par la juridiction compétente.

Article 5 :

La Communauté de Communes Dombes Saône Vallée a la pleine et entière jouissance des droits précisés à la présente convention qui lui sont cédés par le propriétaire et ce à partir du jour de la signature de la présente convention.

Fait en deux exemplaires.

A, le

Le propriétaire

Pour la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée

M_____ ; M_____

Le Président, Bernard GRISON

ANNEXE

Plan de servitude de passage
(Page suivante)

SAINT-BERNARD (01600)
PLAN DE SERVITUDE DE TREFOND (en jaune)
M. GROSSET et Mme LABROSSE
Convention sous seing privé - 2019

Tracé de la
canalisation d'eaux
usées ø200 mm



- HASCOET FABIEN
- 104
- BLANCAIR EMILE
- 19
- COMBRICHON JANINE ET DEL PINO CLAUDE
- 15
- GARNIER JEAN PAUL
- 40
- CORSANT PIERRE GABRIEL MARIE
- 61
- FOURNET JOSETTE
- R12: T: 184.19, R: 182.69, P: 1.50
- EU 1 - BR29: TN: 183.23, R: 182.53, Prof: 0.70
- R13: T: 182.44, R: 180.94, P: 1.50
- EU 1 - BR28: TN: 183.23, R: 182.53, Prof: 0.70
- EU 1 - BR27: TN: 183.17, R: 181.47, Prof: 0.70
- R14: T: 182.22, R: 180.42, P: 1.80
- EU 1 - BR26: TN: 182.49, R: 180.99, Prof: 1.80
- EU 1 - BR25: TN: 182.25, R: 180.75, Prof: 0.70
- 22
- Tracé de la canalisation d'eaux usées ø200 mm
- 24
- COTIN BRUNO MARIE JOSEPH
- absent
- 23
- BRUNET JOANNES VICTOR
- 18
- GROSSET et LABROSSE
- 16
- CHANTREUIL PHILIPPE
- EU 1 - BR19: TN: 180.25, R: 180.25, Prof: 0.70
- EU 1 - BR18: TN: 179.74, R: 178.94, Prof: 0.70
- EU 1 - BR17: TN: 180.81, R: 178.91, Prof: 0.70
- EU 1 - BR16: TN: 180.59, R: 178.59, Prof: 0.70
- 87
- LEPINOY Bertrand
- R8: T: 180.34, R: 178.35, P: 1.99
- EU 1 - BR15: TN: 180.79, R: 179.49, Prof: 0.70
- 27
- 29
- 17
- ULMANN MARIE HENRIETTE
- EU 1 - BR14: TN: 181.49, R: 180.79, Prof: 0.70
- 102
- MEYRAND CHRISTIAN GIL
- 6
- 38
- BERTHIER VALERIE MICHELE ET CUDA PIETRO
- R9: T: 179.79, R: 178.11, P: 1.62
- EU 1 - BR13: TN: 180.79, R: 179.49, Prof: 0.70
- EU 1 - BR12: TN: 180.59, R: 178.59, Prof: 0.70
- EU 1 - BR11: TN: 181.49, R: 180.79, Prof: 0.70
- EU 1 - BR10: TN: 181.49, R: 180.79, Prof: 0.70
- EU 1 - BR9: TN: 181.49, R: 180.79, Prof: 0.70
- EU 1 - BR8: TN: 181.49, R: 180.79, Prof: 0.70
- EU 1 - BR7: TN: 181.49, R: 180.79, Prof: 0.70
- EU 1 - BR6: TN: 181.49, R: 180.79, Prof: 0.70
- EU 1 - BR5: TN: 181.49, R: 180.79, Prof: 0.70
- EU 1 - BR4: TN: 181.49, R: 180.79, Prof: 0.70
- EU 1 - BR3: TN: 181.49, R: 180.79, Prof: 0.70
- EU 1 - BR2: TN: 181.49, R: 180.79, Prof: 0.70
- EU 1 - BR1: TN: 181.49, R: 180.79, Prof: 0.70